



TCHAD

Mai 2015

INITIATIVE RENFORCÉE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS - DOCUMENT DU POINT D'ACHÈVEMENT ET INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE

Dans le contexte de l'INITIATIVE RENFORCÉE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS - DOCUMENT DU POINT D'ACHÈVEMENT ET INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** rédigé par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 27 avril 2015, à la suite des entretiens qui ont pris fin le 10 mars 2015 avec les autorités tchadiennes sur l'évolution économique et les politiques qui sous-tendent l'accord au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 avril 2015.

Le document ci-après a été ou sera diffusé séparément :

Document relatif à l'initiative PPTTE

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington



TCHAD

10 avril 2015

INITIATIVE RENFORCÉE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS : DOCUMENT DU POINT D'ACHÈVEMENT ET INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE

RESUMÉ ANALYTIQUE

En mai 2011, les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont conclu que la République du Tchad avait rempli les conditions requises pour atteindre le point de décision de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le montant d'allègement de la dette engagé au moment du point de décision était de 170,1 millions de dollars américains en valeur actualisée (VA) à fin 2000, calculé de manière à réduire la VA de la dette extérieure admissible à 150 pour cent des exportations à fin 2000. Cet allègement impliquait un facteur de réduction commun de 30 pour cent.

Les services de l'IDA et du FMI estiment que le Tchad a accompli des progrès satisfaisants dans l'observation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement flottant. À quatre exceptions près, toutes les décisions, dispositions et mesures fondamentales requises pour satisfaire pleinement aux quinze critères de déclenchement («déclencheurs») ont été prises, notamment : l'élaboration par une démarche participative d'un document complet de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et son application satisfaisante pendant au moins un an ; le maintien continu de la stabilité macro économique, attesté par une application satisfaisante du programme appuyé par la FRPC¹ ; la mise en œuvre du circuit informatisé de la dépense pendant au moins six mois et un système fonctionnel de suivi des dépenses d'éducation primaire ; l'adoption d'un code de passation des marchés publics, avec ses décrets d'application, la publication trimestrielle de bulletins d'information sur les marchés publics, la réalisation d'audits, par des cabinets de renommée internationale, des cinq marchés publics les plus importants attribués en 2001, la désignation des juges des tribunaux de commerce des cinq plus grandes villes ; l'adoption et la mise en œuvre pendant au moins un an d'une stratégie de gouvernance ; la mise en œuvre opérationnelle d'au moins 75 pour cent des districts de santé et des centres

¹ La Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) a été remplacée par la Facilité élargie de crédit (FEC).

de soins ; un taux de vaccination DTC0q3 d'au moins 40 pour cent et un taux d'accouchements avec assistance médicale d'au moins 20 pour cent ; la vente d'au moins 2,8 millions de préservatifs ; un taux maximal de prévalence de la syphilis chez les femmes de 4 pour cent; des taux de scolarisation primaire d'au moins 61 pour cent chez les filles et 89 pour cent chez les garçons ; un réseau routier national praticable au moins 50 pour cent de l'année ; un taux minimal d'accès à l'eau potable de 32 pour cent de la population ; et un nombre minimal de 1.252 points d'eau pour les éleveurs.

Pour les quatre déclencheurs du point d'achèvement flottant considérés comme non atteints, la situation est la suivante :

compte tenu de la forte baisse du nombre de cas déclarés d'ulcères génitaux et d'urétrites purulentes grâce à l'utilisation croissante de préservatifs, et avec le succès des campagnes de prévention des maladies sexuellement transmissibles, le nombre de traitements jugés nécessaires en 2001 n'a plus de raison d'être. Toutefois, le déclencheur ne peut pas être considéré comme atteint puisque le nombre de traitements n'a pas été observé. Les autorités sollicitent une dérogation, que les services de l'IDA et du FMI appuient, dans la mesure où les objectifs de lutte contre la prévalence d'ulcères génitaux et d'urétrites purulentes ont été atteints. En ce qui concerne le taux minimum de 26 pour cent des ménages agricoles équipés de charrues, les données les plus récentes datent de 2009 et sont jugées obsolètes pour déterminer l'atteinte du déclencheur, bien qu'à cette date, le taux ait été largement dépassé. Cela s'explique par un changement de politique en 2009, qui a remplacé la distribution de charrues par celle de tracteurs. Les autorités demandent une dérogation, que les services de l'IDA et du FMI soutiennent, dans la mesure où les objectifs d'amélioration de la productivité et de l'accès au matériel agricole ont été atteints. S'agissant de l'adoption dans les délais des lois de règlement budgétaire pour les années 2000 et 2001 (avant l'adoption des lois de finances respectives de 2002 et 2003), des retards ont été enregistrés en raison de capacités limitées. Depuis lors, les autorités ont pris des mesures correctives pour éliminer l'accumulation de lois de règlement budgétaire et sollicitent une dérogation pour leur non adoption dans les délais. Les services de l'IDA et du FMI appuient cette demande dans la mesure où l'objectif du déclencheur a dans l'ensemble été atteint et où la mise en œuvre a été améliorée depuis. En ce qui concerne le taux de redoublement maximal de 22 pour cent dans l'enseignement primaire, des progrès satisfaisants ont aussi été enregistrés, bien qu'ils n'aient pas permis d'atteindre cet objectif, en raison de la très forte pression démographique (notamment réfugiés et retournés) et de l'augmentation qui en découle de la demande de services éducatifs. Les autorités demandent une dérogation pour non atteinte de l'objectif de taux de redoublement, que les services de l'IDA et du FMI appuient, compte tenu des difficultés exogènes auxquelles est confronté le pays et des mesures correctives prises pour remédier à la situation.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

L'assistance PPTE nécessaire, exprimée en VA de fin 2000, reste identique à celle estimée au moment du point de décision. À l'issue de l'opération de rapprochement de la dette pour le point d'achèvement, la VA de la dette extérieure a été révisée de 0,96 million de dollars à la baisse pour se situer à 565,5 millions de dollars, tandis que la moyenne rétrospective sur trois ans des exportations a été révisée à la hausse pour s'établir à 287,2 millions de dollars. Même avec ces révisions, le montant engagé d'allègement de la dette reste de 170,1 millions de dollars, conformément à la politique des Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale selon laquelle tout montant d'aide engagé lors du point de décision ne peut être révisé à la baisse pour des raisons (i) de changements de données macroéconomiques indépendants des informations fournies par les autorités ou en leur nom ou (ii) de révisions minimales des données sur la dette qui ne justifient pas d'ajustement à la baisse.

Le Tchad ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier d'un complément d'assistance au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE, sur la base des données relatives à sa dette à fin 2013.

Les créanciers représentant plus de 87 pour cent du total de la dette admissible à un allègement au titre de l'Initiative PPTE ont donné des assurances satisfaisantes de leur participation à l'Initiative PPTE renforcée. La quasi-totalité des créanciers multilatéraux et des créanciers du Club de Paris ont accepté d'y participer. Les autorités cherchent actuellement à obtenir la participation de tous les créanciers restants.

Au moment de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée, le Tchad sera également admissible à un allègement supplémentaire de sa dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

L'allègement de la dette dans le cadre de l'IADM porterait sur la plupart des obligations restantes du service de la dette envers l'IDA et le Fonds africain de développement (FAfD). L'allègement au titre de l'IADM permettrait au Tchad d'économiser 745 millions de dollars sur le service de sa dette sur une période de 39 ans.

Avec la totalité de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, ainsi qu'une aide bilatérale supplémentaire au-delà de l'Initiative PPTE, et un allègement de la dette au titre de l'IADM au point d'achèvement, la charge de la dette extérieure du Tchad se trouverait considérablement réduite. Le ratio VA de la dette/exportations tomberait de 55,1 pour cent à fin 2013, à 31,3 pour cent à fin 2015, pour continuer à baisser, d'après les projections, jusqu'à 12,5 pour cent à fin 2019. Toutefois, l'évolution future de ces indicateurs sera sensible aux hypothèses macroéconomiques, notamment aux exportations de pétrole et aux modalités de nouveaux financements extérieurs, ainsi qu'à la politique gouvernementale. Les

éléments importants pour la viabilité de la dette seront en particulier une solide gestion macroéconomique, la poursuite de la diversification des exportations, et un renforcement de la gestion de la dette.

Les services de l'IDA et du FMI recommandent que les administrateurs de ces deux institutions approuvent l'atteinte du point d'achèvement par le Tchad de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés.



Approuvé par
**John Panzer et
Makhtar Diop (IDA),
et David Robinson et
Mark Flanagan (FMI)**

Établi par les services de l'Association internationale de
développement et du Fonds monétaire international

TABLES DES MATIERES

Glossaire	7
INTRODUCTION	8
ÉVALUATION DES CRITERES A RESPECTER POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHEVEMENT	
FLOTTANT	10
A. Document de stratégie de réduction de la pauvreté	14
B. Stabilité macroéconomique	15
C. Gouvernance	20
D. Secteurs prioritaires	25
ANALYSE ACTUALISEE DE L'ALLEGEMENT DE LA DETTE ET DE SA VIABILITE	31
A. Révision du rapprochement des données au point de décision	31
B. Révision de l'assistance au titre de l'initiative PPTE et statut de la participation des créanciers	31
C. Considérations pour une assistance complémentaire exceptionnelle	33
D. Participation des créanciers à l'initiative multilatérale d'allégement de la dette	36
E. Perspectives de l'allégement de la dette après l'assistance PPTE et IADM, 2014-33	36
F. Analyse de sensibilité et de viabilité de la dette à long terme	39
CONCLUSION	40
THEMES A DEBATTRE	41
ENCADRÉ	
1. État d'avancement dans l'observation des déclencheurs du point d'achèvement flottant (à mars 2015)	11
2. Hypothèses macroéconomiques pour 2015-34	37

GRAPHIQUE

1. Composition de la dette externe par types de créanciers, fin 2000 et fin 2013 _____	42
2. Indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette pour la dette à moyen et long terme du secteur public, 2013-33 _____	43
3. Sensibilité de la viabilité de la dette à long terme après les chocs, 2013-33 _____	44

TABLEAUX`

1. Comparaison des hypothèses de taux d'escompte et de taux de change _____	45
2. Stocks nominaux révisés et valeur actuelle nette de la dette au point de décision par groupes de créanciers à fin 2000 _____	46
3. Valeur nominale et actuelle de l'encours de la dette extérieure à la fin décembre 2013 _____	47
4. Valeur nominale et actuelle révisée de la dette au point de décision par groupe de créanciers à fin 2000 _____	48
5. Service de la dette extérieure _____	49
6. Valeur actuelle de la dette extérieure _____	51
7. Principaux indicateurs de la dette extérieure, 2013-33 _____	53
8. Analyse de sensibilité, 2013-33 _____	54
9. Fourniture de l'assistance IDA dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2014-47 _____	55
10. Fourniture éventuelle de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM _____	56
11. Statut de la participation des créanciers au titre de l'initiative PPTE renforcée _____	57
12. Fourniture de l'allègement de la dette des créanciers du Club de Paris au titre des initiatives bilatérales au-delà de l'initiative PPTE _____	58
13. Initiative PPTE: Statut des cas de pays examinés dans le cadre de l'initiative, décembre 2014 _____	59

APPENDICES

I. Gestion de la dette _____	60
II. Analyse conjointe Banque mondiale/FMI de la viabilité de la dette selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu _____	62

Glossaire

AAD	Analyse d'allègement de la dette
AID	Association internationale de développement
APD	Aide publique au développement
AVD-PFR	Analyse de viabilité de la dette - pays à faible revenu
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BAfD/FAfD	Banque africaine de développement / Fonds africain de développement
BIIsD	Banque islamique de développement
CDP	Chaîne de la dépense publique
CR	Cadre de résultats
DAO	Dépenses avant ordonnancement
DPHP	Déficit primaire hors pétrole
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTCOQ3	Diphtérie-tétanos coqueluche
FEC	Facilité élargie de crédit
FIDA	Fonds International pour le développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FODI	Fonds de l'OPEP pour le développement international
FRPC	Facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
JSAN	Note consultative conjointe des services
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MFB	Ministère des finances et du budget
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEC	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAP	Plan d'action prioritaire
PIB	Produit intérieur brut
PND	Plan national de développement
PPTÉ	Pays pauvre très endetté
PTF	Partenaires techniques et financiers
SIGASPE	Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'État
SIIGF	Système intégré d'information et de gestion financière
SMP	Programme de référence du FMI
UE	Union Européenne
VA	Valeur actualisée

INTRODUCTION

1. **Le présent document passe en revue les progrès accomplis par la République du Tchad pour atteindre le point d'achèvement flottant au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).** Les services de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI) estiment que le Tchad a atteint de façon satisfaisante les déclencheurs du point d'achèvement, définis dans le document de mai 2001 relatif au point de décision de l'Initiative PPTE². Compte tenu des progrès accomplis, ils recommandent à leurs Conseils d'administration respectifs d'approuver l'atteinte du point d'achèvement par le Tchad au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

2. **En mai 2001, les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont déclaré le Tchad admissible à une aide au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE³.** Les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont déterminé que le Tchad avait atteint le point de décision de l'Initiative renforcée et ont défini les déclencheurs du point d'achèvement flottant (Encadré 11, page 30 de la version anglaise du document du point de décision). Au point de décision, l'allègement de la dette en valeur actualisée (VA), qui était nécessaire pour ramener la dette publique extérieure du Tchad à un niveau soutenable, était estimé à 170,1 millions de dollars, calculé à fin novembre 2000. Cet allègement représentait une réduction globale de 30,0 pour cent de la VA du total de la dette contractée ou garantie par l'État à fin décembre 2000, après application des dispositifs traditionnels d'allègement de la dette. En même temps, les Conseils d'administration des deux institutions ont approuvé un allègement intérimaire de la dette du Tchad. Le FMI a accordé 60 pour cent (soit 10,8 millions de dollars en VA à fin 2000) du total de l'allègement promis au cours de la période intérimaire, en diminuant les montants du service de la dette du Tchad entre 2001 et 2005. L'IDA a fourni un allègement intérimaire de 29,1 millions de dollars, en VA à fin 2000, en réduisant le service de la dette entre 2001 et 2007. D'autres créanciers multilatéraux, tels que l'Union Européenne (UE) et le Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont déjà apporté la totalité de leur part d'assistance au titre de l'Initiative PPTE au cours de la période intérimaire. Les progrès accomplis par le Tchad dans l'observation des conditions requises pour parvenir au point d'achèvement ont été entravés par l'instabilité politique, notamment un grave conflit avec les rebelles du Darfour de 2006 à 2008. Après la signature d'un accord de paix avec le Soudan en 2010, le Tchad est entré dans une période sans précédent de stabilité politique et a progressivement relancé ses efforts pour atteindre les déclencheurs du point d'achèvement.

² Voir «République du Tchad: document relatif au point de décision pour l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)», 4 mai 2001, IDA et FMI, Washington D.C.

³ Le Tchad est le dernier pays admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE. L'Érythrée, la Somalie et le Soudan pourraient éventuellement l'être, mais n'ont pas encore commencé le processus qui consiste à remplir les conditions nécessaires à un allègement de la dette au titre de cette Initiative (en d'autres termes, ces pays en sont au stade préalable au point de décision).

3. **Le présent document s'articule comme suit** : la section II présente une évaluation des résultats des mesures prises par le Tchad pour atteindre le point d'achèvement flottant au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPT. La section III fournit une analyse actualisée de l'allègement de la dette (AAD). La section IV résume les principales conclusions et la section IV présente les questions soumises à l'examen des administrateurs.

ÉVALUATION DES CRITERES A RESPECTER POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHEVEMENT FLOTTANT

4. **Les services de l'IDA et du FMI estiment que le Tchad a accompli des progrès suffisants pour atteindre le point d'achèvement flottant (Encadré 1).** A quatre exceptions près, toutes les décisions, dispositions, et mesures fondamentales requises pour satisfaire pleinement aux 15 critères de déclenchement (« déclencheurs ») ont été prises (voir Encadré 1), notamment : l'élaboration par une démarche participative d'un document complet de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et son application satisfaisante pendant au moins un an (déclencheur n° 1) ; le maintien continu de la stabilité macro économique, attesté par une application satisfaisante du programme appuyé par la FRPC (déclencheur n° 2) ; la mise en œuvre du circuit informatisé de la dépense pendant au moins six mois et un système fonctionnel de suivi des dépenses d'éducation primaire (déclencheur n° 3) ; l'adoption d'un code de passation des marchés publics, avec ses décrets d'application, la publication trimestrielle de bulletins d'information sur les marchés publics, la réalisation d'audits, par des cabinets de renommée internationale, des cinq marchés publics les plus importants attribués en 2001, la désignation des juges des tribunaux de commerce des cinq plus grandes villes (déclencheur n° 4) ; l'adoption et la mise en œuvre pendant au moins un an d'une stratégie de gouvernance (déclencheur n° 5) ; la mise en œuvre opérationnelle d'au moins 75 pour cent des districts de santé et des centres de soins (déclencheur n° 6) ; un taux de vaccination DTCoq3 d'au moins 40 pour cent et un taux d'accouchements avec assistance médicale d'au moins 20 pour cent (déclencheur n° 7) ; la vente d'au moins 2,8 millions de préservatifs (déclencheur n° 8) ; un taux maximal de prévalence de la syphilis chez les femmes de 4 pour cent (déclencheur n° 9) ; des taux de scolarisation primaire de 61 pour cent chez les filles et 89 pour cent chez les garçons (déclencheur n° 10) ; un réseau routier national praticable au moins 50 pour cent de l'année (déclencheur n° 12) ; un taux minimal d'accès à l'eau potable de 32 pour cent de la population (déclencheur n° 13) ; et un nombre minimal de 1.252 points d'eau pour les éleveurs (déclencheur n° 15).

5. **Pour les quatre déclencheurs du point d'achèvement flottant considérés comme non atteints, la situation est la suivante :** compte tenu de la forte baisse du nombre de cas déclarés d'ulcères génitaux et d'urétrites purulentes grâce à l'utilisation croissante de préservatifs, et avec le succès des campagnes de prévention des maladies sexuellement transmissibles, le nombre de traitements jugés nécessaires en 2001 n'a plus de raison d'être. Toutefois, le déclencheur ne peut pas être considéré comme atteint puisque le nombre de traitements n'a pas été observé. Les autorités sollicitent une dérogation, que les services de l'IDA et du FMI appuient, dans la mesure où les objectifs de lutte contre la prévalence d'ulcères génitaux et d'urétrites purulentes ont été atteints (déclencheur n° 9). En ce qui concerne le taux minimum de 26 pour cent des ménages agricoles équipés de charrues (déclencheur n° 14), les données les plus récentes datent de 2009 et sont jugées obsolètes pour être considérées comme périmées pour déterminer l'atteinte du déclencheur, bien qu'à cette date, le taux ait été largement dépassé. Cela s'explique par un changement de politique en 2009, qui a remplacé la distribution de charrues par celle de tracteurs. Les autorités demandent une dérogation, que les services de l'IDA et du FMI soutiennent, dans la mesure où les objectifs

d'amélioration de la productivité et de l'accès au matériel agricole ont été atteints. S'agissant de l'adoption dans les délais des lois de règlement budgétaire pour les années 2000 et 2001 (avant l'adoption des lois de finances respectives de 2002 et 2003), des retards ont été enregistrés en raison de capacités limitées (déclencheur n° 4). Depuis lors, les autorités ont pris des mesures correctives pour éliminer l'accumulation de lois de règlement budgétaire, et sollicitent une dérogation pour leur non adoption dans les délais. Les services de l'IDA et du FMI appuient cette demande dans la mesure où l'objectif du déclencheur a dans l'ensemble été atteint et la mise en œuvre a été améliorée depuis. En ce qui concerne le taux de redoublement maximal de 22 pour cent dans l'enseignement primaire (déclencheur n° 11), des progrès satisfaisants ont aussi été enregistrés, bien qu'ils n'aient pas permis d'atteindre cet objectif, en raison de la très forte pression démographique (notamment réfugiés et retournés) et de l'augmentation qui en découle de la demande de services éducatifs. Les autorités demandent une dérogation pour non atteinte de l'objectif de taux de redoublement, que les services de l'IDA et du FMI appuient, compte tenu des difficultés exogènes auxquelles est confronté le pays et des mesures correctives prises pour remédier à la situation.

6. Les progrès accomplis pour atteindre les déclencheurs ont néanmoins été plus lents qu'initialement prévu. Lors du point de décision en 2001, les autorités avaient pour objectif d'atteindre le point d'achèvement en 2004. Toutefois, en raisons de conflits internes et régionaux à répétition, il n'a pas été possible de mettre en œuvre de façon satisfaisante les deux stratégies successives de réduction de la pauvreté pour les périodes 2003-2006 et 2008-2011, ni de maintenir la stabilité macroéconomique. Rétrospectivement, les autorités jugent que les principaux obstacles à une atteinte plus rapide du point d'achèvement de l'Initiative PPTE ont été la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes, la difficulté de traduire les recettes pétrolières supplémentaires en progrès social, la faiblesse de la capacité d'absorption des projets d'investissement, et le manque d'attention portée au suivi et à l'évaluation. Le Plan national de développement 2013-2015 tire parti de ces enseignements pour accélérer le progrès social et atteindre les objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté et des vulnérabilités.

Encadré 1. Tchad: Situation des déclencheurs du point d'achèvement flottant (à mars 2015)	
Déclencheurs	Évaluation
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	
1. Élaboration d'un DSRP suivant un processus pleinement participatif et mise en œuvre satisfaisante pendant au moins un an, attestée par l'évaluation conjointe des services incluse dans le rapport annuel d'avancement du pays.	Observé. Le Plan national de développement 2013-15 a été élaboré au moyen d'une démarche participative. Un rapport complet d'une année de suivi de la mise en œuvre du Plan a été présenté à l'IDA et au FMI en octobre 2014. Une note consultative conjointe des services de ces deux institutions sur le rapport de suivi, confirmant la mise en œuvre satisfaisante du Plan sur l'année 2013, est actuellement présentée aux Conseils d'administration de l'IDA et du FMI, en même temps que le présent document du point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.
Stabilité macroéconomique	
2. Maintien continu de la stabilité macroéconomique et mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par la	Observé. Depuis 2013, les autorités ont établi de solides

FRPC.	antécédents dans le cadre d'un Programme de référence des services du FMI et d'un programme appuyé par la Facilité élargie de crédit pour la période 2014-17, approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 1 ^{er} août 2014. Le rapport de la première revue satisfaisante du programme appuyé par la FEC est actuellement présenté au Conseil d'administration du FMI, en même temps que le présent document du point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.
Gouvernance	
3. Réaliser des progrès satisfaisants dans le renforcement de la gestion de la chaîne des dépenses pour faciliter l'identification et le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté, attestés par l'utilisation pendant au moins six mois du circuit simplifié et informatisé des dépenses et d'un système fonctionnel de suivi des dépenses d'éducation primaire.	Observé. Le circuit de la dépense est totalement informatisé et a pu produire un rapport instantané des 4 phases successives de l'exécution budgétaire (engagement, validation, ordonnancement, paiement) pour toutes les grandes catégories de dépenses depuis septembre 2014. Un système fonctionnel de suivi des dépenses d'éducation primaire jusqu'à l'utilisateur final a été mis en place en 2003. L'évaluation du système a été achevée en février 2014 et ses conclusions validées par le Ministère de l'Éducation. Un certain nombre de lacunes ont alors été identifiées contre lesquelles des mesures correctives sont en cours.
4. Adopter une nouvelle loi de passation des marchés publics avec ses décrets d'application, publier chaque trimestre un bulletin d'information sur les marchés publics, faire réaliser par des cabinets de renommée internationale un audit des cinq plus grands contrats de marchés publics attribués en 2001, adopter la loi de règlement budgétaire pour l'année 2000 avant l'adoption de la loi de finances de l'exercice 2002 et adopter la loi de règlement budgétaire pour l'année 2001 avant l'adoption de la loi de finances de l'exercice 2003, et désigner les juges des tribunaux de commerce des cinq plus grandes villes.	Inachevé, mais des progrès satisfaisants ont été enregistrés. Un code de passation des marchés publics a été adopté en 2003 avec ses décrets d'application. La publication trimestrielle d'un bulletin d'information sur les marchés publics a redémarré en janvier 2014. Quatre bulletins ont été publiés depuis, portant chacun sur un trimestre de l'année 2014. Les lois de règlement budgétaire pour les années 2000 et 2001 n'ont pas été adoptées par le gouvernement avant l'adoption des lois de finances pour les années respectives 2002 et 2003. Des audits par des cabinets de renommée internationale des cinq plus importants contrats de marchés publics attribués en 2001 ont été achevés en 2003. Les juges des tribunaux de commerce des cinq plus grandes villes ont été désignés et sont en fonction depuis 2005.
5. Adopter une stratégie et un plan d'action en faveur de la gouvernance en consultation avec l'IDA et le FMI et assurer sa mise en œuvre pendant au moins un an.	Observé. En l'absence d'une deuxième stratégie nationale de gouvernance, le PND sert de cadre d'élaboration et de mise en œuvre des réformes de la gouvernance au Tchad. Comme observé dans la Note consultative conjointe des services dans le rapport de suivi de 2013 du PND, des progrès ont été constatés dans la mise en œuvre des réformes de la gouvernance. Dans le domaine des réformes de la GFP, les principales réussites ont été la promulgation d'une nouvelle loi organique relative aux lois de finances conformément aux directives de la CEMAC, des améliorations du système informatisé de la dépense et la réduction du recours aux dépenses avant ordonnancement. Le Tchad a adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs; il a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives en 2013 et a reçu le statut de conformité à l'ITIE en 2014.
Secteurs prioritaires : Santé	
6. Assurer le fonctionnement d'au moins 75 pour cent des districts de santé et des centres de soins dans le pays,	Observé. En 2013, 74/106 districts de santé (70 pour cent) et 1.118/1.307 centres de soins (86 pour cent) étaient opérationnels,

contre 68 pour cent en 2000.	soit une moyenne pondérée de 84 pour cent et une moyenne non pondérée de 78 pour cent.
7. Parvenir à un taux de vaccination DTCoq3 de 40 pour cent minimum, contre 35 pour cent en 2000, et un taux d'accouchements avec assistance médicale de 20 pour cent minimum, contre 15 pour cent en 1998.	Observé. En 2013, les taux de vaccination DTCoq3 (désormais Penta3) étaient de 82 pour cent, et la proportion de naissances assistées par un personnel qualifié était de 28 pour cent.
Secteurs prioritaires : VIH/SIDA et MST	
8. Augmenter les ventes de préservatifs, par l'intermédiaire du projet de marketing social MASOCOTE, de 25 pour cent au minimum par rapport au total d'environ 2.239 millions de préservatifs vendus en 2000.	Observé. En 2013, les ventes de préservatifs par AMASOT (successeur de MASOCOT) ont dépassé 5,9 millions.
9. Augmenter le nombre de cas d'ulcères génitaux traités à 30.000 au minimum par an, contre 12.000 en 1998, et le nombre de cas d'urétrites purulentes traités à 40.000 au minimum par an, contre 21.000 en 1998. Réduire la prévalence de la syphilis chez la femme enceinte de 6 pour cent en 1998 à 4 pour cent au maximum.	Objectifs initiaux non observés mais les services de l'IDA et du FMI estiment que l'objectif général a largement été atteint. Ils jugent en effet que les objectifs de lutte contre la prévalence d'ulcères génitaux et d'urétrites purulentes ont été atteints. Les objectifs initialement fixés ne sont plus d'actualité du fait du net ralentissement du nombre de cas déclarés depuis 2000. La prévalence de la syphilis chez la femme enceinte a été de 3,3 pour cent en 2013.
Secteurs prioritaires : Éducation	
10. Augmenter le taux brut de scolarisation au minimum à 61 pour cent chez les filles et à 89 pour cent chez les garçons, contre 54 pour cent et 85 pour cent respectivement en 1998-1999.	Observé. En 2012-2013 le taux brut de scolarisation primaire était de 119 pour cent chez les garçons et de 91 pour cent chez les filles.
11. Faire baisser le taux de redoublement, de 26 pour cent en 1998-99 à 22 pour cent au maximum.	Non observé et des mesures correctives sont en cours de mise en œuvre. En 2012-2013, le taux de redoublement dans l'enseignement primaire était de 24 pour cent.
Secteurs prioritaires : Infrastructures de base	
12. Assurer qu'au moins 50 pour cent du réseau routier permanent puisse être utilisé toute l'année, par rapport à 80 pour cent du réseau qui aujourd'hui est impraticable pendant les trois à cinq mois de la saison des pluies.	Observé. En 2013, 86 pour cent du réseau routier permanent a pu être utilisé toute l'année.
Secteurs prioritaires : Développement rural	
13. Augmenter l'accès à l'eau potable à 32 pour cent de la population au minimum, contre 27 pour cent en 2000.	Observé. En 2013, la proportion de personnes ayant accès à l'eau potable était de 46 pour cent.
14. Augmenter le pourcentage de ménages agricoles équipés de charrues, de 24 en 2000 à 26 au minimum.	Non observé en l'absence de données justificatives actualisées mais les services de l'IDA et du FMI considèrent que l'objectif a largement été atteint. La proportion de ménages agricoles équipés de charrues se situait à 40 pour cent en 2009, et les autorités ont cessé d'assurer le suivi de cet indicateur dans la mesure où une nouvelle politique de mécanisation agricole distribue désormais des tracteurs au lieu de charrues, ce qui a eu pour résultat une nette hausse de la productivité agricole.
15. Augmenter le nombre de points d'eau pour les éleveurs de 10 pour cent au minimum par rapport aux 1.138 points d'eau existants en 2000.	Observé. En 2013, le nombre de points d'eau pastoraux pour les éleveurs s'élevait à 1.868.

A. Document de stratégie de réduction de la pauvreté

Déclencheur n° 1: Élaboration d'un DSRP suivant un processus pleinement participatif et mise en œuvre satisfaisante pendant au moins un an, attestée par l'évaluation conjointe des services des deux institutions dans leur rapport annuel d'avancement du pays.

7. **Les services des deux institutions estiment que les critères de ce déclencheur ont été satisfaits.**

8. **En 2012, les autorités ont élaboré le Plan national de développement (PND) pour la période 2013-15.** Le PND, accompagné d'une Note consultative conjointe des services des deux institutions, a été présenté aux Conseils d'administration de l'IDA et du FMI en juillet 2013⁴. Le PND est axé sur un ensemble judicieux de priorités, notamment la création de nouvelles capacités de production et d'opportunités d'emplois décentes, la valorisation du capital humain, la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale, la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, et l'amélioration de la gouvernance. Un Plan d'action prioritaire (PAP), annexé au PND, précise pour chaque domaine d'action, une liste de mesures à prendre et d'indicateurs pour assurer le suivi de leur mise en œuvre. Chaque mesure a été prévue au budget sur chacune des trois années. Le PND, intégré dans un solide cadre macroéconomique, repose sur des projections plausibles des niveaux de pauvreté. Les autorités ont tenu des consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes en 2012 et début 2013 pour assurer le soutien le plus vaste possible au processus du PND, notamment avec des députés, des élus des administrations locales, des représentants de la société civile et du secteur privé, et des partenaires techniques et financiers. En juin 2014, une table ronde a été organisée à Paris au cours de laquelle les partenaires techniques et financiers se sont engagés à combler le reste du déficit de financement pour assurer la mise en œuvre du PND sur la période 2014-2015.

9. **Un rapport de suivi sur la mise en œuvre du PND en 2013 a été achevé en octobre 2014.** L'état d'avancement du PND est évalué en fonction d'un solide Cadre de résultats (CR), qui comporte 24 indicateurs stratégiques et 65 indicateurs intermédiaires pour lesquels des références et des objectifs quantitatifs ont été définis, même si ce n'est pas nécessairement le cas pour chacune des trois années du PND. Le Cadre de résultats permet aussi d'évaluer toutes les conditions à remplir pour le point d'achèvement flottant, définies dans les secteurs prioritaires au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Une Note consultative conjointe sur le rapport annuel d'étape confirmant la mise en œuvre satisfaisante du plan en 2013 est actuellement

⁴ Association internationale de développement et Fonds monétaire international (2013), «The Republic of Chad: Joint Staff Advisory Note on the National Development Plan 2013-15, Report #78692-TD, Washington D.C.» et EBD/13/50 présentée au Conseil le 26 juillet 2013.

soumise aux Conseils d'administration de l'IDA et du FMI, en même temps que le présent rapport sur le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des PPTE⁵.

10. **Les services de l'IDA et du FMI estiment que la mise en œuvre du PND a été dans l'ensemble satisfaisante en 2013.** Cette réussite, qui se démarque totalement de l'absence de mise en œuvre des deux premières stratégies de réduction de la pauvreté, s'explique par une nette amélioration de la situation sécuritaire et par la forte adhésion qui a découlé du vaste processus de consultation à l'origine de l'élaboration du PND. À fin 2013, la mise en œuvre avait progressé conformément aux objectifs définis pour près de deux tiers des indicateurs stratégiques et la moitié des indicateurs intermédiaires du cadre de résultats. En outre, la contribution du budget national de 2013 à la mise en œuvre du PND a été proche des prévisions de départ, ce qui démontre l'amélioration structurelle de l'exécution budgétaire et l'adoption d'un solide cadre de résultats a permis aux autorités d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du PND, aussi bien en termes d'intrants que de résultats directs et indirects. Même si une enquête fiable sur la pauvreté, disponible en 2012, a servi de fondement analytique pour concevoir le PND, une nouvelle enquête de pauvreté, prévue en 2015-2016, permettra d'évaluer l'incidence du PND sur l'évolution de la situation dans ce domaine. Elle devrait être complétée par une nouvelle enquête de démographie et de santé, qui devrait être disponible en 2015.

11. **La mise en œuvre continue du PND reste toutefois sujette à un certain nombre de risques.** L'extrême dépendance du Tchad envers des recettes pétrolières instables rend les projets de dépenses très vulnérables à la baisse des cours du pétrole et aux variations des projets de production pétrolière. La forte chute des cours du pétrole fin 2014 va imposer de réévaluer les ressources disponibles et les priorités de dépenses dans le cadre du PAP et d'étudier la nécessité de diversifier davantage les exportations et d'assurer des volants de stabilisation. Deuxièmement, la situation sécuritaire complexe et exacerbée dans la région constitue un risque omniprésent pour le Tchad et pourrait, comme ces dernières années, obliger le pays à se détourner de ses priorités que constituent les objectifs du PND. En janvier 2015, le Tchad a envoyé des troupes au Nigéria pour aider ce pays à lutter contre Boko Haram sur les rives du lac Tchad entraînant une hausse des coûts de sécurité de 50 milliards de Francs CFA (0,9 pour cent du PIB hors pétrole).

B. Stabilité macroéconomique

Déclencheur n° 2: Maintien continu de la stabilité macroéconomique et mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par la FRPC.

12. **Les services de l'IDA et du FMI estiment que ce déclencheur a été atteint.**

⁵ Association internationale de développement Association et Fonds monétaire international (2015), «The Republic of Chad: Joint Staff Advisory Note on the Monitoring Report 2013 of the National Development Plan 2013-15», April, Washington D.C.

13. **La gestion économique a été nettement améliorée ces dernières années.** La période qui a suivi l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTTE en 2001 a été essentiellement caractérisée par des politiques incohérentes, en particulier après le démarrage des exportations de pétrole en 2003 et l'apparition de conflits civils récurrents qui ont persisté jusqu'en 2009. Cela s'est traduit par le déraillement des programmes appuyés par la FRPC pendant cette période (accords triennaux approuvés en janvier 2000⁶ et en février 2005⁷) et par l'échec des tentatives de rétablissement de bons résultats dans la mise en œuvre des politiques au titre des programmes de référence du FMI en 2008 et 2009. L'incapacité à mettre en œuvre un programme appuyé par le FMI pendant une période suffisamment longue a empêché le Tchad d'atteindre le point d'achèvement. Toutefois la consolidation de la stabilité politique intérieure depuis 2010 a posé les jalons d'une amélioration progressive mais soutenue de la gestion économique et des résultats macroéconomiques positifs. Parmi les bons résultats obtenus dans la mise en œuvre des politiques, il convient de citer la période couverte par un programme de référence approuvé par la direction du FMI en juillet 2013 et le programme triennal actuel appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), approuvé par le Conseil d'administration du FMI en août 2014 (79,92 millions de DTS, soit 120 pour cent de la quote-part). Le programme FEC appuie le programme économique à moyen terme du gouvernement qui a pour but de rendre la croissance économique plus forte et plus solidaire tout en maintenant la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire. Le programme de réformes structurelles des autorités est axé sur le renforcement de la gestion des finances publiques et sur l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires.

14. **Une amélioration de la gestion des finances publiques a entraîné une résorption régulière du déficit primaire hors pétrole.** Ces dernières années, la politique budgétaire a été ancrée sur la poursuite d'une trajectoire à la baisse du déficit primaire hors pétrole, de façon à lisser les dépenses de l'État et à préserver la viabilité à long terme. Le déficit primaire non pétrolier s'est résorbé d'environ 3,8 pour cent du PIB hors pétrole sur la période 2012-2014, grâce (i) à une forte hausse des recettes non pétrolières (de 8,1 à 9,5 pour cent du PIB hors pétrole entre 2012 et 2014) et (ii) à une rationalisation des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Cette amélioration continue de l'orientation budgétaire a également bénéficié des réformes en cours de la GFP, expliquées en détails plus loin dans le présent rapport, notamment : l'informatisation du circuit de la dépense et de la gestion de la solde (conjuguées à un audit de la paye), le renforcement des contrôles de l'utilisation des dépenses avant ordonnancement (DAO), le recours accru aux appels d'offres pour la passation de marchés publics, l'amélioration de la transparence (rapports trimestriels d'exécution budgétaire, bulletins d'information sur les marchés publics), et le renforcement du cadre réglementaire de la gestion de la dette publique.

⁶ Les résultats dans le cadre de ce programme appuyé par la FRPC (36,4 millions de DTS, soit 55 pour cent de la quote-part) ont été jugés faibles et la sixième revue n'a pas pu être achevée dans la mesure où le Tchad n'avait pas rempli quatre critères de réalisation quantitatifs ni le critère de réalisation structurel.

⁷ Aucune revue n'a été achevée au titre de cet accord (25,2 millions de DTS, soit 45 pour cent de la quote-part), en raison de forts dépassements de dépenses et de l'incertitude des perspectives budgétaires liées à la gestion des recettes pétrolières.

15. L'évolution macroéconomique de ces dernières années a été globalement satisfaisante.

Entre 2012 et 2014, la croissance du PIB réel non pétrolier s'est accélérée de plus de 8 pour cent par an en moyenne, sous l'effet essentiellement des secteurs du commerce, des transports et des télécommunications, ainsi que celui de la production agricole (qui représente près de 30 pour cent du PIB total). Au cours de cette période, l'inflation est restée maîtrisée à moins de 10 pour cent, malgré une récente volatilité due à la fermeture temporaire de la frontière avec le Nigéria (du fait des craintes liées au virus Ebola et à Boko Haram) et malgré les perturbations dans le port camerounais de Douala. Le déficit du compte des transactions courantes est resté relativement stable, aux alentours de 9 pour cent du PIB chaque année, la moitié de ce déficit environ ayant été couvert en 2012 et 2013 par les entrées d'investissements directs étrangers (IDE) (en 2014, les flux nets d'IDE ont été négatifs du fait de l'achat par l'État tchadien de la part de 25 pour cent du capital d'Esso, consortium de sociétés pétrolières opérant dans le pays).

16. Les autorités ont solidement réagi en 2015 à la chute brutale et inattendue des cours du pétrole survenue quelque temps avant.

Les autorités ont présenté une loi de finances rectificative qui prévoit une baisse des dépenses primaires intérieures de 6,4 pour cent du PIB hors pétrole, face à un manque à gagner de recettes pétrolières d'environ 11 pour cent du PIB non pétrolier. Ces réductions de dépenses ont été axées sur les investissements financés sur ressources intérieures dans le but de minimiser l'incidence négative sur les dépenses sociales prioritaires, dont la part dans les dépenses primaires intérieures devrait augmenter en 2015. L'ampleur de l'ajustement budgétaire, et la mobilisation du reste du financement nécessaire, ont été calibrés de façon à lisser les dépenses à moyen terme conformément aux projections d'augmentation des recettes pétrolières, du fait du récent doublement des volumes d'exportation de pétrole. Cette réaction des autorités est en très net contraste avec celle adoptée lors du précédent choc des prix pétroliers de 2008-2009, où le gouvernement avait maintenu ses niveaux de dépenses, ce qui avait entraîné une détérioration de l'orientation de la politique budgétaire et l'accumulation d'arriérés.

17. Globalement, les services de l'IDA et du FMI estiment que le programme appuyé par la Facilité élargie de crédit a été mis en œuvre de façon satisfaisante.

En ce qui concerne les résultats du deuxième semestre 2014, et malgré les difficultés causées par l'effondrement des cours du pétrole vers la fin de l'année, la plupart des critères de réalisation à fin décembre 2014 ont été satisfaits. Le plafond du financement intérieur net de l'État a été dépassé mais les services du FMI appuient la demande de dérogation faite par les autorités, à la lumière des mesures correctives prises pour remettre le budget de 2015 sur les rails. De même, une demande de dérogation relative au plancher des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté est appuyée par les services de l'IDA et du FMI, compte tenu des mesures correctives prises pour assurer que la part des dépenses prioritaires dans les dépenses primaires intérieures augmente en 2015 (par rapport à 2014). En outre, tous les objectifs de réformes structurelles ont été atteints en 2014, trois repères structurels ont été respectés -ceux relatifs au contrôle des dépenses faites avant ordonnancement, à l'amélioration de la transparence budgétaire, et à la présentation d'un projet de budget axé sur une résorption continue du déficit primaire non pétrolier-, tandis que celui relatif à la gestion de la dette n'a pas été respecté à la date cible prévue, en raison d'un retard de quelques mois dans la publication des procédures d'accompagnement. En outre, la forte réaction de la politique

budgétaire au choc des cours du pétrole en 2015 constitue un élément essentiel qui permettra de maintenir la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire.

Tableau 1 du texte : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-19

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Prel.	Proj.			Proj.	
(variation annuelle en %, sauf indication contraire)								
Secteur réel								
PIB à prix constants	8.9	5.7	6.9	7.6	4.9	8.3	5.0	5.1
PIB pétrolier	-4.0	-7.1	5.7	43.4	7.0	23.5	5.5	6.5
PIB non pétrolier	11.6	8.0	7.1	2.1	4.4	4.9	4.9	4.8
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	7.7	0.2	1.7	3.2	2.9	3.0	3.0	3.0
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	2.1	0.9	3.7	2.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix du pétrole								
Hypothèses WEO (Dollars U.S./baril) ²	105.0	104.1	96.2	58.1	65.7	69.7	71.8	73.1
Prix du pétrole tchadien (Dollars U.S./baril) ³	102.0	103.9	98.0	51.5	59.9	64.0	66.5	68.6
Production de pétrole (millions de barils)	41.2	36.3	38.5	57.3	61.7	77.5	82.2	87.9
Taux de change FCFA/US\$ (moyenne)	510.2	493.9
Monnaie et crédit⁴								
Avoir extérieurs nets du système bancaire	14.8	-2.6	-1.8	-4.5	8.2	8.8	23.6	10.2
Crédit intérieur net	-1.3	11.2	28.2	8.0	5.9	1.2	-20.5	-6.0
<i>dont</i> : créances sur le gouvernement (net)	-13.1	10.0	18.0	5.6	0.4	-3.0	-24.0	-11.0
<i>dont</i> : créances sur l'économie (net)	12.9	2.8	17.3	-4.5	1.0	1.3	2.7	5.0
Monnaie et quasi-monnaie	13.4	8.6	26.5	3.6	14.1	10.1	3.0	4.3
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole)	5.6	5.5	4.8	4.8	4.5	4.5	4.7	4.8
Secteur extérieur (valorisé en francs CFA)								
Exportations de biens et services (FAB)	-4.1	-8.6	1.4	-16.8	21.6	29.9	11.2	8.4
Importations de biens et services (FAB)	3.8	-8.1	10.0	-13.7	10.0	13.2	4.3	3.9
Volume des exportations	-2.9	-13.7	5.6	39.4	8.6	22.3	7.2	0.3
Volume des importations	3.2	-5.8	9.5	-11.1	9.5	12.4	3.6	3.3
Solde global de la balance des paiements (% du PIB)	1.7	-0.2	-1.5	-0.8	-0.4	-0.2	3.1	1.2
Solde courant, y.c. transferts officiels courants (% du PIB)	-8.7	-9.0	-8.7	-10.0	-8.7	-5.8	-3.2	-2.5
Termes de l'échange	-1.9	8.5	-4.4	-38.5	11.4	5.4	3.0	7.4
Dette extérieure (pourcentage du PIB)	20.1	21.2	30.8	25.5	22.6	19.6	18.1	15.9
VAN de la dette extérieure (% des exportations de B&S)	39.1	33.5	66.5	74.5	58.0	42.6	36.9	31.0
(% du PIB non-pétrolier, sauf indication contraire)								
Finances publiques								
Recettes et dons	35.0	27.8	23.3	21.5	23.5	25.2	33.4	35.1
<i>dont</i> : recettes non pétrolières	8.1	9.3	9.5	9.9	10.6	11.0	11.4	11.8
Dépenses totales	34.4	31.4	29.6	23.0	24.1	25.1	29.4	32.2
Dépenses courantes	16.5	17.7	16.7	14.4	13.5	13.9	15.4	16.1
Dépenses d'investissement	17.9	13.7	12.9	8.6	10.5	11.2	14.0	16.0
Solde primaire hors pétrole (base engagement, hors dons) ⁵	-20.1	-18.2	-16.3	-8.4	-7.4	-8.0	-12.2	-14.6
Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus)	0.7	-3.6	-6.3	-1.5	-0.5	0.1	4.0	2.9
Solde budgétaire global (base caisse, dons inclus)	2.1	-6.6	-5.9	-2.7	-0.5	0.1	4.3	3.4
Dette publique totale (en % du PIB) ⁶	28.2	30.1	38.2	33.2	30.4	26.5	24.4	21.7
<i>dont</i> : dette intérieure (en % du PIB) ⁶	8.1	8.9	7.4	7.8	7.8	6.9	6.3	5.8
Pour mémoire:								
PIB nominal (milliards de francs CFA)	6,314	6,397	6,883	6,962	7,794	8,875	9,553	10,349
<i>dont</i> : PIB nominal hors pétrole	4,400	4,661	5,150	5,357	5,796	6,268	6,733	7,291

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et projections de la mission du FMI.

¹ Rapport du FMI EBS/14/96;² Prix WEO, édition du printemps 2015.³ Le prix du pétrole tchadien est le prix du WEO diminué de la décote de qualité.⁴ Variation en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.⁵ Défini comme recettes totales hors dons et recettes pétrolières, moins les dépenses totales.⁶ Administration centrale.

C. Gouvernance

Déclencheur n° 3: Accomplir des progrès satisfaisants dans le renforcement de la gestion de la dépense publique pour faciliter l'identification et le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, attestés par la mise en œuvre pendant au moins six mois d'un circuit de la dépense simplifié et informatisé et d'un système fonctionnel de suivi des dépenses d'éducation primaire.

18. **Les services de l'IDA et du FMI estiment que ce déclencheur a été atteint.**

19. **Le circuit de la dépense a été entièrement informatisé en 2014**, et est en mesure de produire instantanément des rapports sur les quatre phases successives (engagement, validation, ordonnancement, paiement) de l'exécution budgétaire pour toutes les grandes catégories de dépenses depuis septembre 2014. Cette réussite permet aux autorités de suivre en temps réel les dépenses publiques et de produire des rapports trimestriels d'exécution budgétaire. D'autres mesures ont aussi été prises pour renforcer encore la gestion de la dépense publique notamment : création d'un centre informatique au sein du Ministère des finances et du budget et extension du réseau informatique au sein de ce ministère et avec d'autres ministères. Au total, 17 sites ont fait l'objet d'une interconnexion informatique, dont sept ministères. Le déploiement d'un système informatisé de gestion des fichiers a également contribué à une plus grande efficacité de la gestion de la dépense. L'informatisation de la solde et son interconnexion avec le circuit informatisé de la dépense est également entrée en service en 2014. Conjuguée à un audit de la paye, elle a permis de dégager des économies de salaires d'environ 17 milliards de Francs CFA en 2014. La gestion de la dépense devrait encore s'améliorer avec l'informatisation du système comptable en 2015 et 2016. Un logiciel de suivi des recettes pétrolières a été très utile pour atteindre le statut de conformité avec l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2014. Enfin, la mise en service récemment d'un nouveau système de gestion fiscale devrait contribuer à améliorer l'efficacité de la gestion des recettes.

20. **Un système de suivi des dépenses d'éducation primaire jusqu'à l'utilisateur final a été mis en place en 2003.** Une évaluation de ce système a été achevée en février 2014 et ses conclusions validées par le Ministère de l'éducation. L'évaluation a révélé un certain nombre de lacunes contre lesquelles des mesures correctives ont été prises et a défini comme grands domaines d'amélioration les contrôles internes pour assurer le suivi du budget de l'éducation. Les autorités prennent déjà un certain nombre de mesures correctives, notamment en vue d'améliorer le système de gestion des ressources humaines dans le secteur de l'éducation, d'accroître la connectivité entre les régions pour assurer un meilleur partage et un meilleur suivi des données, d'accentuer la déconcentration des responsabilités et d'améliorer la distribution des manuels dans les établissements scolaires. Toutes ces mesures devraient améliorer la part de ressources qui atteint effectivement le prestataire de services éducatifs. D'autres mesures doivent être prises pour assurer la mise à disposition de l'information à l'utilisateur final des services éducatifs, de façon à étendre la responsabilisation sociale à un plus grand nombre. C'est ainsi que les autorités ont accepté de mettre en place, à titre pilote, des cartes d'évaluation scolaire. Enfin, les autorités ont également

convenu de mettre à jour le manuel opérationnel de suivi des dépenses éducatives de 2003 afin d'intégrer les dernières modifications institutionnelles, méthodologiques, et technologiques.

Déclencheur n° 4: Adopter une nouvelle loi de passation des marchés publics avec ses décrets d'application, publier chaque trimestre des bulletins d'information sur les marchés publics, faire réaliser par des cabinets de renommée internationale un audit des cinq plus grands marchés publics attribués en 2001, adopter la loi de règlement budgétaire pour l'année 2000 avant l'adoption de la loi de finances de l'exercice 2002, et de même adopter la loi de règlement budgétaire pour l'année 2001 avant l'adoption de la loi de finances de l'exercice 2003, et désigner les juges des tribunaux de commerce des cinq plus grandes villes.

21. **Toutes les décisions et mesures ont été prises pour atteindre le déclencheur, à l'exception de l'adoption de la loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2000 avant l'adoption de la loi de finances 2002, et l'adoption de la loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2001 avant l'adoption de la loi de finances 2003.** Les lois de règlement budgétaire pour les années 2000 et 2001 ont toutes deux été adoptées par le gouvernement et soumises au Parlement en 2004. La loi de règlement budgétaire pour 2002 a été adoptée et soumise au Parlement en 2003 et les lois de règlement budgétaire pour les années 2003 à 2012 ont été adoptés par le gouvernement et soumises au Parlement en 2014. L'adoption et la soumission au Parlement de ces lois de règlement budgétaire ont été retardées en raison de capacités limitées, de l'instabilité des institutions, et des crises sécuritaires. La loi organique des finances de 2014 stipule, en son article 66, que toute loi de règlement budgétaire pour l'année précédente doit être soumise au Parlement avant que ne soit soumise la loi de finances de l'année suivante. Le gouvernement a pris des mesures pour assurer que ces lois soient présentées dans les délais, notamment en mettant en place une commission spécialisée dans la préparation des lois de règlement budgétaire. Avec le rattrapage des retards, qui a exigé d'importants efforts dans un contexte de capacités limitées, et avec l'informatisation de la chaîne des dépenses, la préparation de ces lois de règlement budgétaire devrait être accélérée. En 2014, le projet de loi de règlement budgétaire de 2013 a été préparé et soumis à la Cour des Comptes. La récente création de la Cour des Comptes, qui était auparavant un service d'audit au sein de la Cour Suprême, devrait également améliorer le contrôle externe de la gestion des finances publiques. Même si durant cette période, la surveillance et le contrôle externes de la gestion des finances publiques ont été limités, le service d'audit de la Cour Suprême a réalisé, malgré des ressources humaines et budgétaires limitées, un certain nombre d'activités de contrôle, notamment des contrôles de l'utilisation des recettes pétrolières en 2000, 2004/2005, et 2008, de l'utilisation des ressources au titre de l'Initiative PPTTE en 2004/05, des dépenses militaires en 2002, des comptes du Trésor en 2002, et de 11 municipalités sur la période 2001-04. En outre, entre 2002 et 2014, les audits suivants ont été réalisés : i) Secrétaire général du gouvernement, ii) Ministère des Finances et du Budget, Ministère de la Justice, iii) Ministère de la bonne gouvernance, iv) la Police, v) le Collège de Contrôle et de Surveillance des revenus pétroliers et vi) quatre

entreprises et organismes publics⁸. Enfin, le service d'audit a commencé les contrôles judiciaires en 2011.

22. **Un code des marchés publics a été adopté en 2003 avec ses règlements d'application, et la publication d'un bulletin trimestriel d'information sur les marchés publics a redémarré en 2014.** Ce bulletin d'information présente généralement les contrats récemment attribués, les manifestations générales d'intérêt, les nouveaux appels d'offres, et la liste des entreprises non autorisées à soumissionner tant qu'elles n'ont pas régularisé leur situation budgétaire. La qualité de ces bulletins trimestriels d'information s'est améliorée depuis la reprise de leur publication. Des rapports annuels sur les marchés publics ont également été publiés pour 2012 et 2013 sur la page Internet du Ministère des Finances et du Budget. Le gouvernement du Tchad a commencé en 2014 un processus de réexamen de ce code des marchés publics de 2003, qui devrait aboutir à l'adoption d'un nouveau code en 2015, intégrant les pratiques optimales en matière de marchés publics au niveau régional et international.

23. **Les audits des cinq plus importants marchés publics attribués en 2001 ont été réalisés par des cabinets de renommée internationale.** Le Service d'audit de la Cour Suprême a entrepris des audits complémentaires des marchés publics en 2003, 2004, 2005, et 2008.

24. **Les juges des tribunaux de commerce des cinq plus grandes villes ont été désignés.** Les juges des tribunaux de commerce d'Abeche, Bongor, Mandoul, N'Djamena et Sarh assument leurs fonctions depuis leur désignation par décret en 2005. Même si cette mesure a été importante pour le fonctionnement des tribunaux de commerce, elle ne s'est pas accompagnée d'autres réformes en profondeur d'amélioration du climat des affaires. L'enquête de 2009 auprès des entreprises a révélé que 31 pour cent d'entre elles considèrent le système judiciaire tchadien juste, impartial, et non corrompu par rapport à une moyenne de 43 pour cent en Afrique subsaharienne. Ce résultat se retrouve dans les indicateurs «Doing business» relatifs à l'application des contrats, qui ne se sont pas améliorés depuis 2004, indiquant que 743 jours et 41 procédures sont nécessaires pour faire appliquer un contrat moyennant un coût représentant 45,7 pour cent de la créance en cours.

Déclencheur n° 5: Adopter une stratégie et un plan d'action en faveur de la gouvernance en consultation avec l'IDA et le FMI et assurer sa mise en œuvre pendant au moins un an.

25. **Les services de l'IDA et du FMI estiment que ce déclencheur a été atteint.**

26. **Une première stratégie de la gouvernance a été adoptée en 2002 puis évaluée dans un rapport terminé en 2010⁹, accompagné d'un plan d'action contre la corruption.** Ce rapport

⁸ SOTEL (télécommunications), SONASUT (sucre), ONASA (office de sécurité alimentaire) et OTRT (office de régulation des télécommunications).

⁹ Le Tchad a adopté une stratégie nationale de bonne gouvernance en 2002, s'articulant autour de neuf axes : i) administration publique, ii) finances publiques, iii) gouvernance dans les secteurs prioritaires (développement rural, infrastructures, éducation, santé, protection sociale et énergie, iv) décentralisation, v) justice, vi) lutte contre la corruption, vii) droits de l'homme et gestion des conflits, viii) partenariats entre secteurs public et privé - société

(continued)

d'évaluation et le PND 2013-2015 reconnaissent que peu de progrès ont été enregistrés dans les années 2000 dans des domaines notamment de la gouvernance politique et du climat des affaires. Les autorités estiment que la gravité de la situation sécuritaire au cours de cette période n'assurait pas la stabilité requise pour procéder aux réformes de gouvernance. La signature d'un accord de paix avec le Soudan en 2010 et la modernisation des services de sécurité, conjuguées à un programme de démobilisation et de réinsertion depuis 2010, ont posé les jalons d'une accélération des réformes de gouvernance. En 2014, l'Institut de l'économie et de la paix a considéré le Tchad comme le pays «ayant connu les meilleures améliorations dans le domaine de la paix au cours des six dernières années». L'intervention militaire efficace du Tchad au Nord Mali en 2013 a été saluée par la plupart des pays de la région, et l'armée tchadienne est aujourd'hui considérée comme une composante importante de la stabilité régionale, notamment grâce à ses interventions militaires récentes contre le groupe Boko Haram sur les rives du lac Tchad. L'élection du Tchad au Conseil de sécurité des Nations-Unies en octobre 2013 témoigne du retour de ce pays au sein de la communauté internationale.

27. **Le PND 2013-2015 comporte un plan d'action pour réformer la gouvernance.** La gouvernance est un élément essentiel du PND et doit être renforcée pour servir de base à une mise en œuvre réussie du PND lui-même. Le PND est axé sur les réformes du secteur public, la gestion des finances publiques, la décentralisation, et les droits de l'homme. Le Rapport de suivi de 2013 semble indiquer une mise en œuvre relativement vigoureuse en 2013 des projets et programmes en faveur de la gouvernance.

28. **Des progrès sensibles ont été observés en 2013 dans la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques,** avec notamment les mesures concrètes suivantes : i) promulgation de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) par le Président de la République, ii) création d'un centre informatique au sein du Ministère des Finances et du Budget (MFB), iii) informatisation de la chaîne de la dépense publique (Circuit Intégré de la Dépense, CID), en réalisant une connexion en réseau entre les différents services du MFB et sept autres ministères, ainsi que l'interconnexion entre le Système intégré d'information et de gestion financières (SIIGF) et le Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'État (SIGASPE), et la connexion entre le CID et le Trésor pour assurer la couverture des quatre phases du cycle de la dépense, iv) opérationnalisation des systèmes de paiement SYSTAC et SYGMA, v) élaboration et respect d'un calendrier de préparation et d'approbation budgétaire, vi) élaboration d'un modèle de cadre macroéconomique et de manuels d'accompagnement, vii) démarrage de l'informatisation complète du système comptable. Le processus de passation des marchés publics a été amélioré

civile, ix) sécurité. Cette stratégie, composée de 81 mesures, était censée être mise en œuvre entre 2002 et 2006 mais la date a été repoussée jusqu'à 2010. Une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de bonne gouvernance demandée par les autorités tchadiennes en 2010 a constaté que sa mise en œuvre était très difficile du fait des obstacles institutionnels et d'une mobilisation insuffisante de ressources. Néanmoins, le rapport a constaté qu'un nombre non négligeable de réformes ont été mises en œuvre, bien que sur les 81 mesures, 31 ne l'aient toujours pas été. En outre, le rapport recommande que d'autres réformes soient mises en œuvre dans tous les domaines couverts par la stratégie initiale pour améliorer encore la gouvernance et formule un ensemble de mesures particulières à cet égard.

grâce au recours accru aux appels à la concurrence et à la publication d'un bulletin d'informations sur l'attribution de ces contrats en 2013. En matière de contrôle externe, la régularisation des lois de règlement budgétaire de 2003 à 2012 s'est poursuivie. En 2014, les autorités ont entrepris un audit de la solde, qui a permis de dégager des économies de 17 milliards de Francs CFA. En outre, le gouvernement a intensifié les contrôles des dépenses avant ordonnancement (DAO), qui ont régressé par rapport à leur niveau de 2012 pour se situer à moins de 20 pour cent des dépenses financées sur ressources intérieures (hors salaires, service de la dette, et dépenses de sécurité dans le cadre de la campagne militaire au Mali en 2013-2014). Malgré ces mesures, les systèmes de GFP doivent encore être renforcés pour améliorer l'efficacité de la dépense publique. Les autorités ont fait part de leur détermination à poursuivre les réformes, notamment en transposant les dernières directives de la CEMAC en 2015 (gouvernance et transparence, règlement général de la comptabilité publique, nomenclature budgétaire, opérations financières de l'État, plan comptable de l'État).

29. **L'adhésion du Tchad au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et son statut de conformité à la norme ITIE attestent de la volonté des autorités tchadiennes d'améliorer la qualité de la gouvernance et des institutions.** Le Tchad a adhéré en janvier 2013 au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, excellente initiative qui traduit l'engagement du gouvernement à poursuivre les réformes en faveur d'une bonne gouvernance. Le pays a posé sa candidature à l'ITIE en 2010 et a procédé à sa première validation, le mécanisme d'assurance qualité de l'ITIE, en mai 2013. Ce rapport indiquait que des progrès significatifs ont été réalisés mais mettait en garde sur la nécessité d'en faire encore davantage pour atteindre la conformité aux règles de l'ITIE. Les autorités ont alors déployé d'importants efforts pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation des recettes pétrolières et pour préparer le rapport de 2012, publié en mars 2014. Pour finir, toutes les questions en suspens ont été résolues et le Tchad a reçu le statut de conformité à l'ITIE en octobre 2014. Avec l'importante évolution récente du secteur pétrolier, notamment l'augmentation de la prise de participation de l'État dans le secteur, le recours accru aux contrats de partage de la production, et l'utilisation d'avances sur ventes de pétrole, il va être nécessaire à terme de remanier le processus de transparence des recettes pétrolières pour tenir compte de la nouvelle situation.

30. **Les efforts de décentralisation ont été poursuivis en 2013.** Au cours de l'année, tous les élus locaux lors des élections de 2012 ont reçu une formation. D'autres mesures de renforcement des capacités ont consisté notamment à valider un guide de plans municipaux de développement du territoire. Malgré tous ces efforts, la capacité locale à assurer les services publics, et le transfert des ressources humaines et financières correspondantes au niveau municipal, restent extrêmement limités.

31. **La corruption reste un défi majeur malgré un certain nombre de mesures pour y remédier.** En 2013, à la suite d'audits financiers et de performance (missions de contrôle), 36 personnes ont été poursuivies pour détournement de fonds publics, et au total, 6 milliards de Francs CFA ont été récupérés à l'issue de ses missions. Toutefois, le classement du Tchad sur l'Indice de corruption de «Transparency International» est resté faible en 2013. Les interactions entre corruption, lutte contre la pauvreté, et croissance sont des aspects essentiels à prendre en compte par les autorités dans leurs efforts de développement à long terme.

D. Secteurs prioritaires

Santé

Déclencheur n° 6: Assurer qu'au moins 75 pour cent de tous les districts sanitaires et des dispensaires dans le pays sont opérationnels, au lieu de 68 pour cent en 2000.

32. **Les services du FMI estiment que ce déclencheur a été respecté : en 2013, 74 districts sanitaires sur 106 (70 pour cent) et 1118 dispensaires sur 1307 (86 pour cent) étaient opérationnels.** Même si les moyennes, pondérées ou non, dépassent l'objectif de 75 pour cent, les autorités reconnaissent qu'il est nécessaire de déployer des efforts supplémentaires pour améliorer davantage la fonctionnalité des dispensaires qui a été entravée par la création administrative rapide de nouveaux centres et districts mais n'a pas été suivie d'efforts similaires en termes de construction, d'effectifs et d'équipement. Afin de relever la proportion de centres et de districts opérationnels, les autorités entendent limiter la création administrative de nouvelles structures et d'accélérer la construction, la dotation en personnel et en équipement des infrastructures existantes, y compris de procéder au redéploiement de 60 urgentistes et de 1000 infirmiers. Environ 10 districts semblent être situés dans des zones d'insécurité : les populations ont recours aux services délivrés par les ONG car il est extrêmement difficile d'affecter du personnel de santé dans ces zones. Globalement, il convient de poursuivre les efforts pour que les dispensaires soient en mesure de fournir des soins de santé de base, notamment pour assurer à la fois la disponibilité et la présence d'un personnel de santé qualifié, le savoir-faire en matière de santé de base et la disponibilité d'une chaîne du froid (en particulier pour les immunisations). Il est également important de noter que le nombre de dispensaires fonctionnels a progressé de 645 en 2006 à 1118 en 2013, ce qui représente les efforts considérables déployés à la fois par l'administration centrale, les autorités locales et les communautés en vue d'améliorer l'accès géographique aux soins de santé.

Déclencheur n° 7: Atteindre un taux de vaccination DCP3 d'au moins 40 pour cent, au lieu de 35 pour cent en 2000 et un taux d'accouchements assistés d'au moins 20 pour cent, au lieu de 15 pour cent en 1998.

33. **Les services du FMI considèrent que ce déclencheur a été respecté.**

34. **En 2013, les taux de vaccination DTCoq3 (maintenant Penta3) étaient de 82 pour cent.** Cette progression de l'immunisation, dont témoignent les données administratives, est imputable à une importante campagne d'immunisation lancée ces dernières années. Nonobstant cette évolution favorable qui devrait avoir des conséquences positives sur la mortalité infantile, la couverture globale d'immunisation a en réalité baissé au cours de la dernière décennie — la baisse la plus importante du taux d'immunisation concerne le vaccin contre la poliomyélite, qui a été pratiquement réduit de moitié entre 2000 et 2010 (de 42 à 25 pour cent) — ce qui rend de nouveaux efforts indispensables au Tchad dans ce domaine, notamment en familiarisant davantage les mères et les agents de santé avec les avantages de l'immunisation, en améliorant la chaîne du froid et la chaîne d'approvisionnement et en assurant des stocks plus importants de vaccins au niveau national.

35. **En 2013, le pourcentage de naissances assistées par un personnel de santé compétent était de 28 pour cent.** Cette proportion n'était que de 15 pour cent en 1998, ce qui constitue une nette amélioration. Ces améliorations ont été obtenues grâce à l'élargissement de la formation et au déploiement de personnel de santé de même qu'à l'utilisation de dispensaires mobiles, y compris la forte participation des organisations non-gouvernementales et du FNUAP. En 2010, la moitié des femmes tchadiennes (53 pour cent) recevaient des soins prénataux, comparé à 42 pour cent en 2004. Ces chiffres restent faibles par rapport aux pays d'Afrique de l'Ouest dans lesquels plus de 80 pour cent reçoivent des soins prénataux; ils n'en témoignent pas moins d'une tendance positive qui doit être soutenue en vue d'appuyer les améliorations des taux de mortalité infantile au Tchad qui, avec 1084 décès pour 100 000, est l'un des plus élevés des pays d'Afrique subsaharienne.

VIH/SIDA et MST

Déclencheur n° 8: Augmentation du nombre de préservatifs vendus par le biais du programme de marketing social MASOCOT d'au moins 25% par rapport aux 2239 millions de préservatifs vendus en 2000.

36. **Les services du FMI considèrent que ce déclencheur a été respecté : en 2013, les ventes de préservatifs par AMASOT (le successeur de MASOCOT) ont dépassé 5,9 millions.** Cette évolution positive correspond à la stabilisation de la prévalence du VIH depuis 2005, bien que le Tchad souffre encore d'une prévalence nationale du VIH chez les adultes de 3,4 pour cent. Les niveaux d'infection sont plus élevés chez les jeunes femmes (2,5 pour cent, qui passe à 3 pour cent pour les femmes enceintes) que chez les hommes jeunes (1 pour cent) et sont en général supérieurs dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales, ce qui exige un effort de prévention continu auprès de ces populations.

Déclencheur n° 9: accroître le nombre de cas traités d'ulcères génitaux à au moins 30 000 par an, au lieu de 12 000 en 1998 et les cas traités d'urétrites purulentes à au moins 40 000 par an, au lieu de 21 000 en 1998. Diminuer la prévalence de la syphilis chez les femmes enceintes de 6 pour cent en 1998 à 4% au maximum.

37. **On ne peut pas considérer que ce déclencheur a respecté les objectifs initiaux, mais les services considèrent que les objectifs du déclencheur ont été atteints.**

38. **Les objectifs sélectionnés au départ ne sont plus pertinents en raison du net ralentissement du nombre de cas déclarés depuis 2001.** En 2012, 7019 cas déclarés d'ulcères génitaux et 7074 cas déclarés d'urétrites purulentes ont été traités. La baisse est le résultat à la fois de l'amélioration du traitement au niveau des soins de santé primaire et d'une campagne agressive de prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) destinée à promouvoir l'adoption d'un comportement qui empêcherait les nouvelles infections. Sa mise en œuvre est menée par le Ministère de la santé en partenariat avec les organisations de la société civile et les secteurs clés (transport, éducation, questions féminines et questions militaires). La campagne a été financée en partie par des dons de l'IDA et se poursuit grâce à un financement du Fonds mondial contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose et des autorités locales. C'est pourquoi, du fait que le

nombre de cas d'ulcères génitaux a baissé en raison de la sensibilisation à la prévention des MST et de l'augmentation de l'utilisation des préservatifs, il n'a pas été possible de respecter l'indicateur portant sur le traitement de 70 000 ulcères génitaux et d'urétrites purulentes (ce qui n'aurait pas non plus été justifié). Les autorités ont demandé une dérogation et les services appuient cette demande car ils considèrent que les objectifs relatifs à la prévalence des ulcères génitaux et des urétrites purulentes ont été atteints.

39. La prévalence de la syphilis chez les femmes enceintes était de 3,3 pour cent en 2013.

Ce taux a été réduit suite à la fois à une réduction de l'incidence des nouveaux cas et au traitement des cas existants. Il est à noter que le recours aux dispensaires de MST a progressé de même que la mise en œuvre d'une stratégie de fourniture de services mobiles pour toucher les communautés qui vivent au-delà de 15 km des dispensaires les plus proches.

40. Globalement, le Tchad a enregistré des progrès importants ces dernières années, mais des défis majeurs subsistent.

Le libre accès à certains services de santé pour 350 000 personnes en 2013 (au lieu de 240 000 en 2012), la modernisation et l'opérationnalisation de 24 hôpitaux régionaux et de 450 dispensaires, l'amélioration de l'accès aux sources d'eau (desservant en 2013 46% de la population au lieu de 37 pour cent en 2011) et de l'assainissement (16 pour cent de la population en 2013 au lieu de 12 pour cent en 2012), l'élargissement des campagnes de vaccination et le recrutement et le déploiement vers les zones rurales d'un personnel de santé qualifié ont ensemble contribué aux résultats suivants : des baisses significatives de la mortalité infantile et néonatale, de la malnutrition aiguë, de même que de la prévalence des infections respiratoires, de la syphilis, des ulcères génitaux et des urétrites purulentes. Pour autant, la mortalité des enfants de moins de cinq ans a augmenté entre 2012 et 2013 en raison de la prévalence persistante du paludisme et d'une malnutrition aiguë accrue pour les enfants de la zone sahélienne (en particulier par rapport au reste du pays où la malnutrition aiguë est en nette régression depuis 2007), de même que de la mortalité maternelle qui a en réalité augmenté de près de 20 pour cent entre 1990 et 2010. Ces tendances exigent des efforts continus en vue d'élargir la couverture des soins de santé prénataux, le suivi médical des enfants (notamment pour diagnostiquer et traiter le paludisme), la couverture de vaccination et la fourniture des soins de santé de base, notamment dans les zones rurales et pauvres.

Éducation

Déclencheur n° 10: Accroître le taux brut d'inscription à au moins 61 pour cent pour les filles et 89 pour cent pour les garçons, au lieu de 50 et 85 pour cent respectivement en 1998-99.

41. Les services considèrent que ce déclencheur a été respecté : en 2012-13, le taux d'inscription brut dans l'enseignement primaire était de 119,2 pour cent pour les garçons et de 90,9% pour les filles. Le taux d'inscription et le taux brut d'inscription ont nettement progressé ces dernières décennies, de 68% en 1999-2000 à 105 pour cent en 2012-13. Toutefois, le taux net moyen d'inscription se situe aux environs de 64 pour cent, ce qui indique qu'une proportion importante des enfants en âge d'aller à l'école primaire n'y va pas, que l'efficacité interne est faible et qu'environ 45 pour cent de la population entre 6 et 24 ans n'a jamais été inscrite à l'école. Enfin,

les disparités entre les genres et les régions restent importantes. L'indice de parité dans l'enseignement primaire (qui repose sur les taux brut d'inscription) s'établit à 0,76 et la plupart des indicateurs sont nettement meilleurs dans les régions du Sud.

Déclencheur n°11: Réduire le taux de redoublement de 26 pour cent en 1998-99 à 22 pour cent au plus.

42. **Les services considèrent que ce déclencheur n'a pas été respecté : en 2012-13, le taux de redoublement dans l'enseignement primaire était de 24 pour cent.** Le rapide taux de croissance démographique de même que l'accélération des taux d'inscription au cours de la dernière décennie ont rendu l'objectif qui consiste à améliorer, ou même à maintenir, la qualité de l'enseignement primaire extrêmement difficile à atteindre. C'est pourquoi, même si une augmentation annuelle de 19 pour cent des inscriptions dans l'enseignement primaire témoigne des efforts déployés pour accroître l'accès, le taux de redoublement dans l'enseignement primaire s'est aggravé en 2012-13 (de 22,4 pour cent en 2010-11, 21,6% en 2011-12 à 24,4 pour cent en 2012-13) et ce n'est que récemment que le taux d'achèvement dans le primaire, qui a stagné à environ 38 pour cent au cours des 10 dernières années, a légèrement augmenté pour atteindre 41,4 pour cent. Cette évolution illustre les graves préoccupations au niveau de la qualité. Les autorités considèrent que ce taux élevé de redoublement qui persiste est causé par plusieurs facteurs : (i) un calendrier d'année scolaire qui n'est pas nécessairement adapté aux particularités des différentes régions du Tchad, ce qui se traduit par un fort absentéisme des étudiants et des enseignants pendant les périodes agricoles à forte intensité de main-d'œuvre ; (ii) des qualifications et une formation insuffisantes des enseignants ; (iii) un nombre excessivement élevé d'élèves par enseignant ; (iv) un système d'évaluation rigide et (v) l'insuffisance des livres de classe. Les autorités considèrent également que ces facteurs structurels qui nuisent à la qualité de l'éducation et à la capacité des élèves à passer des examens ont été exacerbés par les arrivées importantes de réfugiés¹⁰. C'est pourquoi, le gouvernement a décidé (i) d'examiner les voies et les moyens permettant de «régionaliser» l'année scolaire; (ii) de renforcer la sélection et la formation des enseignants communautaires ; (iii) de construire 4500 nouvelles salles de classe entre 2013 et 2015 ; (iv) de recruter 3530 nouveaux enseignants ; (v) d'éliminer le test exigé pour entrer dans les écoles secondaires et de faciliter le passage des étudiants au niveau suivant d'enseignement primaire ; (vi) d'acquérir 3 millions de livres de classe neufs et (vii) de renforcer les services d'inspection pédagogique. Des actions ont été entreprises sur tous les fronts pour commencer à mettre en œuvre ce plan, notamment avec l'adoption du Décret n°253 en décembre 2014 qui met officiellement en place la politique de promotion automatique au sein d'un sous-cycle. En 2014, le gouvernement a également redéployé 250 enseignants vers des zones qui accueillent des retournés et des réfugiés venant de la République Centrafricaine.

¹⁰ En 2014, le Tchad accueillait environ 470 000 réfugiés, y compris 367 000 Soudanais, 93 000 ressortissants de République Centrafricaine (dont beaucoup sont d'origine tchadienne) et environ 10 000 ressortissants du Nigéria. Cela représente plus de 4 pour cent de la population, le troisième pourcentage le plus élevé au monde selon le HCR. En outre, environ 90 000 personnes sont encore déplacées au niveau interne en raison du conflit de 2007 et des attaques transfrontalières ultérieures venant du Darfour.

43. **Les autorités ont demandé une dérogation et les services y sont favorables.** La mauvaise qualité de l'éducation est certainement un facteur majeur qui nuit aux perspectives de réduction de la pauvreté du Tchad, notamment dans les zones rurales. L'impact de la faible qualité de l'éducation se retrouve dans la faible productivité de la main-d'œuvre et le taux élevé de fertilité, ce dernier ajoutant de fortes pressions sur le système de l'éducation. Les autorités sont donc résolues à améliorer la qualité moyenne de l'éducation tout en satisfaisant la demande irrégulière et en croissance rapide d'éducation. Les services de l'IDA et du FMI appuient la demande des autorités d'une dérogation pour non-respect de l'objectif de taux de redoublement compte tenu des contraintes exogènes que doit surmonter le pays et des importantes mesures prises pour remédier au problème.

Infrastructure de base

Déclencheur n° 12 : Veiller à ce qu'au moins 50 pour cent du réseau routier puisse être utilisé toute l'année alors qu'aujourd'hui, seuls 80 pour cent peuvent être utilisés pendant trois à cinq mois pendant la saison des pluies.

44. **Les services considèrent que ce déclencheur a été respecté : en 2013, 86 pour cent du réseau routier permanent était goudronné et pouvait être utilisé toute l'année.** Cela reflète les investissements majeurs réalisés par les autorités au cours de la dernière décennie pour développer le réseau routier permanent — ou primaire — (3150 km en 2013) grâce à la construction de nouvelles routes et à la modernisation et mise à niveau des routes secondaires. Entre 2004 et 2013, le réseau primaire de routes goudronnées est passé de 347 à 2733 km. La préservation de la qualité du réseau reste une préoccupation permanente compte tenu de son expansion rapide.

Développement rural

Déclencheur n° 13: Accroître l'accès à l'eau potable à au moins 32 pour cent, au lieu de 27 pour cent en 2000.

45. **Les services considèrent que ce déclencheur a été respecté : en 2013, la proportion de personnes qui ont accès à l'eau potable s'établissait à 46 pour cent.** Les objectifs ambitieux arrêtés dans le Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement prévoyaient d'accroître les investissements à la fois de l'État et des partenaires de développement. De bons progrès ont été réalisés en matière d'accès dans les zones rurales à l'eau potable moyennant des puits de village, et à ce jour, plus de la moitié de la population rurale, telle que définie par les normes nationales du secteur (villages de moins de 1200 personnes) en ont tiré parti. En raison de la croissance démographique et du ralentissement des nouveaux investissements et de la maintenance, l'accès à l'eau potable moyennant des dispositifs d'eau dans les petites villes et des réseaux d'adduction d'eau dans les villes plus grandes, notamment dans la zone desservie par les Services publics de l'eau, a également progressé au-delà de l'objectif du déclencheur. Toutefois, il reste assez faible (25 pour cent) pour les citoyens qui ont un raccordement privé chez eux ; la baisse de la qualité du

service s'accompagne de préoccupations relatives à la qualité de l'eau. Les modèles innovateurs de gestion qui s'inspirent d'autres associations d'utilisateurs de l'eau ou qui prévoient la délégation à petite échelle de l'exploitation des services pourraient aider les autorités locales décentralisées à améliorer la maintenance et la viabilité des dispositifs existants. Le renforcement des capacités des Services publics de l'eau pourrait attirer un financement et soutenir les investissements qui sont nécessaires pour moderniser et élargir l'accès à un service de meilleure qualité. Pour l'avenir, reste le défi majeur qui consiste à améliorer l'accès à de meilleures installations d'assainissement et à l'hygiène. Le développement de l'assainissement sur place et l'amélioration des canalisations dans les zones urbaines contribueraient à réduire les risques pour la santé publique.

Déclencheur n° 14: Relever le pourcentage des familles agricoles équipées de charrues de 24 pour cent en 2000 à 26 pour cent au minimum.

46. **Les données périmées empêchent les services de considérer que ce déclencheur a été respecté ; ils considèrent néanmoins que son objectif été largement atteint.** Les dernières données disponibles indiquent que 40 pour cent des familles agricoles étaient équipées de charrues en 2009. Le Schéma directeur agricole 2006-15 reconnaît que la mécanisation insuffisante était une cause majeure de la faible productivité agricole et les autorités ont entrepris une politique de modernisation qui a débouché sur l'installation d'une usine d'assemblage de tracteurs en 2009 ; elles n'ont pas jugé pertinent de continuer à suivre la distribution de charrues, puisque les tracteurs étaient distribués à la place. A ce jour, environ 1200 tracteurs ont été produits et livrés à l'Office national de développement rural qui gère le parc de tracteurs. La croissance annuelle moyenne des rendements de céréales (kilo par hectare) s'est accélérée de -0,1 pour cent entre 1990 et 2000 à 3,8 pour cent entre 2000 et 2009 puis à 6,7 pour cent entre 2009 et 2013. Les autorités ont demandé une dérogation et les services appuient cette demande, compte tenu du fait que l'objectif du déclencheur, qui consistait à améliorer l'équipement et la productivité agricoles, a été largement satisfait.

Déclencheur n° 15: Accroître le nombre de points d'eau des éleveurs d'au moins 10 pour cent, par rapport à 1138 points d'eau en 2000.

47. **Les services considèrent que ce déclencheur a été respecté : en 2013 le nombre de points d'eau pastoraux pour les éleveurs s'élevait à 1868.** Le Plan national de développement de l'élevage (2009-16) clarifie les rôles et les responsabilités des différentes institutions, y compris l'État) et des organisations qui interviennent dans le secteur de l'élevage qui représente plus de 10 pour cent du PIB et qui constitue la première source de recettes d'exportation après le pétrole au Tchad. Mais les ressources publiques allouées au secteur (environ 2 pour cent du budget national) restent néanmoins peu élevées en dépit des défis que doit relever le secteur, notamment l'amélioration de l'accès aux services vétérinaires, les services financiers, l'utilisation des terres de pâturages et des ressources en eau, le développement de pratiques collectives et écologiques de gestion des pâturages et la préparation et la gestion des crises.

ANALYSE ACTUALISEE DE L'ALLEGEMENT DE LA DETTE ET DE SA VIABILITE

A. Révision du rapprochement des données au point de décision

48. **L'encours de la dette extérieure admissible à l'initiative PPTE en valeur actuelle (VA) à la fin de 2000 a été marginalement révisé à la baisse à partir du point de décision, suite à l'exercice de rapprochement de la dette par rapport aux récentes informations des créanciers.**

C'est pourquoi l'encours nominal à la fin de 2000 a été réduit de 2,2 millions de dollars, de 1066,5 millions de dollars à 1064,3 millions de dollars (Graphique A1 et Tableau A2) ; et la VA de la dette après l'allégement traditionnel de la dette a été révisée à la baisse de 1 million de dollars, de 566,4 millions de dollars à 565,5 millions de dollars. Cette diminution est attribuée à des révisions mineures de la VA de la dette exigible par toutes les catégories de créanciers.

- **Créanciers multilatéraux.** À la fin de 2000, la VA de la dette a augmenté de 0,9 million de dollars de 446,6 millions de dollars à 447,5 millions de dollars, essentiellement en raison de corrections mineures des données relatives aux arriérés détenus au point de décision.
- **Créanciers du Club de Paris.** La VA de la dette envers les créanciers du Club de Paris après allégement traditionnel de la dette a été révisée à la baisse de 48,6 millions de dollars à 47,8 millions de dollars à la fin de 2000, principalement en raison de révisions des détails de prêts de la France¹¹.
- **Autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.** La VA de la dette après allégement traditionnel envers les autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux a été révisée à la baisse de 71,3 millions de dollars à 70,1 millions de dollars, en raison de l'actualisation des informations du Koweït et de l'Arabie Saoudite¹².
- **Les estimations de la moyenne rétrospective sur trois ans des exportations de biens et de services utilisées pour évaluer l'assistance au titre de l'initiative PPTE au point de décision ont été légèrement révisées.** La moyenne rétrospective sur trois ans (1998-2000) de biens et de service a été révisée à la hausse de 264,2 millions de dollars à 287,2 millions de dollars au point de décision.

B. Révision de l'assistance au titre de l'initiative PPTE et statut de la participation des créanciers

¹¹ L'Autriche apparaissait auparavant sur la liste des créanciers au moment du point de décision. Le pays a été depuis retiré de la liste des créanciers après confirmation du Club de Paris et des autorités.

¹² Les créances de Taiwan, province de Chine ont été reclassées comme créances commerciales, car le créancier a été privatisé.

49. **Les données révisées de la VA de la dette et des données d'exportation à la fin de 2000 ne justifient pas la révision de l'assistance requise au titre de l'initiative PPTE en termes de VA à la fin de 2000 pour réduire la VA de la dette aux exportations à 150 pour cent.** De fait, conformément au document du Conseil approuvé en 2002¹³, la révision à la hausse a posteriori des données d'exportation au point de décision ne justifie pas une révision à la baisse du montant d'assistance au titre de l'initiative PPTE requis pour réduire la VA de la dette aux données d'exportation à 150 pour cent.

50. **Au point d'achèvement, le Tchad a reçu des assurances de financement relatives à la participation des créanciers à l'initiative en faveur des PTTE correspondant à plus de 87 pour cent de la VA de l'assistance PPTE estimée au point de décision** (Tableau A11). Les créanciers multilatéraux, à hauteur de 79,1 pour cent, et les créanciers du Club de Paris, à hauteur de 8,5 pour cent de la VA de l'assistance PPTE, ont confirmé leur participation. Les autorités tentent d'arriver à un accord avec les autres créanciers pertinents.

Créanciers multilatéraux

51. **Tous les créanciers multilatéraux se sont engagés à fournir leur part complète d'assistance au Tchad dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PTTE.**

52. **L'Association internationale de développement (IDA).** L'allègement de la dette de l'IDA s'élève à 68,1 millions de dollars en termes de VA à la fin de 2000 au point de décision. Sur ce montant, l'IDA a fourni 29,1 millions de dollars en termes de VA à la fin de 2000 au titre d'un allègement intérimaire sous la forme d'une réduction du service de la dette entre 2001 et 2007. Au point d'achèvement, l'IDA fournira le montant restant d'allègement moyennant une réduction de 60,5 pour cent du service de la dette du Tchad envers l'IDA sur la dette décaissée et l'encours au point de décision jusqu'en décembre 2023, ce qui est équivalent à une économie annuelle moyenne du service de la dette de 12,8 millions de dollars.

53. **Le Fonds monétaire international (FMI).** Le FMI a fourni 10,8 millions de dollars en termes de VA à la fin de 2000 au titre d'un allègement intérimaire de la dette en réduisant les paiements au titre du service de la dette sur un prêt FEC entre 2001 et 2005. Lorsque le point d'achèvement sera atteint, les 7,2 millions de dollars restants en termes de VA à la fin de 2000 seront fournis moyennant une opération du stock de la dette appliquée à un prêt FEC (13,3 millions de DTS) décaissé en 2014.

54. **Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD).** 40 pour cent du total de l'allègement promis de la dette a été fourni pendant une période intérimaire moyennant une réduction de 80 pour cent du service de la dette entre 2001 et 2006. Cet allègement intérimaire est équivalent à 14,8 millions de dollars en termes de VA en 2000, soit 16,5 millions de dollars en termes

¹³ «Information Reporting in the Context of HIPC Initiative Assistance», approuvé par les membres du Conseil d'administration du FMI (EBS/02/36) et de l'IDA (IDA/SecM2002-0131), 4 mars 2002.

nominaux. L'allègement restant de la dette (22,1 millions de dollars en termes de VA en 2000) sera fourni après le point d'achèvement moyennant une réduction de 90 pour cent du service de la dette sur l'encours de la dette à la fin de 2000 jusqu'à ce que l'allègement complet ait été accordé.

55. **L'Union européenne (UE).** L'UE a fourni la totalité de sa part de l'allègement PPTE, soit 1,3 million de dollars moyennant des annulations de certains paiements du service de la dette au cours de la période intérimaire.

56. **Assistance des autres créanciers multilatéraux.** Le Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI) a fourni la totalité de sa part de l'allègement PPTE, soit 3,9 millions de dollars au cours de la période intérimaire moyennant un rééchelonnement concessionnel et l'élément don d'un nouveau prêt. L'allègement PPTE de la Banque islamique de développement (BIsD) est équivalent à 2,6 millions de dollars, dont 2,2 millions de dollars ont été fournis au titre d'un allègement intérimaire moyennant un rééchelonnement concessionnel, le reste devant être fourni au point d'achèvement. L'allègement PPTE du Fonds international de développement agricole (FIDA) est estimé à 1,6 million de dollars et sera fourni au point d'achèvement. L'allègement PPTE de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) est de 2,2 millions de dollars et sera fourni au point d'achèvement.

Créanciers bilatéraux

57. **Créanciers du Club de Paris.** Les créanciers du Club de Paris ont accepté en principe de fournir leur part de l'assistance renforcée au titre de l'Initiative PPTE, à savoir 14,4 millions de dollars en termes de VA à la fin de 2000 (Tableaux A2 et A4). L'assistance intérimaire a été fournie moyennant le traitement de flux aux conditions de Cologne, convenues le 12 juin 2001. Les créanciers du Club de Paris ont déclaré qu'ils étaient prêts en principe à offrir leur part complète de l'assistance au point d'achèvement par le biais d'une réduction de l'encours de la dette. Typiquement, les créanciers du Club de Paris vont aussi au-delà de leurs efforts PPTE et offrent un allègement supplémentaire selon les modalités indiquées au Tableau A12.

58. **Créanciers officiels bilatéraux et commerciaux hors Club de Paris.** Ces groupes de créanciers devraient offrir un allègement de la dette admissible à l'initiative PPTE à des conditions comparables à celles du Club de Paris. Bien que les accords n'aient pas encore été conclus, les autorités continuent de faire des efforts de «bonne foi» pour négocier un traitement comparable auprès des créanciers pertinents. En 2007, la Chine a annulé la totalité des créances qui existaient au moment du point de décision.

C. Considérations pour une assistance complémentaire exceptionnelle

59. **L'analyse de la viabilité de la dette a été actualisée conjointement par les autorités et par les services du FMI et de l'IDA sur la base des données d'endettement prêt par prêt, des taux de change et des taux d'escompte à la fin de 2013** (Tableau A3). À la fin de 2013, l'encours nominal de la dette extérieure du Tchad s'élevait à 2833,4 millions de dollars. Les créanciers multilatéraux représentaient 1441,9 millions de dollars, soit 50,9 pour cent du total de la dette

nominale, dont l'IDA, le FMI et le Groupe de la BAfD représentaient 42 pour cent du total de la dette nominale. Les créanciers du Club de Paris représentaient 2,5 pour cent du total de l'encours de la dette nominale à la fin de 2013, le principal créancier restant la France. Les créanciers bilatéraux et commerciaux hors Club de Paris représentaient les 46,6 pour cent restants du total de la dette nominale. De nouveaux accords d'emprunt et accords financiers avec les créanciers bilatéraux et commerciaux ont été signés pendant la période intérimaire avec la Chine, l'Inde, le Koweït, la Libye, la China National Petroleum Corporation, Glencore Energy et Saudi Oger Ltd.

60. **Les services sont d'avis que le Tchad ne satisfait pas aux exigences en vue d'un complément exceptionnel au titre de l'Initiative renforcée PPTE.** Le cadre de l'Initiative renforcée PPTE permet la fourniture, sur une base exceptionnelle, d'un allègement complémentaire de la dette au point d'achèvement. L'allègement complémentaire de la dette est fourni si l'indicateur du fardeau réel de la dette d'un pays s'est détérioré par rapport aux projections du point de décision et si cette détérioration est principalement attribuable à un changement fondamental des circonstances économiques d'un pays en raison de facteurs exogènes. Un allègement additionnel de la dette peut dans ce cas être fourni pour ramener le ratio de la VA de la dette aux exportations au seuil de 150 pour cent au point d'achèvement¹⁴. Dans le cas du Tchad, le ratio de la VA de la dette aux exportations à la fin de 2013 — après fourniture du total de l'assistance PPTE engagée au point de décision — est aujourd'hui estimé à 50,9 pour cent et baisse davantage à 50,5 pour cent après fourniture complète de l'allègement complémentaire de la dette bilatérale au-delà de l'Initiative PPTE (Tableau A7). Ce montant est bien inférieur au seuil PPTE (150 pour cent) et est également inférieur aux projections (78,9 pour cent) au point de décision. La diminution du ratio est principalement imputable aux variations des hypothèses relatives à la longueur de la période intérimaire et aux mécanismes d'allègement de la dette posés au point de décision. Les importantes révisions à la hausse des données des exportations entre le point de décision et le point d'achèvement ont également amélioré le ratio projeté de la dette aux exportations (ce qui représente une diminution de 55 points de pourcentage). C'est pourquoi, les ratios étant inférieurs au seuil PPTE, le Tchad ne se qualifie pas pour une assistance complémentaire (Tableau 2 du texte).

¹⁴ À ce jour, six pays ont reçu une assistance complémentaire dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée: le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Rwanda, la Malawi, le Niger et Sao Tome et Principe.

Tableau 2 du texte. Facteurs qui ont un effet sur le ratio VA de la dette sur exportations à fin de décembre 2013¹

	Points de pourcentage	Pourcentage de la hausse totale
Ratio VA de la dette/exportations (projections au point de décision)	78.9	
Ratio VA de la dette/exportations (effectif)	50.9	
Augmentation totale	-28.1	100
1. Due à la modification des paramètres	47.0	-168
dont : due à la modification des taux d'actualisation	37.1	-132
dont : due à la modification des taux de change	10.0	-36
2. Due aux nouveaux emprunts inattendus	45.9	-164
dont : due à des décaissements plus élevés que prévu	0.7	-2
dont : due à une concessionnalité plus faible des prêts	45.3	-161
3. Due à l'évolution des exportations	-55.0	196
4. Due à l'évolution de l'allègement PPTE	0.0	0
5. Autres facteurs²	-66.1	235
Ratio VA de la dette/exportations (effectif)	50.9	
Allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE	0.4	
Ratio VA de la dette/exportations après apport du total de l'assistance PPTE et allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE (effectif)	50.5	

Sources : estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Ratio VA de la dette/exportations après apport du total de l'assistance au PPTE renforcée.

² Dû aux révisions de la base de données à fin 1999 et aux modifications du calendrier et des mécanismes d'octroi de l'assistance par rapport aux hypothèses retenues pour les projections faites au point de décision.

D. Participation des créanciers à l'initiative multilatérale d'allégement de la dette

61. **À condition que les administrateurs du FMI et de l'IDA soient d'accord que le Tchad a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE, le Tchad se qualifierait pour un allégement additionnel de la dette au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) de l'IDA et de la BAfD.** En outre, une Initiative spéciale d'allégement de la dette de l'UE offrira au Tchad un allégement de la dette sur les prêts admissibles qui sont encore en cours après une assistance PPTE.

62. **Allégement de la dette de l'IDA.** L'IDA offrirait un allégement de la dette au titre de l'IADM moyennant une annulation de l'encours de la dette sur la dette décaissée avant le 31 décembre 2003 et encore en cours le 1^{er} juillet 2015 après application du total de l'assistance PPTE. L'annulation de la dette par l'IDA au titre de l'IADM permettrait au Tchad d'économiser un service moyen annuel de la dette (nette de l'assistance PPTE) de 17,6 millions de dollars entre 2015 et 2043. L'économie totale sur le service de la dette dans le cadre de l'IADM s'élèverait à 509 millions de dollars.

63. **Allégement de la dette par la BAfD.** La BAfD offrirait un allégement de la dette au titre de l'IADM moyennant une annulation du stock de la dette sur la dette décaissée avant le 31 décembre 2004, et encore en cours à l'achèvement de l'Initiative, après application du total de l'assistance PPTE. Cela réduirait ce que le Tchad doit à la BAfD de 236 millions de dollars. L'annulation de la dette au titre de l'IADM par la BAfD économiserait au Tchad un service annuel moyen de la dette (nette de l'assistance PPTE) de 6 millions de dollars entre 2015 et 2053.

64. **Allégement de la dette par le FMI.** Au moment du point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Tchad avait remboursé la totalité de sa dette admissible à l'IADM et ne peut donc pas être admissible à l'assistance au titre de l'IADM par le FMI.

65. **Initiative spéciale d'allégement de la dette de l'UE.** Avec l'Initiative spéciale d'allégement de la dette, l'UE offrira au Tchad 0,8 million de dollars supplémentaires en termes nominaux au titre de l'allégement de la dette.

E. Perspectives de l'allégement de la dette après l'assistance PPTE et IADM, 2014-33

66. **Les perspectives de la viabilité de la dette après l'assistance au titre des initiatives PPTE et IADM reposent sur des hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme qui tablent sur une situation politique et sociale stable et sur une mise en œuvre soutenue des réformes structurelles dans le domaine budgétaire et réel.** Parallèlement toutefois, les hypothèses macroéconomiques sont fortement influencées par le choc actuel des prix du pétrole à court terme et par l'épuisement des ressources pétrolières en absence de toute nouvelle découverte à plus long terme. Les hypothèses à long terme reposent sur les prix des Perspectives de l'économie

mondiale du FMI, sur les tendances récentes et sur les informations fournies par les autorités sur les stratégies sectorielles. Les projections correspondent au cadre macroéconomique à moyen terme de l'accord au titre de la FEC ; les principales hypothèses sont résumées à l'encadré 2.

67. **Après la fourniture du total de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE au point d'achèvement, et d'une assistance bilatérale supplémentaire au-delà des initiatives PPTE et IADM, la dette publique extérieure du Tchad serait nettement réduite et les indicateurs de la dette extérieure s'amélioreraient (Tableau A7 et Graphique A2).** Les projections des services indiquent que le ratio de la VA de la dette aux exportations reste bien inférieur au seuil PPTE de 150% pendant toute la période de projection, et atteint environ 63,8 pour cent en 2033. L'allègement du service de la dette nominale au cours de la période projetée s'élèverait à 1 milliard de dollars, dont 744,9 millions seraient liés à l'IADM (Tableau A7).

68. **Le ratio du service de la dette du Tchad devrait, d'après les projections, s'améliorer également (Tableau A5 et Graphique A2).** Après l'assistance PPTE et IADM, le ratio du service de la dette aux exportations devrait chuter de 19 pour cent à la fin de 2014 à 9 pour cent à la fin de 2015. Il grimperait ensuite à 12,9 pour cent d'ici à la fin de 2017, avant de poursuivre une tendance à la baisse et atteindre 5,3% à la fin de la période de projection. De même, le ratio du service de la dette aux recettes devrait baisser de 34,2 pour cent à la fin de 2014 à 18,6 pour cent à la fin de 2015. À la fin de la période de projection, le ratio du service de la dette aux recettes devrait atteindre 4,5 pour cent.

Encadré 2. Hypothèses macroéconomiques pour 2015-34

Le cadre macroéconomique de référence suppose une situation politique et sociale stable ainsi qu'une mise en œuvre soutenue des réformes structurelles dans les secteurs budgétaire et réel. Parallèlement toutefois, les hypothèses macroéconomiques sont fortement influencées par le choc actuel des cours du pétrole à court terme et par l'épuisement des ressources pétrolières en absence de nouvelles découvertes à plus long terme.

Croissance du PIB réel : À court terme, les taux de croissance du PIB réel sont largement influencés par les investissements et la production liés aux projets en cours du secteur pétrolier. Il est important de souligner que dans le scénario de référence, les services considèrent uniquement les réserves prouvées de pétrole et les plans d'investissements et de production qui leur sont associés. Malgré un potentiel important de nouvelles découvertes, et compte tenu des perspectives actuelles des prix du pétrole, l'hypothèse est qu'après un pic en 2019, la production pétrolière baisserait régulièrement. La croissance du PIB hors pétrole sera négativement touchée par un ajustement budgétaire majeur en 2015 et sera limitée aux environs de 2 pour cent (au lieu de près de 5 pour cent dans les projections précédentes). Ce ralentissement est important, mais la croissance du PIB hors pétrole devrait rester positive car l'agriculture, qui représente près de 30 pour cent du PIB non pétrolier, devrait progresser d'environ 5 pour cent en 2015 et les réductions de dépenses publiques être axées sur des postes (par exemple, les dépenses d'investissement) qui ont une composante importante d'importations. La croissance du PIB hors pétrole convergera aux environs de 4,5 pour cent par an à moyen terme, tirée par l'agriculture, le commerce et les investissements publics. Eu égard à la baisse de la production pétrolière, la croissance totale du PIB réel convergerait aux environs de 3,8 pour cent à moyen terme.

Inflation: Dans le contexte de l'union monétaire dans la région de la CEMAC et d'un taux de change fixe par rapport à l'euro, le scénario de référence considère que la BEAC (la banque centrale régionale) a les moyens de maintenir l'inflation aux environs de sa cible de 3 pour cent par an.

Politique budgétaire : La performance budgétaire a continué à s'améliorer depuis la fin du conflit interne en

2010. Le déficit budgétaire primaire hors pétrole a baissé de 20,1 pour cent du PIB non pétrolier en 2010 à 16,3 pour cent en 2014. D'après les projections, le déficit budgétaire primaire non pétrolier devrait nettement baisser au cours des trois années à venir pour atteindre en moyenne environ 7,8 pour cent en réaction au choc brutal des prix du pétrole en 2014 et à l'ajustement budgétaire correspondant. À moyen terme, l'augmentation actuelle des niveaux de production pétrolière, de même que la reprise modérée projetée des prix internationaux du pétrole pourraient déboucher sur une importante progression des impôts sur le revenu liés au pétrole, ce qui permettrait aux autorités d'intensifier les dépenses d'investissement public. Le déficit primaire hors pétrole baisserait à environ 14 pour cent du PIB non pétrolier en 2019-22, tout en permettant l'accumulation de volants de liquidité représentant environ 3-4 mois de dépenses financées sur ressources intérieures. De fait, les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures devraient, d'après les projections, diminuer de 10,6 pour cent du PIB en 2010-14 à 4,8 pour cent du PIB non pétrolier en 2015, avant de grimper progressivement à 12 pour cent du PIB non pétrolier d'ici à 2020. Les dépenses courantes (à l'exclusion des paiements d'intérêts) s'établiraient en moyenne à 14 pour cent du PIB non pétrolier en 2015-20. Le déficit budgétaire primaire hors pétrole baisserait progressivement à 6 pour cent à long terme, reflétant à la fois des améliorations de la performance des recettes non pétrolières et une baisse des dépenses d'investissement liées aux recettes pétrolières.

Solde extérieur courant : L'évolution du déficit du compte extérieur courant dépendra du choc actuel des cours du pétrole. Dans ce contexte, le compte courant devrait, d'après les projections, se détériorer de 1,3 pour cent du PIB en 2015 à 10 pour cent du PIB. Par la suite, grâce à une augmentation régulière des volumes et des valeurs des exportations de pétrole (en moyenne 30,2 pour cent du PIB entre 2017 et 2019), le déficit du compte extérieur courant se contracterait en moyenne à 3,8 pour cent du PIB au cours de cette période. Après 2019, en l'absence de nouvelles découvertes pétrolières, le compte extérieur courant devrait, d'après les projections, se détériorer régulièrement en raison d'une baisse des exportations de pétrole brut se stabilisant aux environs de 4,7 pour cent à long terme (2030-34). Les importations du secteur non pétrolier devraient progresser avec le PIB non pétrolier au cours de la période de projection, tandis que les importations du secteur pétrolier baisseraient du moyen au long terme, ce qui correspond à une hypothèse de baisse des investissements directs étrangers.

Financement extérieur : En 2014, 1 des prêts sous la forme d'avance sur les ventes de pétrole de 1,4 milliard de dollars par la société pétrolière nationale SHT pour financer l'achat de la participation de 25 pour cent de Chevron dans le consortium le plus important du secteur pétrolier du Tchad, se sont traduits par une baisse de l'élément don des nouveaux emprunts, à savoir -2,3 pour cent. Cet accord de prêt non concessionnel, conclu avant le démarrage du programme appuyé par la FEC, était justifié en tant qu'opération commerciale pour acquérir un actif stratégique générateur de revenus. Dans le cadre du programme appuyé par la FEC, on suppose que le financement extérieur se fait à des conditions concessionnelles du moyen au long terme, principalement avec des décaissements du FMI, de la Banque mondiale et de la BAfD et des accords de projets avec la Banque islamique de développement, l'Union européenne et certains prêteurs non traditionnels tels que l'Arabie Saoudite.

Financement sur ressources intérieures : Les hypothèses du financement sur ressources intérieures incluent une suspension temporaire des remboursements des avances statutaires de la BEAC en 2015 et une augmentation régulière du placement des instruments de dette intérieure en 2015 et ultérieurement, sur la base de l'introduction réussie des bons du Trésor à la fin de 2014.

Investissements directs étrangers : En raison du désinvestissement de Chevron en 2014, on estime que les investissements directs étrangers ont été négatifs en 2014 de près de 5 pour cent du PIB. On suppose que les IDE se stabiliseront à nouveau en 2015-16 à environ 5,6 pour cent du PIB, compte tenu des projets de forage planifiés pour lesquels des licences d'exportation ont déjà été obtenues par les participants du secteur pétrolier, tels que la CNPC et Glencore, puis baisseront régulièrement pour atteindre une moyenne de 0,7 pour cent du PIB en 2024-34, ce qui correspond à l'hypothèse de l'arrivée à maturité des gisements pétroliers et de l'amortissement des investissements.

F. Analyse de sensibilité et de viabilité de la dette à long terme

69. **Cette section analyse l'impact de deux différents scénarios sur la dynamique de la dette : un cours du pétrole inférieur de manière permanente et une plus faible dépendance du financement par les dons** (Tableau A8 et Graphique A3). Des deux chocs abordés au point de décision, le choc du prix du pétrole est toujours pertinent dans le contexte actuel des prix inférieurs du pétrole, car l'économie tchadienne est fortement dépendante des exportations de pétrole. Le choc des prix du pétrole au moment du point d'achèvement suppose une baisse permanente de 15% de ces prix à partir de 2015 jusqu'à la fin de la période de projection (2034). Même avec ce choc de la baisse des prix du pétrole, qui se traduit à son tour par un ralentissement de la croissance, des recettes et des dépenses de l'État, le ratio global de la VA de la dette aux exportations restent bien inférieurs au seuil PPTTE pendant toute la période de projection, puis grimpe progressivement à 103,3 pour cent dans les années ultérieures. Le second scénario de choc étudie la sensibilité du cadre macro à une réduction du financement par les dons dans la période de projection. Dans ce scénario, la dépendance du financement par les dons diminue avec le temps, ce qui reflète une augmentation à la fois du financement non concessionnel et concessionnel pendant la période de projection. La dépendance du financement par les dons dans le scénario (estimé actuellement à 78 pour cent dans la référence) est réduite à 60 pour cent en 2015 pour atteindre 45 pour cent (comparé à 55 pour cent dans la référence) dans les années ultérieures. Même avec ce choc majeur sur la dépendance du financement par les dons, l'impact du ratio d'endettement après la fourniture de la totalité de l'allègement PPTTE et IADM et au-delà est minime et les ratios restent stables et bien inférieurs au seuil PPTTE jusqu'à la fin de l'horizon de projection.

70. **Même si la viabilité de la dette s'améliorera avec l'allègement de la dette, elle sera encore renforcée si l'État prend des mesures additionnelles.** Les indicateurs du fardeau de la dette se détériorent légèrement dans les scénarios de choc par rapport à la référence et restent inférieurs au seuil PPTTE pendant toute la période de projection. L'allègement de la dette attendu au point d'achèvement renforce la résilience des indicateurs de la dette du pays aux chocs. Pour autant, il est toujours impératif que le gouvernement continue de renforcer la gestion de la dette et maintienne une politique conservatrice d'emprunt tout en négociant un allègement comparable auprès de tous les créanciers pertinents. La résolution du gouvernement à maintenir la discipline budgétaire et à accroître les recettes non pétrolières, conjuguée à des réformes structurelles dans des domaines clés, contribuerait à sauvegarder la viabilité de la dette à long terme. L'AVD des PFR dans l'Appendice II examine aussi les autres vulnérabilités susceptibles d'apparaître en raison de chocs combinés au cadre macro.

CONCLUSION

71. **Les services de l'IDA et du FMI estiment que le Tchad a réalisé des progrès satisfaisants pour respecter les exigences arrêtées en mai 2001 pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.** Onze des quinze déclencheurs ont été respectés, et deux autres ont atteint les objectifs du déclencheur. Nonobstant les limites de capacité et un environnement fragile, de bons progrès ont été réalisés pour atteindre les objectifs des deux déclencheurs restants. Au cours de la décennie qui suit le point de décision, la performance relative à la mise en œuvre du DSRP a été inégale et les programmes appuyés par la FRPC n'ont jamais été conclus. Toutefois, depuis que la situation de la sécurité s'est améliorée en 2010, la mise en œuvre des politiques s'est nettement améliorée. Le DSRP a été mis en œuvre de manière satisfaisante en 2013. La stabilité macroéconomique a été rétablie et est maintenue, ainsi qu'en témoignent les antécédents satisfaisants du programme de référence de 2013 de même que le programme appuyé par la FEC au cours de la seconde moitié de 2014, dans lequel la plupart des objectifs quantitatifs et des critères de réalisation ont été satisfaits et les réformes structurelles ont bien progressé.

72. **L'assistance PPTE requise en termes de VA à la fin de 2000 reste inchangée par rapport aux estimations du point de décision.** Suite à l'exercice de rapprochement de la dette pour le point d'achèvement, la VA de la dette extérieure a été révisée à la baisse de 0,96 million de dollars pour atteindre 565,5 millions de dollars, tandis que la moyenne rétrospective sur trois ans des exportations a été révisée à la hausse à 287,2 millions de dollars. Même avec ces révisions, l'allégement engagé se maintient à 170,1 millions de dollars, conformément à la politique des Conseils du FMI et de la Banque mondiale, à savoir que l'assistance engagée au point de décision ne peut être révisée à la baisse (i) en raison de changements des données macroéconomiques non liées aux informations fournies par les autorités ou en leur nom ou (ii) lorsque les révisions des données de la dette sont minimes et ne justifient pas un ajustement à la baisse.

73. **Les services de l'IDA et du FMI estiment que le Tchad n'est pas admissible à une assistance complémentaire dans le cadre de l'initiative PPTE.**

74. **Un allégement complet de la dette au titre de l'initiative PPTE et une assistance bilatérale additionnelle au-delà des Initiatives PPTE et IADM réduiraient nettement la dette publique extérieure du Tchad.** Selon l'Analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu (AVD-PFR), le risque de surendettement restera néanmoins élevé, les risques étant concentrés à court terme. L'amélioration de la qualité de la gestion de la dette, de solides politiques macroéconomiques, des améliorations du climat des affaires et la diversification des exportations seront cruciaux pour atteindre et maintenir un niveau soutenable de la dette.

75. **Compte tenu de ce qui précède, les services de l'IDA et du FMI recommandent que les administrateurs déterminent que le Tchad a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.**

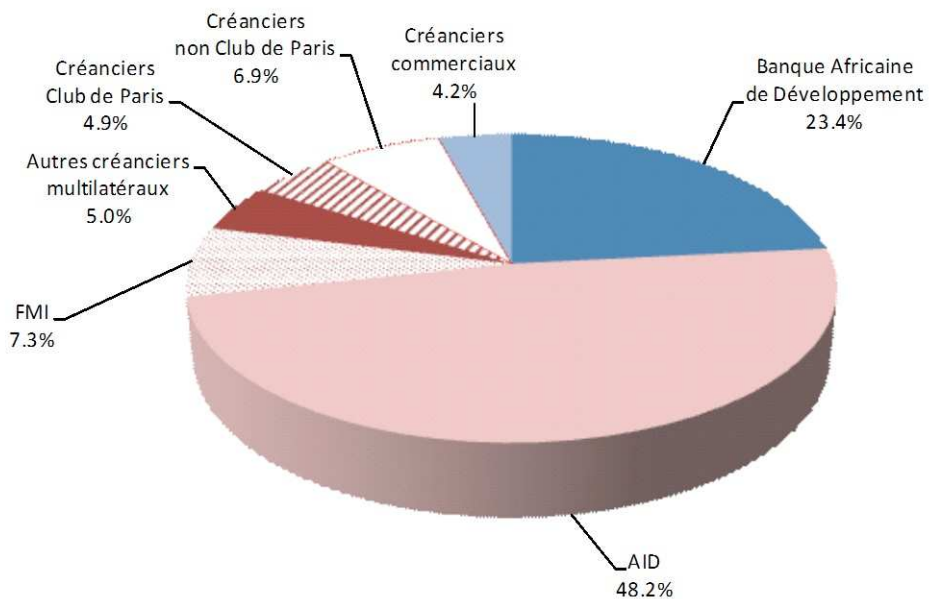
THEMES A DEBATTRE

76. **Les administrateurs peuvent envisager d'examiner les questions qui suivent :**
- Point d'achèvement. Les administrateurs sont-ils d'accord que le Tchad a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE?
 - Révisions des données. Les administrateurs sont-ils d'accord avec la recommandation des services à savoir que les données d'exportation révisées et l'encours actualisé de la dette en termes de VA à la fin de 2000 ne justifient pas une révision du montant proposé d'assistance PPTE pour un montant de 170,1 millions de dollars en termes de VA à la fin de 2000?
 - Assistance PPTE du FMI. Les administrateurs du FMI sont-ils d'accord que le Tchad est admissible à recevoir du FMI un montant d'allégement de la dette équivalant à 18,02 millions de dollars, soit 14,26 millions de DTS en termes de VA à la fin de 2000 ?
 - Complément d'assistance. Les administrateurs sont-ils d'accord que le Tchad n'a pas satisfait les exigences pour recevoir un complément exceptionnel au point d'achèvement ?
 - Participation des créanciers. Les administrateurs sont-ils d'accord que les créanciers du Tchad ont donné des assurances suffisantes qu'ils s'engagent irrévocablement à offrir une assistance au Tchad au titre de l'initiative PPTE ?

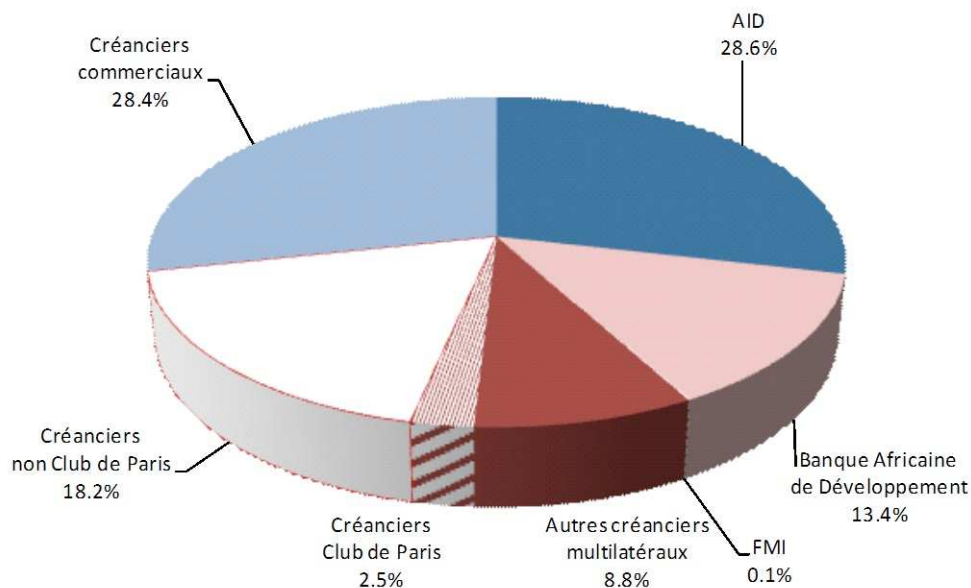
Graphique 1. Composition de la dette externe par types de créanciers, fin 2000 et fin 2013

(en pourcentage du total)

(Stock nominal à fin 2000 : 1064,3 millions US\$)

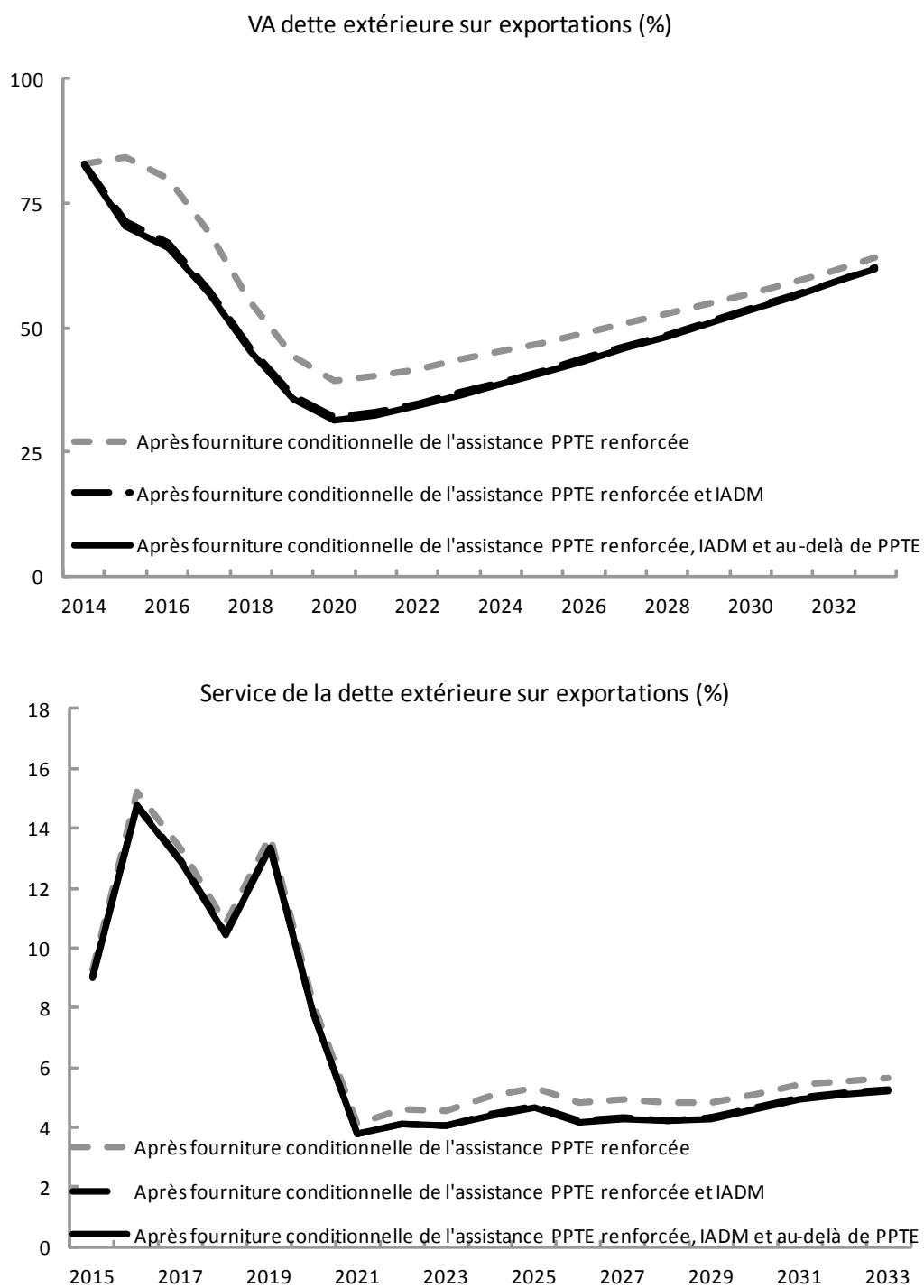


(Stock nominal à fin 2013 : 2813,6 millions US\$)



Sources : autorités tchadiennes, et Services de la Banque mondiale et du FMI.

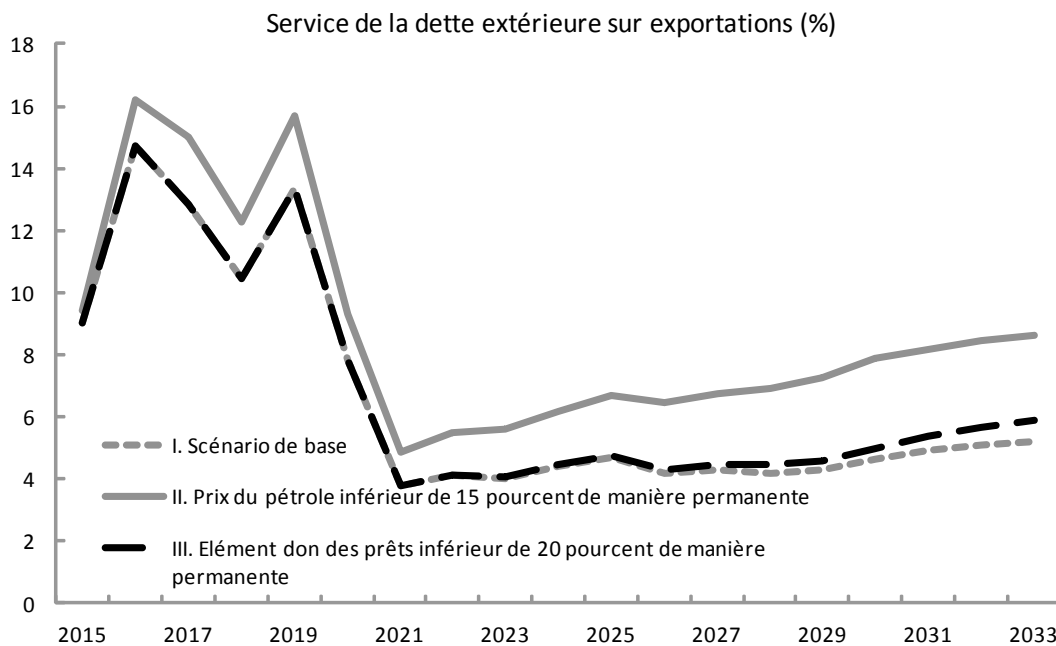
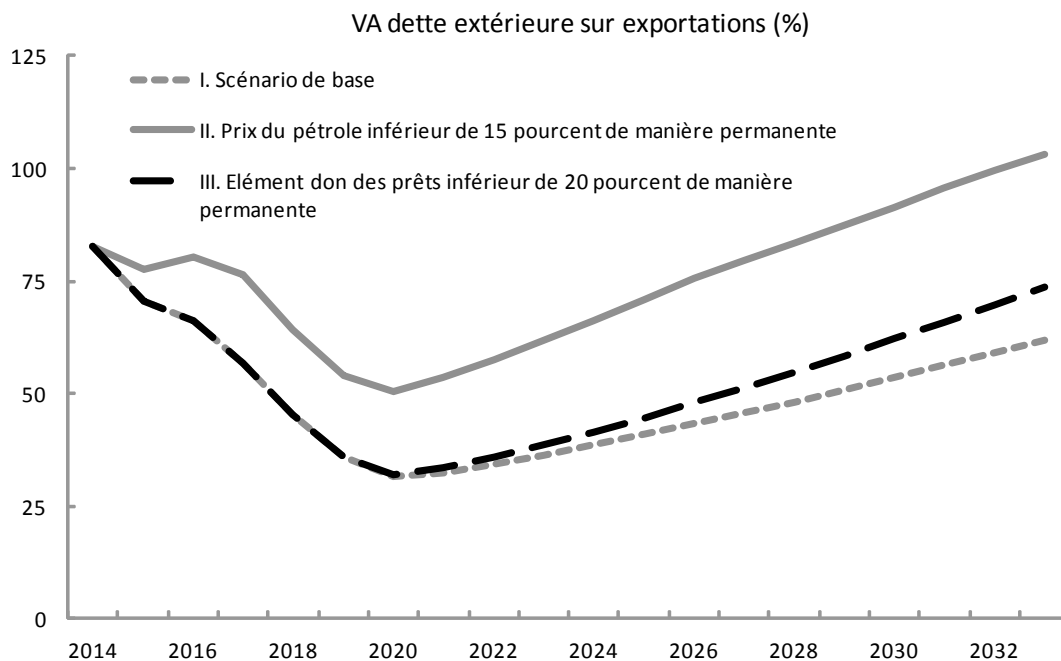
Graphique 2. Tchad: Indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette pour la dette à moyen et long terme du secteur public, 2013–33



Sources : autorités tchadiennes; estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

Graphique 3. Tchad: Sensibilité de la viabilité de la dette à long terme après les chocs, 2013–33

(Après fourniture complète de l'allègement PPTE, IADM et au-delà PPTE)



Sources : autorités tchadiennes; estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

Tableau 1. Tchad: Comparaison des hypothèses de taux d'escompte et de taux de change

	2000		2013	
	taux d'escompte ¹ (%)	Taux de change ² (monnaie pour 1 dollar US)	taux d'escompte ¹ (%)	Taux de change ² (monnaie pour 1 dollar US)
Monnaie				
Shilling autrichien ⁴	6.25	14.79	2.40	9.98
Dollar canadien	7.00	1.50	3.06	1.06
Franc CFA ⁴	6.25	704.95	2.40	475.64
Franc suisse	5.33	1.64	1.69	0.89
Yuan chinois ³	6.09	8.28	2.60	6.10
Mark allemand ⁴	6.25	2.10	2.40	1.42
Couronne danoise	6.73	8.02	2.23	5.41
Peseta espagnole ⁴	6.25	178.81	2.40	120.65
Euro	6.25	1.07	2.40	0.73
Franc français ⁴	6.25	7.05	2.40	4.76
Livre Sterling britannique	6.73	0.67	2.95	0.61
Lire italienne ⁴	6.25	2,080.89	2.40	1,404.01
Yen japonais	2.03	114.90	1.50	105.30
Dinar koweïtien ³	6.09	0.31	2.60	0.28
Florin néerlandais ⁴	6.25	2.37	2.40	1.60
Couronne norvégienne	8.02	8.85	3.05	6.08
Droits de tirages spéciaux	6.09	0.77	2.60	0.65
Riyal d'Arabie Saoudite ³	6.09	3.75	2.60	3.75
Couronne suédoise	6.20	9.54	2.93	6.42
Rouble russe ⁵	7.19	0.60	2.90	0.60
Dollar des États-Unis	7.19	1.00	2.90	1.00

Source : Banque Centrale Européenne; FMI, Statistiques financières internationales; OCDE; et estimations du FMI.

¹ Les taux d'escompte utilisés sont les taux d'intérêts commerciaux moyens de référence (TICR) pour les monnaies respectives sur une période de six mois qui prend fin respectivement en décembre 2000 et en décembre 2013

² Taux de change, fin de période.

³ Appliquer le taux d'escompte pour les DTS.

⁴ Appliquer le taux d'escompte pour l'euro.

⁵ Ancien rouble de l'Union soviétique. Appliquer le taux d'escompte pour le dollar EU.

Tableau 2. Tchad: Stocks nominaux révisés et valeur actuelle nette de la dette au point de décision par groupes de créanciers à fin 2000

	Stock nominal de la dette à fin 2000				VA de la dette avant rééchelonnement ²				VA de la dette après rééchelonnement ²			
	Au point de décision		Révisé au point d'achèvement		Au point de décision		Révisé au point d'achèvement		Au point de décision		Révisé au point d'achèvement	
	millions US\$	% du total	millions US\$	% du total	millions US\$	% du total	millions US\$	% du total	millions US\$	% du total	millions US\$	% du total
Total	1,066.5	100.0	1,064.3	100	587.3	100	583.7	100	566.4	100	565.5	100.0
Institutions multilatérales	892.5	83.7	893.4	83.9	446.6	76.0	447.5	76.7	446.6	78.8	447.5	79.1
Fonds africain de développement	248.7	23.3	248.6	23.4	122.8	20.9	122.8	21.0	122.8	21.7	122.8	21.7
BADEA	8.9	0.8	9.2	0.9	7.2	1.2	7.3	1.2	7.2	1.3	7.3	1.3
Union Européenne	6.0	0.6	6.0	0.6	4.3	0.7	4.3	0.7	4.3	0.8	4.3	0.8
AID	513.7	48.2	513.4	48.2	226.5	38.6	226.4	38.8	226.5	40.0	226.4	40.0
FIDA	10.9	1.0	10.9	1.0	5.0	0.9	5.2	0.9	5.0	0.9	5.2	0.9
FMI	78.1	7.3	78.1	7.3	59.9	10.2	59.9	10.3	59.9	10.6	59.9	10.6
Banque islamique de développement	10.6	1.0	11.6	1.1	8.1	1.4	8.7	1.5	8.1	1.4	8.7	1.5
Fonds de l'OPEP	15.6	1.5	15.5	1.5	12.8	2.2	13.0	2.2	12.8	2.3	13.0	2.3
Bilatéraux officiels et commerciaux	174.0	16.3	170.9	16.1	140.7	24.0	136.2	23.3	119.9	21.2	117.9	20.9
Club de Paris	54.6	5.1	51.8	4.9	55.8	9.5	51.7	8.9	48.6	8.6	47.8	8.5
Après date-butoir	14.4	1.3	14.4	1.3	11.7	2.0	11.3	1.9	11.7	2.1	11.3	2.0
Avant date-butoir, dont:	40.3	3.8	37.4	3.5	44.2	7.5	40.4	6.9	37.0	6.5	36.5	6.5
APD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
non APD	40.3	3.8	37.4	3.5	44.2	7.5	40.4	6.9	37.0	6.5	36.5	6.5
dont :												
France	38.6	3.6	38.5	3.6	40.6	6.9	39.9	6.8	37.3	6.6	36.7	6.5
Allemagne	0.4	0.0	0.4	0.0	0.4	0.1	0.4	0.1	0.4	0.1	0.4	0.1
Italie	4.7	0.4	4.8	0.4	4.7	0.8	4.8	0.8	4.3	0.8	4.2	0.7
Pays-Bas	0.6	0.1	0.6	0.1	0.7	0.1	0.7	0.1	0.7	0.1	0.7	0.1
Russie	4.1	0.4	1.2	0.1	4.1	0.7	0.6	0.1	0.6	0.1	0.6	0.1
Espagne	6.3	0.6	6.3	0.6	5.3	0.9	5.3	0.9	5.3	0.9	5.3	0.9
Officiels bilatéraux non Club de Paris	74.2	7.0	73.9	6.9	52.4	8.9	52.1	8.9	38.8	6.9	37.7	6.7
dont :												
Cameroun	0.3	0.0	0.3	0.0	0.3	0.1	0.3	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0
Chine	37.3	3.5	37.3	3.5	24.8	4.2	24.8	4.3	11.7	2.1	11.7	2.1
Cote D'Ivoire	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Israël	0.3	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0	0.2	0.0	0.2	0.0
Koweït	21.8	2.0	21.6	2.0	17.1	2.9	16.9	2.9	17.1	3.0	16.9	3.0
Arabie Saoudite	14.2	1.3	14.2	1.3	9.7	1.6	9.6	1.6	9.7	1.7	8.8	1.6
Senegal	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Togo	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commerciaux ³	45.2	4.2	45.2	4.2	32.5	5.5	32.4	5.6	32.4	5.7	32.4	5.7

Sources : autorités tchadiennes, et estimations de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Incluant les arriérés. Informations basées sur les derniers chiffres disponibles au point d'achèvement.

² Opération sur le stock de la dette aux conditions de Naples des créanciers bilatéraux et commerciaux officiels.

³ L'augmentation du stock de la dette commerciale est due à la reclassification de la dette envers Taiwan, province de Chine, comme dette commerciale.

Tableau 3. Tchad: Valeur nominale et actuelle de l'encours de la dette extérieure à la fin décembre 2013

(en millions US\$, sauf mention contraire)

	Situation juridique ²				Valeur actuelle de la dette ⁴		
	Dette nominale	% du total	VA de la dette	% du total	Après allègement PPTe renforcée	Après allègement bilatéral additionnel	Après allègement bilatéral additionnel (en pourcentage du total de la dette)
Total	2,833.4	100.0	2,642.8	100.0	2,403.4	2,360.1	100.0
Institutions multilatérales	1,441.9	50.9	1,170.7	44.3	1,008.0	1,008.0	42.7
Fonds africain de développement	379.2	13.4	305.4	11.6	250.9	250.9	10.6
BADEA	56.6	2.0	47.0	1.8	38.8	38.8	1.6
Union Européenne	5.4	0.2	5.4	0.2	5.4	5.4	0.2
AID	810.2	28.6	651.5	24.7	552.7	552.7	23.4
FIDA	30.1	1.1	23.9	0.9	18.1	18.1	0.8
FMI ³	1.9	0.1	1.9	0.1	7.8	7.8	0.3
Banque islamique de développement	128.2	4.5	106.5	4.0	105.151	105.2	4.5
Fonds de l'OPEP	30.3	1.1	29.0	1.1	29.0	29.0	1.2
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,391.6	49.1	1,472.1	55.7	1,395.5	1,352.1	57.3
Club de Paris ⁵	71.1	2.5	73.8	2.8	43.4	0.0	0.0
Après date-butoir	3.5	0.1	3.4	0.1
Avant date-butoir, dont:	67.9	2.4	70.3	2.7
APD	0.3	0.0	0.0	0.0
non APD	67.6	2.4	70.3	2.7
Par pays :							
France	65.3	2.3	67.6	2.6
Allemagne	0.3	0.0	0.4	0.0
Italie	3.6	0.1	4.0	0.1
Pays-Bas	0.5	0.0	0.6	0.0
Russie	1.2	0.0	1.2	0.0
Espagne	0.1	0.0	0.1	0.0
Officiels bilatéraux non Club de Paris ⁶	517.0	18.2	477.0	18.0	455.5	455.5	19.3
Cameroun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Chine	201.8	7.1	185.3	7.0	177.1	177.1	7.5
Cote D'Ivoire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde	38.4	1.4	35.8	1.4	35.8	35.8	1.5
Israel	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Koweït	10.4	0.4	9.9	0.4	0.0	0.0	0.0
Libye	262.5	9.3	242.6	9.2	242.6	242.6	10.3
Arabie Saoudite	3.6	0.1	3.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Senegal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Togo	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commerciaux ⁷	803.4	28.4	921.3	34.9	896.6	896.6	38.0

Sources : autorités tchadiennes, et estimations de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Les chiffres sont basés sur les données de la fin de 2013.

² Inclut les flux de Cologne du Club de Paris ainsi que l'allègement intérimaire des créanciers non-Club de Paris.

³ The remaining share of IMF enhance HIPC relief will be provided on the new ECF disbursement made in 2014, since the outstanding stock of debt as at end 2013 was smaller than the debt relief to be provided.

⁴ Suppose la fourniture complète de l'assistance PPTe à la fin de 2013.

⁵ Les créanciers du Club de Paris fournissent leur part d'assistance en tant que groupe. Les modalités réelles de fournitures sont définies au cas par cas.

⁶ De nouveaux prêts ont été signés avec la Chine, l'Inde, Koweït et la Libye durant la période intérimaire. Une part des prêts de l'Inde et du Koweït restent à décaisser et ne sont donc pas inclus dans le stock courant.

⁷ La dette commerciale inclut de nouveaux prêts signés pendant la période intérimaire avec Glencore et CNPC.

Tableau 4. Tchad: Valeur nominale et actuelle révisée de la dette au point de décision par groupe de créanciers à fin 2000¹
(en millions de dollars EU en termes de VA à la fin de 2000, sauf indication contraire)²

	Encours de la dette ^{3,4}		Encours de la dette		Réduction de la	
	(termes VA) fin-2000 (A)		(termes VA) Post-PPTE (B)		VA Dette due PPTE (A-B) ⁵	
	Au point de décision	Revisé au point d'achèvement	Au point de décision	Revisé au point d'achèvement	Au point de décision	Revisé au point d'achèvement
Total	566.4	565.5	396.3	430.7	170.1	134.7
(en % des exportations)	214.4	196.9	150.0	150.0	64.4	46.9
dont :						
Multilatéraux	446.6	447.5	312.4	340.9	134.1	106.6
Bilatéraux et commerciaux	119.9	117.9	83.9	89.8	36.0	28.1
Club de Paris	48.6	47.8	34.0	36.4	14.6	11.4
Autres bilatéraux officiels	38.8	37.7	27.2	28.7	11.7	9.0
Commerciaux	32.4	32.4	22.7	24.7	9.7	7.7
Pour mémoire :						
Facteur commun de réduction (%) ³	30.0	23.8				
moyenne exportations sur 3 ans (millions de US\$) ⁶	264.2	287.2				

Sources : autorités tchadiennes, et estimations de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Suppose un partage proportionnel du fardeau tel que décrit dans "HIPC Initiative: Estimated Costs and Burden-Sharing Approaches", (SEC M97-306, 7/7/97), c'est-à-dire, après application complète des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

² À l'aide des taux d'escompte rétrospectifs sur six mois à la fin de décembre 2000 et des taux de change à la fin de 2000.

³ Après une opération hypothétique sur l'encours de la dette aux conditions de Naples à la fin de 2000.

⁴ Basé sur les dernières données disponibles au point d'achèvement après l'application complète des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

⁵ L'ajustement à la baisse de l'allègement de la dette résultant principalement de la révision à la hausse des chiffres d'exportation, le montant de l'allègement PPTE déterminé au point de décision se fera avec partage de la charge selon la part de chaque créancier dans la VA de la dette déterminée par la réconciliation de la dette au point d'achèvement. Voir "Information Reporting in the Context of the HIPC Initiative Assistance", IDA/SecM2002-0131 et EBS/02/36 (April 2002).

⁶ Basé sur les dernières données annuelles sur la moyenne sur 3 ans des exportations de bien/services, non compris les facteurs, au point de décision (1998-00).

Tableau 5. Tchad: Service de la dette extérieure

(en millions de US\$, sauf mention contraire)

	Projections								Moyennes annuelles		
	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2028	2033	2034	2014-23	2024-34
I. Après mécanismes traditionnels d'allègement de la dette¹											
Total	862.2	407.9	667.2	648.8	629.5	332.6	340.8	433.7	454.0	568.8	379.9
Dette existante	419.0	171.1	173.0	172.1	168.0	137.8	77.9	46.7	43.1	202.0	78.0
Institutions multilatérales	66.4	66.6	65.0	65.0	66.0	75.9	63.1	46.6	43.0	69.1	58.9
Banque mondiale	33.4	35.0	35.5	35.9	36.1	41.9	38.2	28.9	26.1	37.1	35.4
FMI	1.3	0.6	0.0	0.0	0.0	4.1	0.0	0.0	0.0	1.9	0.4
Groupe BAD	12.7	12.9	13.1	13.4	14.3	15.6	14.7	14.1	14.0	14.2	14.7
Autres multilatéraux	19.0	18.0	16.4	15.6	15.7	14.3	10.2	3.5	2.8	16.0	8.4
Autres officiels bilatéraux	352.6	104.5	108.0	107.1	101.9	61.8	14.8	0.1	0.1	132.9	19.0
Club de Paris	6.2	6.6	6.8	7.1	2.1	0.2	0.3	0.0	0.0	3.2	0.2
Autres officiels bilatéraux	20.9	24.2	44.7	45.9	47.0	42.7	14.6	0.1	0.1	40.3	15.3
Commerciaux	325.6	73.7	56.5	54.2	52.8	18.9	0.0	0.0	0.0	89.4	3.6
Nouvelle dette	443.2	236.7	494.2	476.7	461.5	194.8	262.9	387.0	410.9	366.7	302.0
Ratio service de la dette/exportations	19.2	9.9	16.0	14.0	11.3	4.8	4.8	5.6	5.7	10.7	5.2
Ratio service de la dette/recettes	34.6	20.4	27.7	23.1	15.7	6.4	5.4	4.8	4.6	17.2	5.5
II. Après assistance PPTE renforcée											
Total	853.3	383.8	635.9	616.8	601.9	315.4	342.7	437.2	458.1	544.8	381.3
Dette existante	410.1	147.0	141.8	140.1	140.3	120.6	79.8	50.2	47.2	178.0	79.3
Institutions multilatérales	66.4	50.6	42.0	41.5	41.9	59.4	62.7	45.9	42.5	49.5	58.2
Banque mondiale	33.4	24.3	22.7	22.9	22.9	29.0	38.2	28.9	26.1	25.6	35.4
FMI	1.3	0.6	0.0	0.0	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.8	0.1
Groupe BAD	12.7	8.3	4.0	4.0	4.4	15.6	14.7	14.1	14.0	8.0	14.7
Autres multilatéraux	19.0	17.3	15.4	14.6	14.6	13.3	9.8	2.9	2.3	15.1	7.9
Autres officiels bilatéraux	343.7	96.4	99.7	98.6	98.4	61.2	17.0	4.3	4.8	128.5	21.2
Club de Paris	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.5	2.5	4.3	4.8	1.4	3.0
Autres officiels bilatéraux	18.9	23.5	44.0	45.1	46.3	42.6	14.5	0.0	0.0	39.8	15.3
Commerciaux	323.2	71.4	54.1	51.9	50.6	17.1	0.0	0.0	0.0	87.3	2.9
Nouvelle dette	443.2	236.7	494.2	476.7	461.5	194.8	262.9	387.0	410.9	366.7	302.0
Ratio service de la dette/exportations	19.0	9.3	15.2	13.3	10.8	4.5	4.8	5.7	5.8	10.3	5.2
Ratio service de la dette/recettes	34.2	19.2	26.4	22.0	15.0	6.1	5.4	4.8	4.7	16.5	5.5
Réduction du service de la dette à la suite de											
Assistance initiative PPTE ³	8.9	24.1	31.3	32.0	27.6	17.2	24.0	2.6
III. Après assistance PPTE renforcée et IADM											
Total	853.3	373.7	616.0	597.1	581.9	282.9	302.5	406.6	430.2	525.1	344.0
Dette existante	410.1	136.9	121.9	120.4	120.4	88.1	39.6	19.5	19.3	158.3	42.0
Institutions multilatérales	66.4	40.5	22.2	21.7	22.0	27.0	22.6	15.2	14.6	29.8	20.9
Banque mondiale	33.4	15.8	5.4	5.4	5.4	8.9	9.3	9.0	8.9	10.1	9.4
FMI	1.3	0.6	0.0	0.0	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.8	0.1
Groupe BAD	12.7	7.2	1.8	1.7	2.0	3.2	3.5	3.4	3.4	3.9	3.4
Autres multilatéraux	19.0	16.9	15.0	14.6	14.6	13.3	9.8	2.9	2.3	15.0	7.9
Autres officiels bilatéraux	343.7	96.4	99.7	98.6	98.4	61.2	17.0	4.3	4.8	128.5	21.2
Club de Paris	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.5	2.5	4.3	4.8	1.4	3.0
Autres officiels bilatéraux	18.9	23.5	44.0	45.1	46.3	42.6	14.5	0.0	0.0	39.8	15.3
Commerciaux	323.2	71.4	54.1	51.9	50.6	17.1	0.0	0.0	0.0	87.3	2.9
Nouvelle dette	443.2	236.7	494.2	476.7	461.5	194.8	262.9	387.0	410.9	366.7	302.0
Ratio service de la dette/exportations	19.0	9.0	14.8	12.9	10.5	4.1	4.2	5.3	5.4	9.9	4.7
Ratio service de la dette/recettes	34.2	18.6	25.6	21.3	14.5	5.4	4.8	4.5	4.4	16.0	4.9
Réduction du service de la dette à la suite de											
Assistance IADM ⁴	0.0	10.1	19.9	19.7	19.9	32.4	40.1	30.7	27.9	19.7	37.3

Tableau 5. Tchad: Service de la dette extérieure (suite)

(en millions de US\$, sauf mention contraire)

	Projections								Moyennes annuelles		
	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2028	2033	2034	2014-23	2024-34
IV. Après assistance PPTE renforcée, IADM et bilatéraux au-delà PPTE⁵											
Total	851.7	372.0	614.4	595.5	580.3	281.5	300.0	402.3	425.4	523.6	341.0
Dette existante	408.5	135.3	120.3	118.8	118.8	86.7	37.1	15.2	14.6	156.9	39.1
Institutions multilatérales	66.4	40.5	22.2	21.7	22.0	27.0	22.6	15.2	14.6	29.8	20.9
Banque mondiale	33.4	15.8	5.4	5.4	5.4	8.9	9.3	9.0	8.9	10.1	9.4
FMI	1.3	0.6	0.0	0.0	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.8	0.1
Groupe BAD	12.7	7.2	1.8	1.7	2.0	3.2	3.5	3.4	3.4	3.9	3.4
Autres multilatéraux	19.0	16.9	15.0	14.6	14.6	13.3	9.8	2.9	2.3	15.0	7.9
Autres officiels bilatéraux	342.1	94.8	98.1	97.1	96.9	59.7	14.5	0.0	0.0	127.1	18.2
Club de Paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres officiels bilatéraux	18.9	23.5	44.0	45.1	46.3	42.6	14.5	0.0	0.0	39.8	15.3
Commerciaux	323.2	71.3	54.1	51.9	50.6	17.1	0.0	0.0	0.0	87.3	2.9
Nouvelle dette	443.2	236.7	494.2	476.7	461.5	194.8	262.9	387.0	410.9	366.7	302.0
Ratio service de la dette/exportations	19.0	9.0	14.7	12.9	10.4	4.0	4.2	5.2	5.4	9.9	4.7
Ratio service de la dette/recettes	34.2	18.6	25.5	21.2	14.4	5.4	4.7	4.4	4.3	16.0	4.9
Pour mémoire :											
Export. biens & services (moyenne trois ans) ⁶	4,492.7	4,132.1	4,170.3	4,631.4	5,553.9	6,962.6	7,126.3	7,732.6	7,912.9	5,712.3	7,292.5
Recettes de l'Etat ⁷	2,492.5	2,003.8	2,408.0	2,804.5	4,017.6	5,200.2	6,343.2	9,105.4	9,848.4	3,839.9	7,122.2

Sources : autorités tchadiennes, et estimations et projections de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Suppose une opération sur le stock de la dette aux conditions de Naples (réduction de la VA de 67 %) à la fin de 2013 et une action au moins comparable des autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux

² L'allègement PPTE du FMI est partiellement disponible pour le nouveau prêt au titre de la FEC décaissé en 2014. Cela se traduit par une augmentation du service de la dette après assistance PPTE renforcée.

³ La réduction est mesurée comme la différence entre le service projeté de la dette après utilisation complète de l'allègement traditionnel de la dette et le service de la dette après l'application de l'allègement titre de l'initiative PPTE.

⁴ La réduction est mesurée comme la différence entre le service projeté de la dette après application de l'allègement au titre de de l'IADM et de l'initiative spécifique de remise de dette de l'UE. Valeurs sont exprimées en termes VA 2013 au point d'achèvement.

⁵ Inclut l'allègement additionnel de la dette fourni sur une base volontaire par le Club de Paris au-delà des exigences du cadre de l'initiative PPTE renforcée, telles que spécifiées dans le Tableau 12A.

⁶ Tel que défini dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI, 1993.

⁷ On entend par recettes les recettes de l'administration centrale, dons exclus.

Tableau 6. Tchad: Valeur actuelle de la dette extérieure¹

(en millions de \$US, sauf mention contraire)

	Projections									Moyennes annuelles		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2025	2033	2014-23	2024-33
I. Après mécanismes traditionnels d'allègement de la dette²												
VA la dette totale	2,559.3	3,691.7	3,665.0	3,482.7	3,316.6	3,171.3	2,910.2	3,122.2	3,233.0	4,940.0	3,173.3	3,912.3
VA de l'encours de la dette	2,559.3	2,160.9	2,047.6	1,929.3	1,808.7	1,689.0	1,421.6	834.6	727.4	272.2	1,554.3	504.7
Multilatéral	1,187.1	1,150.7	1,113.1	1,076.2	1,038.4	998.5	957.2	693.1	639.3	269.5	965.8	468.6
Banque mondiale	651.5	635.1	616.6	597.2	576.9	555.8	534.1	396.0	363.8	138.9	539.5	260.7
FMI	18.3	17.5	17.3	17.7	18.2	18.7	19.1	0.0	0.0	0.0	14.8	0.0
Groupe BAD	305.4	299.5	293.2	286.6	279.6	271.5	262.9	213.9	203.1	116.0	265.1	165.4
Autres multilatéraux	211.9	198.7	186.0	174.6	163.7	152.5	141.2	83.3	72.5	14.5	146.3	42.6
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,372.2	1,010.2	934.5	853.1	770.3	690.5	464.4	141.4	88.0	2.7	588.6	36.1
Club de Paris	30.6	25.1	19.1	12.7	6.0	4.0	2.1	1.4	1.2	0.0	7.6	0.5
Autres bilatéraux officiels	462.3	454.4	443.0	410.8	376.5	340.2	304.2	119.9	83.7	2.6	318.1	33.0
Commerciaux	879.4	530.7	472.3	429.6	387.9	346.3	158.0	20.2	3.2	0.0	262.9	2.5
VA des nouveaux emprunts		1,530.8	1,617.3	1,553.4	1,507.9	1,482.3	1,488.6	2,287.6	2,505.6	4,667.8	1,619.0	3,407.7
II. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée³												
VA la dette totale	2,584.9	3,721.0	3,489.5	3,334.0	3,196.0	3,075.1	2,838.2	3,140.8	3,253.5	4,956.5	3,109.4	3,933.3
VA de l'encours de la dette	2,584.9	2,190.2	1,872.2	1,780.6	1,688.1	1,592.8	1,349.6	853.2	747.9	288.6	1,490.4	525.6
Multilatéral	1,187.1	1,150.7	940.8	922.5	904.3	885.2	865.2	684.0	630.9	266.7	884.0	462.7
Banque mondiale	651.5	635.1	523.2	514.2	504.8	495.0	484.9	396.0	363.8	138.9	496.2	260.7
FMI	18.3	17.5	6.3	6.4	6.6	6.8	6.9	0.0	0.0	0.0	6.5	0.0
Groupe BAD	305.4	299.5	240.8	242.2	243.5	244.5	245.1	213.9	203.1	116.0	246.5	165.4
Autres multilatéraux	211.9	198.7	170.5	159.7	149.4	138.9	128.3	74.1	64.0	11.8	134.8	36.7
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,397.8	1,039.5	931.3	858.1	783.8	707.6	484.4	169.2	117.0	21.9	606.4	62.9
Club de Paris	56.9	54.6	40.2	39.6	39.0	38.3	37.7	36.7	36.0	21.9	39.9	31.0
Autres bilatéraux officiels	461.8	454.5	438.6	407.0	373.4	337.6	301.7	117.2	81.0	0.0	315.4	30.3
Commerciaux	879.1	530.4	452.5	411.5	371.5	331.6	145.0	15.4	0.0	0.0	251.1	1.5
VA des nouveaux emprunts		1,530.8	1,617.3	1,553.4	1,507.9	1,482.3	1,488.6	2,287.6	2,505.6	4,667.8	1,619.0	3,407.7
III. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée⁴												
VA la dette totale	2,362.8	3,499.1	3,491.4	3,335.9	3,197.9	3,077.0	2,840.1	3,141.6	3,254.0	4,952.0	3,088.8	3,931.9
VA de l'encours de la dette	2,362.8	1,968.2	1,874.0	1,782.5	1,690.0	1,594.7	1,351.5	854.0	748.4	284.2	1,469.8	524.2
Multilatéral	1,008.0	967.0	940.8	922.5	904.3	885.2	865.2	684.0	630.9	266.7	865.7	462.7
Banque mondiale	552.7	533.7	523.2	514.2	504.8	495.0	484.9	396.0	363.8	138.9	486.1	260.7
FMI	7.8	6.7	6.3	6.4	6.6	6.8	6.9	0.0	0.0	0.0	5.4	0.0
Groupe BAD	250.9	243.7	240.8	242.2	243.5	244.5	245.1	213.9	203.1	116.0	240.9	165.4
Autres multilatéraux	196.6	182.9	170.5	159.7	149.4	138.9	128.3	74.1	64.0	11.8	133.3	36.7
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,354.9	1,001.2	933.2	860.0	785.7	709.5	486.3	170.0	117.5	17.5	604.1	61.5
Club de Paris	43.4	42.7	42.1	41.5	40.8	40.2	39.6	37.5	36.5	17.5	40.3	29.6
Autres bilatéraux officiels	455.5	449.4	438.6	407.0	373.4	337.6	301.7	117.2	81.0	0.0	314.9	30.3
Commerciaux	856.0	509.1	452.5	411.5	371.5	331.6	145.0	15.4	0.0	0.0	249.0	1.5
VA des nouveaux emprunts		1,530.8	1,617.3	1,553.4	1,507.9	1,482.3	1,488.6	2,287.6	2,505.6	4,667.8	1,619.0	3,407.7
IV. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM												
VA la dette totale	2,584.9	3,721.0	2,949.9	2,800.5	2,668.9	2,554.9	2,325.3	2,719.2	2,866.1	4,807.7	2,652.9	3,655.2
VA de l'encours de la dette	2,584.9	2,190.2	1,332.6	1,247.0	1,161.0	1,072.6	836.6	431.6	360.4	139.8	1,033.9	247.5
Multilatéral	1,187.1	1,150.7	401.2	389.0	377.2	364.9	352.2	262.3	243.4	117.9	427.5	184.6
Banque mondiale	651.5	635.1	151.4	149.9	148.4	146.9	145.3	123.8	117.0	61.5	192.5	93.2
FMI	18.3	17.5	6.3	6.4	6.6	6.8	6.9	0.0	0.0	0.0	6.5	0.0
Groupe BAD	305.4	299.5	73.1	72.9	72.8	72.4	71.7	64.5	62.4	44.6	93.7	54.7
Autres ⁶	211.9	198.7	170.5	159.7	149.4	138.9	128.3	74.1	64.0	11.8	134.8	36.7
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,397.8	1,039.5	931.3	858.1	783.8	707.6	484.4	169.2	117.0	21.9	606.4	62.9
Club de Paris	56.9	54.6	40.2	39.6	39.0	38.3	37.7	36.7	36.0	21.9	39.9	31.0
Autres bilatéraux officiels	461.8	454.5	438.6	407.0	373.4	337.6	301.7	117.2	81.0	0.0	315.4	30.3
Commerciaux	879.1	530.4	452.5	411.5	371.5	331.6	145.0	15.4	0.0	0.0	251.1	1.5
VA des nouveaux emprunts		1,530.8	1,617.3	1,553.4	1,507.9	1,482.3	1,488.6	2,287.6	2,505.6	4,667.8	1,619.0	3,407.7

Tableau 6. Tchad: Valeur actuelle de la dette extérieure¹ (suite)

(en millions de \$US, sauf mention contraire)

	2013	2014	2015	2016	Projections					Moyennes annuelles	
					2017	2018	2019	2024	2025	2033	2014-23
V. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM et assistance bilatérale au-delà PPTE⁵											
VA la dette totale	2,578.5	3,715.9	2,909.7	2,760.8	2,629.9	2,516.5	2,287.6	2,682.5	2,830.0	4,785.7	2,618.0
VA de l'encours de la dette	2,578.5	2,185.1	1,292.3	1,207.4	1,122.1	1,034.2	798.9	394.9	324.4	117.9	999.0
Multilatéral	1,187.1	1,150.7	401.2	389.0	377.2	364.9	352.2	262.3	243.4	117.9	427.5
Banque mondiale	651.5	635.1	151.4	149.9	148.4	146.9	145.3	123.8	117.0	61.5	192.5
FMI	18.3	17.5	6.3	6.4	6.6	6.8	6.9	0.0	0.0	0.0	6.5
Groupe BAD	305.4	299.5	73.1	72.9	72.8	72.4	71.7	64.5	62.4	44.6	93.7
Autres multilatéraux	211.9	198.7	170.1	159.7	149.4	138.9	128.3	74.1	64.0	11.8	134.8
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,391.4	1,034.4	891.1	818.5	744.8	669.3	446.7	132.6	81.0	0.0	571.4
Club de Paris	56.9	54.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.5
Autres bilatéraux officiels	455.5	449.4	438.6	407.0	373.4	337.6	301.7	117.2	81.0	0.0	314.9
Commerciaux	879.1	530.4	452.5	411.5	371.5	331.6	145.0	15.4	0.0	0.0	251.1
VA des nouveaux emprunts		1,530.8	1,617.3	1,553.4	1,507.9	1,482.3	1,488.6	2,287.6	2,505.6	4,667.8	1,619.0
Memorandum items:											
VI. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et bilatérale au-delà PPTE											
VA la dette totale	2,319.5	3,456.3	3,449.3	3,294.4	3,157.0	3,036.8	2,800.5	3,104.2	3,217.5	4,934.6	3,048.5
VA de l'encours de la dette	2,319.5	1,925.5	1,831.9	1,741.0	1,649.2	1,554.5	1,311.9	816.5	711.9	266.7	1,429.5
Multilatéral	1,008.0	967.0	940.8	922.5	904.3	885.2	865.2	684.0	630.9	266.7	865.7
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,311.5	958.5	891.1	818.5	744.8	669.3	446.7	132.6	81.0	0.0	563.8
Club de Paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres bilatéraux officiels	455.5	449.4	438.6	407.0	373.4	337.6	301.7	117.2	81.0	0.0	314.9
Commerciaux	856.0	509.1	452.5	411.5	371.5	331.6	145.0	15.4	0.0	0.0	249.0
VA des nouveaux emprunts		1,530.8	1,617.3	1,553.4	1,507.9	1,482.3	1,488.6	2,287.6	2,505.6	4,667.8	1,619.0

Sources : autorités tchadiennes, et estimations et projections de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Il s'agit de la dette publique et garantie par l'État uniquement et elle est escomptée sur la base du taux d'intérêt moyen de référence pour les différentes monnaies, calculé sur une période de six mois avant la dernière date pour laquelle les données réelles sont disponibles (décembre 2013, voir Tableau A1).

² Suppose une opération du stock de la dette aux conditions de Naples (réduction de la VA de 67 %) à la fin de 2011 et une action au moins comparable par les autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.

³ Suppose un allègement intérimaire au titre de l'initiative PPTE renforcée de décembre 2000 à décembre 2013 ainsi qu'une fourniture complète de l'assistance au point d'achèvement.

⁴ Suppose une fourniture complète de l'allègement de la dette estimée au titre de l'initiative PPTE.

⁵ Inclut un allègement additionnel de la dette offert sur une base volontaire par le Club de Paris au-delà des exigences du cadre PPTE renforcée, tel que spécifié dans le Tableau A12.

⁶ Inclut un allègement additionnel de la dette offert par l'UE dans le cadre de son initiative spécifique.

Tableau 7. Tchad: Principaux indicateurs de la dette extérieure, 2013–33

(en millions de \$US, sauf mention contraire)

	Projections										moyennes annuelles	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2029	2033	2014–23	2024–33
I. Après mécanismes traditionnels d'allègement de la dette												
VA du ratio dette/PIB	19.8	26.5	30.5	25.9	21.5	18.8	15.7	13.1	12.4	12.2	18.8	12.4
VA du ratio dette/exportations ¹	54.7	82.2	88.7	83.5	71.6	57.1	45.5	44.9	54.5	63.9	58.1	54.9
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement) ¹	54.7	48.1	49.6	46.3	39.1	30.4	22.2	12.0	6.2	3.5	28.4	6.5
VA du ratio dette/recettes ²	95.0	148.1	182.9	144.6	118.3	78.9	63.0	57.6	58.0	54.3	93.0	57.4
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	19.2	9.9	16.0	14.0	11.3	14.1	5.1	4.8	5.6	10.2	5.1
Ratio service de la dette/recettes ²	...	34.6	20.4	27.7	23.1	15.7	19.6	6.6	5.1	4.8	16.3	5.4
II. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée												
VA du ratio dette/PIB	20.0	26.7	29.0	24.8	20.7	18.2	15.3	13.2	12.5	12.2	18.4	12.5
VA du ratio dette/exportations ¹	55.3	82.8	84.4	79.9	69.0	55.4	44.4	45.2	54.9	64.1	56.9	55.2
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement) ¹	55.3	48.8	45.3	42.7	36.4	28.7	21.1	12.3	6.5	3.7	27.2	6.8
VA du ratio dette/recettes ²	95.9	149.3	174.1	138.5	114.0	76.5	61.4	57.9	58.4	54.4	90.9	57.7
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	19.0	9.3	15.2	13.3	10.8	13.7	5.1	4.8	5.7	9.8	5.2
Ratio service de la dette/recettes ²	...	34.2	19.2	26.4	22.0	15.0	19.0	6.5	5.1	4.8	15.6	5.4
III. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée												
VA du ratio dette/PIB	18.2	25.1	29.1	24.8	20.7	18.2	15.4	13.2	12.5	12.2	18.3	12.5
VA du ratio dette/exportations ¹	50.5	77.9	84.5	80.0	69.0	55.4	44.4	45.2	54.8	64.0	56.5	55.2
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement) ¹	50.5	43.8	45.4	42.7	36.5	28.7	21.1	12.3	6.5	3.7	26.8	6.8
VA du ratio dette/recettes ²	87.7	140.4	174.2	138.5	114.0	76.6	61.5	57.9	58.3	54.4	90.1	57.7
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	19.0	9.3	15.2	13.3	10.8	13.7	5.1	4.8	5.7	9.8	5.2
Ratio service de la dette/recettes ²	...	34.2	19.2	26.4	22.0	15.0	19.0	6.5	5.1	4.8	15.6	5.4
IV. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM												
VA du ratio dette/PIB	20.0	26.7	24.6	20.8	17.3	15.2	12.6	11.4	11.7	11.9	15.8	11.6
VA du ratio dette/exportations ¹	55.3	82.8	71.4	67.2	57.6	46.0	36.4	39.1	51.3	62.2	48.9	51.5
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement) ¹	55.3	48.8	32.2	29.9	25.1	19.3	13.1	6.2	2.9	1.8	19.2	3.2
VA du ratio dette/recettes ²	95.9	149.3	147.2	116.3	95.2	63.6	50.3	50.2	54.6	52.8	78.3	53.7
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	19.0	9.0	14.8	12.9	10.5	13.4	4.4	4.3	5.3	9.4	4.6
Ratio service de la dette/recettes ²	...	34.2	18.6	25.6	21.3	14.5	18.6	5.7	4.6	4.5	15.1	4.9
V. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM et bilatéral au-delà PPTE³												
VA du ratio dette/PIB	19.9	26.6	24.2	20.5	17.0	14.9	12.4	11.3	11.6	11.8	15.6	11.5
VA du ratio dette/exportations ¹	55.1	82.7	70.4	66.2	56.8	45.3	35.8	38.6	50.9	61.9	48.2	51.1
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement) ¹	55.1	48.6	31.3	29.0	24.2	18.6	12.5	5.7	2.5	1.5	18.5	2.7
VA du ratio dette/recettes ²	95.7	149.1	145.2	114.7	93.8	62.6	49.5	49.5	54.1	52.6	77.4	53.2
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	19.0	9.0	14.7	12.9	10.4	13.4	4.4	4.3	5.2	9.4	4.6
Ratio service de la dette/recettes ²	...	34.2	18.6	25.5	21.2	14.4	18.5	5.6	4.6	4.4	15.0	4.8
Pour mémoire :												
VI. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et bilatéraux au-delà PPTE⁴												
						(en %)						
VA du ratio dette/PIB	17.9	24.8	28.7	24.5	20.4	18.0	15.1	13.0	12.4	12.2	18.0	12.4
VA du ratio dette/exportations ¹	49.6	76.9	83.5	79.0	68.2	54.7	43.8	44.7	54.4	63.8	55.8	54.8
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement) ¹	49.6	42.9	44.3	41.7	35.6	28.0	20.5	11.7	6.1	3.4	26.1	6.4
VA du ratio dette/recettes ²	86.1	138.7	172.1	136.8	112.6	75.6	60.6	57.3	57.9	54.2	89.0	57.2
						(en millions \$US)						
GDP	12,951.5	13,947.4	12,015.8	13,464.7	15,459.8	16,862.8	18,492.8	23,830.1	31,785.7	40,520.1	18,009.1	32,223.9
Exports of goods and services ¹	4,336.1	4,398.2	3,662.0	4,450.6	5,781.5	6,429.5	6,970.6	6,911.6	7,339.3	7,904.0	6,046.1	7,365.8
Exports of goods and services (3-year mvg. avg.) ¹	4,675.8	4,492.7	4,132.1	4,170.3	4,631.4	5,553.9	6,393.9	6,950.1	7,234.6	7,732.6	5,824.8	7,261.6
Government revenue ²	2,695.0	2,492.5	2,003.8	2,408.0	2,804.5	4,017.6	4,620.2	5,421.3	6,800.7	9,105.4	3,983.7	7,008.3

Sources : autorités tchadiennes, et estimations et projections de la Banque mondiale et du FMI.

¹ comme défini dans le Manuel de la balance des paiements du FMI, 5ème édition, 1993.² On entend par recettes, les recettes de l'administration centrale, dons exclus.³ Les ratios pour les principaux indicateurs de la dette extérieure varient de ceux présentés dans l'AVD (Tableau 1a) étant donné les différentes méthodologies (Annexe II - par. 1) utilisées pour le calcul de ces données pour les deux AVD.⁴ La VA du ratio de la dette aux exportations après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et bilatérale additionnelle au-delà de l'assistance PPTE est la base de l'évaluation pour justifier une assistance complémentaire. Le ratio de la fin de 2013 apparaît aussi au tableau du texte 2.

Tableau 8. Tchad: Analyse de sensibilité, 2013–33¹

(en %, sauf mention contraire)

	Projections										Annual Averages	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2029	2033	2014–23	2024–33
I. Scénario de référence												
VA du ratio dette/PIB	19.9	26.6	24.2	20.5	17.0	14.9	12.4	11.3	11.6	11.8	16.0	11.5
VA du ratio dette/exportations ²	55.1	82.7	70.4	66.2	56.8	45.3	35.8	38.6	50.9	61.9	49.2	49.9
PV of debt-to-revenue ratio ³	95.7	149.1	145.2	114.7	93.8	62.6	49.5	49.5	54.1	52.6	80.1	52.8
Ratio service de la dette/exportations ²	...	19.0	9.0	14.7	12.9	10.4	13.4	4.4	4.3	5.2	9.9	4.6
Ratio service de la dette/recettes ³	...	34.2	18.6	25.5	21.2	14.4	18.5	5.6	4.6	4.4	16.0	4.9
II. Choc permanent sur le prix du pétrole (15% inférieur au scénario de base)												
VA du ratio dette/PIB	19.9	26.6	26.8	23.8	20.9	19.3	17.1	17.7	18.5	18.5	20.2	18.3
VA du ratio dette/exportations ²	55.1	82.7	77.7	80.3	76.3	64.2	54.1	66.4	87.7	103.3	65.9	85.4
PV of debt-to-revenue ratio ³	95.7	149.1	170.4	139.2	118.2	81.3	67.6	77.9	86.7	82.4	100.7	84.1
Ratio service de la dette/exportations ²	...	19.0	9.4	16.2	15.0	12.3	15.7	6.2	7.3	8.7	11.3	7.3
Ratio service de la dette/recettes ³	...	34.2	20.6	28.1	23.3	15.5	19.6	7.3	7.2	6.9	17.3	7.3
III. Choc permanent sur l'élément don des nouveau prêts (inférieur de 20%).												
VA du ratio dette/PIB	19.9	26.6	24.2	20.5	17.0	15.0	12.4	12.0	13.3	14.1	16.2	13.1
VA du ratio dette/exportations ²	55.1	82.7	70.4	66.3	56.9	45.4	35.9	41.3	58.5	73.7	49.8	57.0
PV of debt-to-revenue ratio ³	95.7	149.1	145.2	114.9	94.1	62.9	49.8	53.6	63.4	63.8	81.2	61.3
Ratio service de la dette/exportations ²	...	19.0	9.0	14.7	12.9	10.5	13.4	4.5	4.6	5.9	9.9	4.9
Ratio service de la dette/recettes ³	...	34.2	18.6	25.6	21.3	14.5	18.5	5.8	5.0	5.1	16.0	5.3

Sources : autorités tchadiennes, et estimations et projections de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Tous les indicateurs de la dette sont définis après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM et bilatérale au-delà PPTE (poste V du Tableau A7)² Basé sur la moyenne mobile sur trois ans des exp.de biens et de serv., telle que définie dans la 5ème édition du Manuel de la balance des paiements du FMI, 1993³ On entend pas recettes, les recettes d'administration centrale, dons exclus.

Tableau 9. Tchad : Fourniture de l'assistance IDA dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2014-47¹

(en millions de US\$, sauf mention contraire)

	2015													Cumulative	
	2014	Jan-Jun	Jul-Dec	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2036	2046	2047	2014-25	2026-47
I. Allègement au titre de l'initiative PPTE renforcée															
Service de la dette avant assistance PPTE 1/	33.4	17.4	17.6	35.5	35.9	36.1	36.3	37.3	39.1	42.0	21.0	0.0	0.0	455.7	433.5
dont principal	27.4	14.5	14.7	29.9	30.6	30.9	31.4	32.6	34.7	39.0	20.2	0.0	0.0	398.8	411.4
dont intérêts	6.0	2.9	2.9	5.6	5.4	5.1	4.9	4.7	4.4	3.0	0.8	0.0	0.0	56.9	22.1
Service de la dette après assistance PPTE 1/	33.4	13.1	11.3	22.7	22.9	22.9	23.1	24.0	25.9	42.0	21.0	0.0	0.0	340.2	433.5
dont principal	27.4	10.6	9.2	18.5	18.9	19.1	19.4	20.5	22.5	39.0	20.2	0.0	0.0	294.0	411.4
dont intérêts	6.0	2.5	2.1	4.1	4.0	3.8	3.7	3.5	3.4	3.0	0.8	0.0	0.0	46.2	22.1
Économies sur le service de la dette envers l'IDA 2/	0.0	4.4	6.3	12.8	13.1	13.2	13.2	13.3	13.2	0.0	0.0	0.0	0.0	115.5	0.0
dont principal	0.0	3.9	5.6	11.3	11.7	11.9	12.0	12.2	12.1	0.0	0.0	0.0	0.0	104.8	0.0
dont intérêts	0.0	0.5	0.8	1.5	1.4	1.3	1.2	1.1	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.7	0.0
II. Allègement au titre de l'IADM 3/															
Stock projeté de l'encours des crédits de l'IDA à la date de mise en oeuvre 4/				768.3											
Crédits restants de l'IDA après IADM				194.4											
Réduction du stock de la dette sur les crédits admissibles 3/ 5/				573.9											
du fait de l'allègement PPTE 6/				100.9											
du fait de l'IADM				473.0											
Service de la dette exigible après allègement PPTE et IADM	33.4	13.1	2.7	5.4	5.4	5.4	5.4	5.9	7.3	9.8	8.2	0.0	0.0	120.3	144.4
Pour mémoire :															
Service de la dette envers l'IDA couvert par l'assistance PPTE (en %) 7/	-	25.0	36.0	36.2	36.4	36.6	36.4	35.7	33.7	-	-	-	-	25.3	-
Service de la dette envers l'IDA couvert par l'assistance PPTE et l'IADM (en %) 8/	-	25.0	84.7	84.8	85.0	85.0	85.2	84.3	81.2	76.6	60.8	-	-	73.6	66.7
Allègement du service de la dette de l'IDA au titre de l'IADM (en DTS) 9/	-	-	5.7	11.4	11.6	11.6	11.7	12.0	12.3	21.3	8.5	-	-	145.9	191.8

Source : Estimations des services de l'IDA.

1/ Le principal et les intérêts exigibles par l'IDA correspondent aux projections au prorata sur la dette décaissée et en cours à fin décembre 2013, converties en dollars EU.

2/ Assistance PPTE renforcée de mai 2015 à décembre 2023.

3/ Le stock de la dette et le service de la dette libellés en DTS sont convertis en dollars EU en appliquant le taux de change de la fin 2013.

4/ Stock de l'encours de la dette à fin juin 2015

5/ Dette décaissée au 31 décembre 2003 et encore en cours à fin juin 2015.

6/ L'allègement au titre de l'assistance PPTE est présumé réduire proportionnellement le remboursement du principal et des charges sur les crédits AID décaissés à fin 2003 et encore en cours à fin juin 2015.

7/ Basé sur la dette décaissée et encore en cours à fin 2000.

8/ Basé sur la dette décaissée et encore en cours à fin 2003.

9/ Pour les crédits libellés en DTS, l'allègement de la dette au titre de l'IADM est estimé en tant que service de la dette sur les crédits libellés en DTS moins l'allègement de la dette PPTE basé en dollars EU sur ces crédits.

L'allègement de la dette PPTE est converti en montants équivalents en DTS, en appliquant le taux de référence de change provisoire de l'IDA17 de 1,50718 dollar EU pour un DTS. Pour les crédits libellés en dollars EU, l'allègement de la dette au titre de l'IADM est estimé comme le service de la dette sur les crédits libellés en dollars EU moins l'allègement de la dette PPTE basé en dollars EU sur ces crédits.

Les montants correspondants de l'allègement de la dette IADM sont convertis en montants équivalents en DTS en appliquant le taux de change de référence de l'IDA17.

Tableau 10. Tchad: Fourniture éventuelle de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2015–24¹
(en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Jan-Apr	May-Dec								
I. Allègement de la dette total au titre de l'initiative PPTE 2/											
B. Service de la dette exigible sur les oblig. FMI couverte par assistance PPTE 3/	0,84	0,42	-	-	-	0,03	2,69	2,68	2,68	2,67	2,66
Principal	0,84	0,42	-	-	-	-	2,66	2,66	2,66	2,66	2,66
Intérêts 4/	-	-	-	-	-	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01	0,00
Assistance PPTE-- dépôts sur le compte général des pays membres											
Assistance intérimaire	-	-									
Décaissement point d'achèvement 5/		8,49									
Assistance point d'achèvement		5,71									
Intérêts point d'achèvement 6/		2,78									
C. Assistance FMI-- calendrier des tirages sur le compte général des pays membres	-	-	-	-	-	-	1,77	1,73	1,78	1,74	1,70
Assistance FMI sans intérêts	-	-	-	-	-	-	1,72	1,66	1,71	1,70	1,70
Recettes d'intérêt estimées 6/	-	-	-	-	-	-	0,05	0,07	0,07	0,05	-
D. Service de la dette exigible sur les obligations envers le FMI après assistance du FMI	0,84	0,42	-	-	-	0,03	0,92	0,96	0,90	0,93	0,97
A. Calendrier de fourniture de l'assistance du FMI (en % l'assistance totale, sur une base flux)	-	-	-	-	-	-	12,06	11,64	12,01	11,90	11,90
Part du service de la dette exigible sur les oblig. FMI couverte par assistance PPTE (en %)	-	-	-	-	-	-	65,68	64,31	66,48	65,30	63,71
Proportion (en %) de chaque remboursement exigible pendant la période payée par l'assistance PPTE sur le principal déposé au compte général des pays membres	-	-	-	-	-	-	64,61	62,36	64,32	63,76	63,76
II. Fourniture de l'assistance PPTE pour la dette restante après point d'achèvement		8,49									
Fourniture de l'assistance PPTE restante (base stock)		8,49									
Décaissement point d'achèvement		8,47									
Compte général des pays membres		0,01									
III. Service de la dette exigible par FMI après allègement dette PPTE 7/	0,84	0,42	-	-	-	0,01	0,98	0,97	0,97	0,97	0,97
Principal	0,84	0,42	-	-	-	-	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96
Intérêts	-	-	-	-	-	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00

Source : Estimations et projections des services du FMI.

1/ Le total de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée s'élève à 14,26 millions de DTS (équivalant à 18,02 millions de dollars EU au taux de change du 16/05/2001) en terme de VA à fin décembre 2000, montant légèrement plus élevé que le montant calculé au point de décision (14,25 millions de DTS, soit 18,00 millions de dollars EU) compte tenu des révisions des données.

Ce montant exclut les intérêts acquis sur le compte général du Tchad et sur les montants engagés mais non décaissés, comme décrit dans la note en bas de page 6.

Suppose que le point d'achèvement (PA) est le 28 avril 2015. A fin juillet 2013, le Tchad avait entièrement remboursé sa dette éligible à l'IADM.

2/ Fourniture estimée de l'assistance PPTE

3/ Les données sont réelles jusqu'à février 2015. Les obligations à venir à partir de mars 2015 sont basées sur les calendriers en vigueur à la fin février 2015.

Les obligations au titre des intérêts excluent les frais et commissions nets en DTS.

4/ Le 10 décembre 2014, le Conseil du FMI a prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 la dérogation relative au paiement des intérêts pour les prêts concessionnels qui avaient été introduits le 7 janvier 2010.

On suppose les taux suivants au-delà de 2016 : la charge des intérêts pour 2017 et 2018 est basée sur des taux annuels de 0/0,0,25/0,25 % pour respectivement FEC, FCR, FCS, et FSE,

et au-delà de 2018 sur des taux annuels de 0,25/0,25/0,5/0,25 %

Le FMI révisera les taux d'intérêt pour toutes les facilités du fonds fiduciaire de la FRPC d'ici à la fin de 2016 et tous les deux ans par la suite.

5/ Un montant final de 8,49 millions de DTS sera déposé sur le compte général du Tchad au point d'achèvement prévu à la fin avril 2015

6/ Inclut les recettes estimées d'intérêt sur : (a) les montants détenus sur le compte général du Tchad et (b) jusqu'au PA, les montants engagés mais non encore décaissés.

Les recettes projetées d'intérêt sont estimées sur la base des taux d'intérêt supposés qui augmentent progressivement jusqu'à 4,5 % en 2021 et au-delà.

Les recettes d'intérêt réelles seront peut-être inférieures ou supérieures.

7/ Les données prélabiles au PA représentent le service réel de la dette réglé et le service de la dette projeté à la fin avril 2015.

Les données du service de la dette après le PA incluent les remboursements au titre de la FEC approuvés le 01/08/2014. Les obligations au titre des intérêts excluent

les frais et évaluations nets en DTS.

Tableau 11. Tchad: Statut de la participation des créanciers au titre de l'initiative PPTE renforcée¹

	Allègement de la dette en termes de VAN (millions de \$US)	Pourcentage de l'assistance totale	Réponse satisfaisante à participer à l'initiative	Modalities to Deliver Debt Relief
Groupe de la Banque africaine de développement	36.9	21.7	oui	40 % du total de l'allègement de la dette promis a été effectué au cours de la période intérimaire à travers une réduction de 80 % du service de la dette entre 2001 et 2006. Cet allègement intérimaire est égal à 14,8 millions \$US en 2000 en termes de VA ou 16,5 millions de dollars en termes nominaux. L'allègement de la dette restante (22,1 millions de dollars en termes de VA 2000) sera mis en oeuvre après le point d'achèvement à travers 90 % de réduction du service de la dette sur la dette impayée à la fin 2000 jusqu'à ce que l'allègement ait été entièrement donné.
BADEA	2.2	1.3	oui	La BADEA fournira un allègement complet après atteinte du point d'achèvement.
Union européenne	1.3	0.8	oui	L'Union européenne a déjà mis en oeuvre la totalité de son allègement PPTE par annulation de paiements du service de la dette entre 2002 et 2008.
AID	68.1	40.0	oui	Un allègement de 29,1 millions US\$ a été fourni à travers la réduction du service de la dette pendant la période intérimaire. Le montant restant de l'allègement sera fourni après le point d'achèvement via une réduction du service de la dette entre 2015 2023
FIDA	1.6	0.9	oui	Le FIDA fournira un allègement complet après atteinte du point d'achèvement.
FMI	0.0	10.6	oui	Le FMI a fourni 10,8 millions US\$ en VA à la fin 2000 via allègement intérimaire des paiements du service de la dette sur les prêts FEC entre 2001 et 2005. Après atteinte du point d'achèvement, les 7,2 millions US\$ restants en termes de VA à fin 2000 seront fournis via une réduction du stock de la dette au titre du prêt décaissé en 2014 (13,3 millions de DTS) au titre de la FCE.
Banque islamique de développement	2.6	1.5	oui	La BISD a fourni 2,2 millions US\$ des 2,6 millions US\$ d'allègement au titre de l'initiative PPTE durant la période intérimaire à travers un rééchelonnement des paiements du service de la dette. Le complément sera fourni après atteinte du point d'achèvement.
Fonds pour le développement international OPEP	3.9	2.3	oui	L'allègement au titre PPTE a été entièrement fourni à travers le rééchelonnement et l'élément don de nouveaux prêts concessionnels durant la période intérimaire.
Total multilatéraux	134.6	79.1		
Créanciers Club de Paris	14.4	8.5	oui	Les créanciers Club de Paris fourniront un allègement basé sur les termes de Cologne.
Créanciers non Club de Paris	11.4	6.7		
Cameroun	0.0	0.0	non	Pas d'accord signé
Chine	3.5	2.1	partielle	en 2007, annulation de toutes les créances existantes au point de décision. L'allègement étant calculé en termes de VA au point de décision, cette annulation ne fournit pas un allègement complet tel que calculé au point de décision.
Cote d'Ivoire	0.0	0.0	non	Pas d'accord signé
Israël	0.1	0.0	non	Pas d'accord signé
Koweït	5.1	3.0	non	Pas d'accord signé
Arabie Saoudite	2.6	1.6	non	Pas d'accord signé
Sénégal	0.0	0.0	non	Pas d'accord signé
Togo	0.0	0.0	non	Pas d'accord signé
Créanciers commerciaux	9.7	5.7	non	Pas d'accord signé
Total bilatéraux et commerciaux	35.5	20.9		
Total	170.1	100.0		

Sources : Autorités tchadiennes et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI

¹ Basé sur les dernières données disponibles au point d'achèvement après application complète des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

Tableau 12. Tchad : Fourniture de l'allégement de la dette des créanciers du Club de Paris au titre des initiatives bilatérales au-delà de l'initiative PPTE¹

Pays couverts	APD (en %)		non APD (en %)		Fourniture de l'allégement		
	De dette avant date-butoir	De dette après date-butoir	De dette avant date-butoir	De dette après date-butoir	Point de décision en %	Point d'achèvement	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Australie	PPTE	100	100	100	100 2/	2/	2/
Autriche	PPTE	100	-	100	-	cas par cas, flux	Stock
Belgique	PPTE	100	100 3/	100	-	100 flux	Stock
Canada	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock
Denmark	PPTE	100	100 4/	100	100 4/	100 flux	Stock
France	PPTE	100	100	100	-	100 flux 5/	Stock
Danemark	PPTE	100	- 6/	100	- 6/	-	-
Allemagne	PPTE	100	100	100	100 7/	100 flux	Stock
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	PPTE	100	100 8/	100	100 8/	100 flux	Stock
Japon	PPTE	100	100	100	-	-	Stock
Pays-Bas	PPTE	100 9/	100	100	-	90-100 flux 9/	Stock
Norvège	PPTE	10/	10/	11/	11/	-	-
Russie	PPTE	- 12/	- 12/	100 19/	100 19/20/	-	Stock
Espagne	PPTE	100	100 13/	100	100 13/	-	Stock
Suède	PPTE	-	- 14/	100	-	-	Stock
Suisse	PPTE	- 15/	- 15/	100 16/	-	100 flux 16/	Stock
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100	100 17/	100 flux 17/	Stock
Etats-Unis 18/	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock

Source: Paris Club Secretariat.

1/ Les colonnes (1) à (7) décrivent l'allégement additionnel de la dette offert en suivant une méthodologie spécifique au titre d'initiatives bilatérales; il doit être considéré comme un ensemble pour chaque créancier. Dans la colonne (1), "PPTE" correspond aux pays éligibles qui sont effectivement admissibles au processus PPTE. Dans le tableau, "100%" signifie que l'allégement de la dette fourni dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée sera complété à hauteur de 100 % moyennant une initiative bilatérale.

2/ Australie : l'Australie a annulé toutes les créances PPTE.

3/ Belgique : annulation au point d'achèvement de 100 % des prêts APD contractés avant le 31 décembre 2000.

4/ Le Danemark fournit une annulation de 100 % des prêts APD et des crédits non APD contractés avant le 27 septembre 1999.

5/ France: annulation de 100 % du service de la dette pour les créances commerciales sur l'Etat avant la date-butoir, car elles sont exigibles au point de décision. Une fois que les pays ont atteint le point d'achèvement, l'allégement de la dette sur les créances APD sur l'Etat passera sur un compte spécial et sera utilisé pour des projets spécifiques de développement.

6/ Finlande: pas de créances après la date butoir.

7/ Si non traitée dans le procès-verbal convenu du point d'achèvement, annulation de la dette de 100 % uniquement sur une base au cas par cas.

8/ Italie: annulation de 100 % de toutes les dettes (avant et après date-butoir, APD et non APD contractées avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

Au point de décision, annulation des arriérés accumulés et des échéances exigibles dans la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de la dette restante.

9/ Pays-Bas : 100% APD (la dette avant et après la date-butoir sera annulée au point de décision); pour non APD, dans certains cas particuliers (Bénin, Bolivie,

Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie), les Pays-Bas annuleront 100 % des montants consolidés

sur le flux au point de décision ; tous les autres PPTE recevront un allégement intérimaire à hauteur d'une réduction de 90 % des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE recevront une annulation de 100 % sur le stock restant de la dette avant la date butoir.

10/ La Norvège a annulé toutes les créances APD.

11/ Avec la méthodologie actuelle de la Banque mondiale/FMI pour recalculer les besoins de réduction de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la

Norvège a annulé les décisions concernant l'octroi ou non d'une réduction de 100 % de la dette après le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

12/ La Russie n'a pas de créances APD.

13/ L'Espagne fournit une annulation de 100 % des créances APD et non APD contractées avant le 1er janvier 2004.

14/ La Suède n'a pas de créances APD.

15/ La Suisse a annulé toutes les créances APD.

16/ En général, la Suisse annule 100 % des créances sur l'État dans le stock restant de la dette au point d'achèvement et offre au moins un allégement complet de la dette

au titre de l'initiative PPTE pour les créances détenues par la CEA (annulation de 100% de toutes les créances restantes, à l'exception du Honduras et du Cameroun).

17/ Royaume-Uni : annulation complète "au-delà de 100 %" de toutes les dettes des PPTE à leur point de décision, et remboursement au point de décision de tout

service de la dette acquitté avant le point de décision.

18/ États-Unis : annulation de 100 % de toutes les dettes (avant et après date-butoir, APD et non APD) encourues avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

Au point de décision, annulation des arriérés accumulés et des échéances exigibles dans la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de la dette admissible

restante.

19/ 100% d'allégement fourni pour les pays ayant atteint le point d'achèvement avant le 31 décembre 2006 à partir du 21 décembre 2006 et à partir du point d'achèvement

pour les pays l'ayant atteint après le 31 décembre 2006. Pas de remboursements attendus de la part des pays débiteurs à partir de ces dates.

20/ Exception pour la catégorie dette à court terme

Table 13. Initiative PPTe: Statut des cas de pays examinés dans le cadre de l'initiative, décembre 2014

Pays	Point de décision	Point d'achév.	Cible		Niveaux d'assistance ¹				Réduction en % de la dette ²	
			VA ratio dette sur recettes de l'Etat		(en millions de dollars EU, valeur actuelle)					
			Export (en %)		Total bilatéraux et	Total	FMI	Banque mondiale		
Point d'achèvement atteint dans le cadre renforcé (35)										
Afghanistan	juil. 07	jan. 10	150		582	446	136	-	76	51
Bénin	juil. 00	mars. 03	150		265	77	189	24	84	31
Bolivie					1,302	425	876	84	194	
<i>cadre d'origine</i>	sept. 97	sept. 98	225		448	157	291	29	54	14
<i>cadre renforcé</i>	fév. 00	juin. 01	150		854	268	585	55	140	30
Burkina Faso					553	83	469	57	231	
<i>cadre d'origine</i>	sept. 97	juil. 00	205		229	32	196	22	91	27
<i>cadre renforcé</i>	juil. 00	avril. 02	150		195	35	161	22	79	30
<i>topping-up</i>	...	avril. 02	150		129	16	112	14	61	24
Burundi	août. 05	jan. 09	150		833	127	706	28	425	92
Cameroun	oct. 00	avril. 06	150		1,267	879	322	37	176	27
République Centrafricaine	sept. 07	juin. 09	150		578	186	362	27	207	68
Comores	juin. 10	déc. 12	150		145	34	111	4	45	56
Rép. du Congo	mars. 06	jan. 10		250	1,575	1,462	113	8	47	31
Rép. dém. du Congo	juil. 03	juil. 10	150		7,252	4,618	2,633	471	854	82
Cote d'Ivoire	mars. 09	juin. 12		250	3,109	2,398	711	39	413	24
Éthiopie					1,982	637	1,315	60	832	
<i>cadre renforcé</i>	nov. 01	avril. 04	150		1,275	482	763	34	463	47
<i>complément</i>	...	avril. 04	150		707	155	552	26	369	31
Gambie	déc. 00	déc. 07	150		67	17	49	2	22	27
Ghana	fév. 02	juil. 04	144	250	2,186	1,084	1,102	112	781	56
Guinée	déc. 00	sept. 12	150		639	256	383	36	174	36
Guinée-Bissau					554	279	275	12	139	
<i>cadre renforcé</i>	déc. 00	déc. 10	150		422	218	204	12	93	86
<i>complément</i>	...	déc. 10	150		133	61	71	-	46	40
Guyana					591	223	367	75	68	
<i>cadre d'origine</i>	déc. 97	mai 99	107	280	256	91	165	35	27	24
<i>cadre renforcé</i>	nov. 00	déc. 03	150	250	335	132	202	40	41	40
Haiti	nov. 06	juin. 09	150		140	20	120	3	53	15
Honduras	juil. 00	mars. 05	110	250	556	215	340	30	98	18
Libéria	mars. 08	juin. 10	150		2,739	954	1,421	730	374	90
Madagascar	déc. 00	oct. 04	150		836	474	362	19	252	40
Malawi					1,057	171	886	45	622	
<i>cadre renforcé</i>	déc. 00	août. 06	150		646	164	482	30	333	44
<i>complément</i>	...	août. 06	150		411	7	404	15	289	35
Mali					539	169	370	59	185	
<i>cadre d'origine</i>	sept. 98	sept. 00	200		121	37	84	14	43	9
<i>cadre renforcé</i>	sept. 00	mars. 03	150		417	132	285	45	143	29
Mauritanie	fév. 00	juin. 02	137	250	622	261	361	47	100	50
Mozambique					2,023	1,270	753	143	443	
<i>cadre d'origine</i>	avril. 98	juin. 99	200		1,717	1,076	641	125	381	63
<i>cadre renforcé</i>	avril. 00	sept. 01	150		306	194	112	18	62	27
Nicaragua	déc. 00	jan. 04	150		3,308	2,175	1,134	82	191	73
Niger					663	235	428	42	240	
<i>cadre renforcé</i>	déc. 00	avril. 04	150		521	211	309	28	170	53
<i>complément</i>	...	avril. 04	150		143	23	119	14	70	25
Rwanda					696	65	631	63	383	
<i>cadre renforcé</i>	déc. 00	avril. 05	150		452	56	397	44	228	71
<i>complément</i>	...	avril. 05	150		243	9	235	20	154	53
São Tomé et Príncipe					124	31	93	1	47	128
<i>cadre renforcé</i>	déc. 00	mars. 07	150		99	29	70	-	24	83
<i>complément</i>	...	mars. 07	150		25	2	23	1	23	45
Sénégal	juin. 00	avril. 04	133	250	488	212	276	45	124	19
Sierra Leone	mars. 02	déc. 06	150		675	335	340	125	123	81
Tanzanie	avril. 00	nov. 01	150		2,026	1,006	1,020	120	695	54
Togo	nov. 08	déc. 10		250	282	127	155	0.3	102	20
Ouganda					1,003	183	820	160	517	
<i>cadre d'origine</i>	avril. 97	avril. 98	202		347	73	274	69	160	20
<i>cadre renforcé</i>	fév. 00	mai 00	150		656	110	546	91	357	37
Zambia	déc. 00	avril. 05	150		2,499	1,168	1,331	602	493	63
Point de décision atteint dans le cadre renforcé (1)										
Tchad	mai. 01	Floating	150		170	35	134	18	68	30

Sources: Décisions des Conseils du FMI et de la Banque mondiale, documents du point d'achèvement, documents du point de décision, documents préliminaires PPTe et calculs des services

1/ Les niveaux d'assistance sont aux points de décision et d'achèvement respectifs des pays, le cas échéant.

2/ En pourcentage de la VAde la dette au point de décision ou d'achèvement (le cas échéant) après utilisation complète des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

Appendice I. Gestion de la dette¹

1. **Le cadre juridique du Tchad pour la gestion de la dette est adéquat.** Selon la Constitution, le Président est chargé de ratifier tous les accords de prêt après approbation du Parlement. Le cadre juridique prévoit aussi une délégation claire du Président au Ministre du plan, de l'économie et de la coopération internationale pour ce qui est de négocier et de contracter des emprunts extérieurs. Le Ministre des finances et du budget est chargé de gérer la dette intérieure et extérieure. Dans la pratique, le Ministère des finances et du budget a pour mission d'obtenir une aide budgétaire de la part des créanciers et des ressources intérieures en monnaie locale sur le marché régional des capitaux.
2. **La structure institutionnelle de la gestion de la dette est fragmentée, mais des commissions ont été créées pour coordonner les activités de gestion de la dette.** Le Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale², qui est chargé d'obtenir des ressources extérieures, mène les activités de front office concernant la dette extérieure. La Direction de la dette (DD) du Ministère des finances et du budget assume les fonctions de middle office et de back office. Elle a pour mission d'élaborer une stratégie de gestion de la dette, d'enregistrer la dette publique (intérieure et extérieure) et de communiquer les données y afférentes, et d'engager les paiements du service de la dette. La Direction de la dette est aussi chargée de certaines activités de front office, par exemple les négociations sur la restructuration de la dette. Le Département du Trésor du Ministère des finances et du budget joue un rôle de premier plan dans la gestion de la dette intérieure, y compris l'émission de titres publics.
3. **Créée en 2004, la Commission nationale de l'analyse de la dette (CONAD) est chargée d'élaborer une stratégie de gestion de la dette, de coordonner la politique de la dette et la politique budgétaire, et d'approuver les nouveaux emprunts.** Cette commission est dirigée par le Ministère des finances et du budget. Une Équipe technique d'analyse de la viabilité de la dette (ETAVID) a été mise en place pour fournir une assistance technique à la CONAD. Ces commissions se réunissent pour examiner et approuver les nouveaux emprunts, mais certains prêts sont signés avant leur examen par les commissions³. Une assistance technique serait utile pour que ces deux commissions puissent entreprendre des analyses indépendantes de la viabilité de la dette et évaluer l'impact de nouveaux emprunts.
4. **À l'avenir, les emprunts doivent reposer sur une stratégie de gestion de la dette à moyen terme.** L'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTTE et de l'IADM au point d'achèvement réduira sensiblement l'encours de la dette extérieure et permettra au pays de

¹ La Banque mondiale a procédé à une évaluation de la gestion de la dette (DeMPA) du Tchad en 2013.

² Direction générale de la coopération internationale au sein du Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale.

³ Cependant, la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT) a contracté des emprunts commerciaux (remboursables en livraisons de pétrole brut). Ce type de mécanisme de financement n'a pas été analysé par les commissions de gestion de la dette.

redémarrer sur des bases saines. Par ailleurs, une diminution de la charge de la dette pourrait finir par conduire à un assouplissement progressif des limites imposées aux financements moins concessionnels. Donc, à terme, il est important de faire reposer les nouveaux emprunts sur la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Actuellement, le seul objectif explicite de la gestion de la dette extérieure consiste à contracter des emprunts extérieurs uniquement à des conditions avantageuses avec un élément don minimum de 35%, comme indiqué dans le programme appuyé par la FEC, ce que les commissions vérifient pendant les négociations de nouveaux prêts.

5. **Les systèmes d'enregistrement de la dette s'améliorent, mais ils restent déficients.** La Direction de la dette dispose d'une base de données sur les prêts. Cependant, cette base de données n'est ni à jour, ni exhaustive. L'une des déficiences principales est le partage limité de l'information entre le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale, les unités d'exécution de projets au sein des ministères techniques et la Direction de la dette en ce qui concerne le décaissement des prêts. Comme il n'y a pas d'information centralisée sur les décaissements, il est difficile d'estimer précisément les paiements futurs au titre du service de la dette⁴. Par ailleurs, un seul agent a été totalement formé à l'utilisation du logiciel, ce qui accroît les risques opérationnels. La Direction de la dette ne produit aucun rapport sur la dette, ni aucun bulletin statistique.

6. **Il convient donc d'établir un ordre de priorité dans plusieurs domaines pour ce qui est du renforcement des processus et des pratiques en matière de gestion de la dette.** Il serait bénéfique de mieux partager l'information entre la Direction de la dette, les ministères impliqués et les unités d'exécution, ainsi que de renforcer le travail des commissions chargées de la dette. Il convient de renforcer les capacités du personnel, en particulier dans les fonctions du middle office et du back office, en vue d'établir une stratégie de la dette à moyen terme, de procéder à des analyses de la viabilité de la dette et de produire des rapports annuels d'activité et sur la dette. Il est nécessaire aussi d'investir dans le matériel informatique pour veiller à ce que le SYGADE soit utilisé en temps réel pour enregistrer toute la dette extérieure et intérieure. Il devrait aussi être prioritaire de former davantage d'agents à l'utilisation du logiciel. La Banque mondiale et la CNUCED aident actuellement les autorités tchadiennes dans plusieurs de ces domaines.

⁴ Les projections des paiements au titre du service de la dette sont établies sur la base des engagements et non des décaissements effectifs, ce qui conduit à une exagération des estimations du service de la dette.

Appendice II. Analyse conjointe Banque mondiale/FMI de la viabilité de la dette selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu¹

En dépit d'une réduction considérable de la dette après l'allègement accordé au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, ainsi qu'au-delà de l'initiative PPTE, l'analyse de viabilité de la dette (AVD) indique que le risque de surendettement du Tchad restera élevé à court terme. Après que le Tchad a atteint le point d'achèvement, tous les indicateurs de la dette extérieure, sauf un, se situent en deçà de leurs seuils dans le scénario de référence : le ratio service de la dette/recettes est légèrement supérieur (c'est-à-dire dans la marge de 10 pour cent) au début de la période couverte par les projections. Ce dépassement est causé par la révision considérable des recettes publiques après la baisse récente des prix du pétrole et les paiements élevés du service de la dette qui sont exigibles en 2016. L'AVD confirme que le Tchad est vulnérable à un choc macroéconomique extérieur ayant un impact sur les recettes publiques, tel que la récente baisse des prix du pétrole, surtout dans la première moitié de la période couverte par les projections. Dans ces conditions, il est essentiel de rester prudent dans la gestion des finances publiques et de la dette, ainsi que de diversifier l'économie en dehors du secteur pétrolier, pour améliorer la situation de la dette du Tchad à moyen terme.

CONTEXTE

La présente analyse de viabilité de la dette d'un pays à faible revenu (AVD-PFR) évalue les risques pesant sur la dette extérieure et publique du Tchad à l'aide du cadre de viabilité à long terme de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu. L'AVD-PFR et l'analyse de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE (AAD-PPTE) partagent les mêmes hypothèses macroéconomiques pour le scénario de référence, mais leurs méthodologies sont différentes. L'AVD-PFR compare l'évolution des indicateurs du fardeau de la dette sur la période de projection aux seuils indicatifs sensibles à l'action des pouvoirs publics. En revanche, dans l'AAD-PPTE, les indicateurs rétrospectifs du fardeau de la dette sont comparés à des seuils uniformes afin de calculer le montant de l'allègement de la dette auquel le Tchad est admissible dans le cadre de l'initiative PPTE. De plus, l'AVD-PFR fait appel à des projections uniformes du taux d'actualisation et du taux de change, et aux exportations de la même année pour calculer les ratios d'endettement, alors que l'AAD-PPTE est effectuée au moyen de taux d'actualisation spécifiques à chaque monnaie, de taux de change de l'année de base et d'une moyenne des exportations sur trois ans.

¹ Les services du FMI et de la Banque mondiale ont préparé conjointement l'AVD, en collaboration avec les autorités tchadiennes, à l'aide du cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu. Le risque de surendettement du pays était élevé avant qu'il n'atteigne le point d'achèvement de l'initiative PPTE. La qualité des politiques et des institutions du Tchad, mesurée par la note moyenne, pour la période 2011-13, de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) effectuée par la Banque mondiale, s'est améliorée, mais le Tchad reste classé parmi les « mauvais élèves ». Les seuils indicatifs fixés pour les indicateurs d'endettement extérieur sont de 30 pour cent pour le ratio VA de la dette/PIB, de 100 pour cent pour le ratio VA de la dette/exportations, de 200 pour cent pour le ratio VA de la dette/recettes, de 15 pour cent pour le ratio service de la dette/exportations et de 18 pour cent pour le ratio service de la dette/recettes. Au Tchad, l'exercice budgétaire va du 1er janvier au 31 décembre.

Selon les conclusions de la dernière AVD-PFR examinée par le Conseil d'administration du FMI en août 2014 à l'occasion de la demande d'un programme FEC en faveur du Tchad, le risque de surendettement était élevé². Conformément aux directives du CVD, le scénario de référence ne tenait pas compte de la fourniture intégrale de l'assistance PPTe et IADM après que le point d'achèvement de l'initiative PPTe a été atteint. La note de risque élevé était due à un dépassement temporaire du ratio service de la dette/recettes dans le scénario de référence.

La présente mise à jour de l'AVD-PFR inclut trois nouveaux éléments. Premièrement, le scénario de référence repose sur un allègement de la dette PPTe, IADM et Club de Paris après que le point d'achèvement de l'initiative PPTe a été atteint en avril 2015. Deuxièmement, l'AVD utilise une base de données rapprochées sur la dette qui a été mise à jour en décembre 2013 l'AAD-PPTe³. La qualité des données s'est donc améliorée. Enfin, les profils de remboursement pour les deux avances non concessionnelles sur ventes de pétrole (600 millions de dollars en 2013 pour couvrir les insuffisances budgétaires et 1,4 milliard de dollars contractés par la Société des hydrocarbures du Tchad en juin 2014 pour financer l'achat de participations génératrices de revenu dans le plus grand consortium pétrolier actif au Tchad) varient considérablement après que les autorités ont convenu avec le créancier de rééchelonner les paiements du service de la dette.

La dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'élevait à 2 833,4 millions de dollars, soit 21,2 pour cent du PIB de 2013. Le ratio dette/PIB a été plus ou moins stable ces cinq dernières années, atteignant en moyenne 22,8 pour cent. Plus de 50 pour cent de la dette du Tchad sont dus à des créanciers multilatéraux, moins de 20 pour cent à des créanciers non membres du Club de Paris et environ 2,5 pour cent à des créanciers membres du Club de Paris, le solde étant constitué par des dettes commerciales et garanties.

HYPOTHÈSE DE RÉFÉRENCE

Les hypothèses macroéconomiques de l'AVD-PFR correspondent plus ou moins aux projections de l'AAD-PPTe (voir encadré 2, plus haut), mais elles diffèrent sensiblement des projections de l'AVD-PFR d'août 2014 en raison d'une forte baisse des prix du pétrole. Au moment de la demande d'un programme FEC en août 2014, les services du FMI travaillaient avec une hypothèse de 98 dollars le baril de pétrole pour 2015. Depuis lors, les prix ont baissé de plus de 45 pour cent, d'où une révision des projections à 51 dollars le baril et à 61 dollars moyen terme. Cette nouvelle réalité a entraîné non seulement une révision considérable des projections de la production et des exportations de pétrole, avec pour conséquence une augmentation du déficit des transactions courantes, mais aussi des ajustements à la baisse considérables des projections des recettes et des dépenses, ainsi que de la croissance du PIB non pétrolier. En outre, le scénario de

² Voir le supplément du rapport du FMI sur le Tchad n°14/282 : Debt Sustainability Analysis, IDA and IMF, 24 juillet 2014, Washington D.C. (<http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=41919.0>).

³ Une mission du FMI et de la Banque mondiale a procédé à un rapprochement des données sur la dette à N'Djamena en janvier 2015.

référence tient compte de l'assistance disponible au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, ainsi qu'au-delà de l'initiative PPTE, après que le Tchad a atteint le point d'achèvement PPTE.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

L'évolution de la dette extérieure correspond à un volume raisonnable de prêts-projets et de soutien budgétaire de la part de bailleurs de fonds traditionnels et non traditionnels. Il n'y a pas de dette privée extérieure au Tchad. Dans le cadre du programme du Tchad appuyé par la FEC, il est supposé que le financement extérieur est concessionnel à moyen et à long terme, avec principalement des décaissements d'organisations multilatérales (47 pour cent) telles que le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et l'Union européenne, ainsi que d'autres bailleurs de fonds non traditionnels (48 pour cent) tels que l'Arabie Saoudite ou le Koweït. Il en résulte un élément don de 37,2 pour cent en moyenne sur la période couverte par les projections (graphique 1).

Scénario de référence

Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure, sauf un, restent inférieurs à leurs seuils indicatifs pendant toute la période de projection (Tableau 2, graphique 1). Le ratio service de la dette/recettes (en 2014 et en 2016) dépasse légèrement le seuil indicatif (c'est-à-dire qu'il se situe dans la marge de 10 pour cent du seuil). Ce léger dépassement s'explique par des révisions à la baisse considérables des recettes pétrolières et par les paiements élevés du service de la dette qui sont exigibles en 2016 pour le deuxième prêt non concessionnel contracté en 2014. Néanmoins, il est à noter que ce dépassement est temporaire et très léger, et que, du fait de l'amélioration des perspectives macroéconomiques du Tchad, la notation du risque pourrait rapidement passer à « modéré », car cet indicateur diminue régulièrement et reste largement au-dessous de son seuil comme les autres indicateurs.

Autres scénarios et tests de résistance

Dans les autres scénarios, les perspectives s'améliorent et le risque de surendettement extérieur du Tchad devient modéré. Cependant, les tests de résistance confirment que la dette extérieure est vulnérable aux chocs liés au secteur extérieur, surtout à court terme (tableau 2, graphique 1). Si les principales variables économiques restent au niveau de leurs moyennes historiques, tous les indicateurs d'endettement resteront inférieurs à leurs seuils indicatifs, et il en résulterait une notation de risque modéré de surendettement. Cependant, les tests de résistance montrent que le Tchad est extrêmement vulnérable à des chocs extérieurs tels qu'une dépréciation de la monnaie (dépréciation nominale de 30 pour cent en 2015) et une baisse des exportations (croissance des exportations aux moyennes rétrospectives moins un écart type en 2015-16). Ces chocs pourraient porter tous les indicateurs d'endettement au-dessus de leurs seuils indicatifs à moyen terme. Par exemple, les seuils pour les ratios valeur actuelle du service de la dette/recettes et service de la dette/recettes sont dépassés en cas de dépréciation. Les ratios valeur actuelle de la dette/PIB, valeur actuelle de la dette/exportations et service de la dette/exportations sont plus

sensibles à un ralentissement de la croissance des exportations, ce qui souligne la nécessité de diversifier davantage l'économie (tableaux 2a et 2b).

À la lumière des résultats du scénario de référence et des autres scénarios, ainsi que des tests de résistance, les services de l'IDA et du FMI concluent que le risque de surendettement du Tchad est élevé à court terme (graphique 1). Cependant, grâce à l'amélioration de l'environnement général à moyen terme, et comme indiqué dans l'autre scénario, les seuils indicatifs pourraient bientôt être assouplis et l'évaluation de la viabilité de la dette pourrait être plus favorable (risque modéré de surendettement).

VIABILITÉ DE LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC

Scénario de référence

La prise en compte de la dette intérieure dans l'analyse ne modifie pas fondamentalement l'évaluation de la viabilité de la dette du Tchad (tableau 3, graphique 2). Compte tenu du niveau modéré de la dette intérieure du Tchad, les indicateurs de la dette publique sont déterminés principalement par la composante extérieure de la dette. La composante intérieure tomberait de 8,9 pour cent du PIB à 2013 à 5,8 pour cent du PIB en 2019, et continuera de baisser régulièrement pour atteindre 1,9 pour cent du PIB en 2034. Globalement, l'encours de la dette publique tombe à 21,6 pour cent du PIB en 2019 avant de se stabiliser autour de 18,7 pour cent du PIB en moyenne sur la période 2020-34.

Autres scénarios et tests de résistance

En dépit de l'encours relativement faible de la dette, les tests de résistance standard font état de risques pour la viabilité de la dette au Tchad (tableau 4, graphique 2). En particulier, les risques tiennent à la base étroite d'une économie fortement tributaire des secteurs volatils du pétrole et de l'agriculture. Les tests de résistance montrent qu'un choc externe tel qu'une dévaluation nominale de la monnaie (de 30 pour cent en 2015) pourrait compromettre la viabilité de la dette publique (choc le plus extrême au graphique 2 et test paramétré B4 au tableau 4).

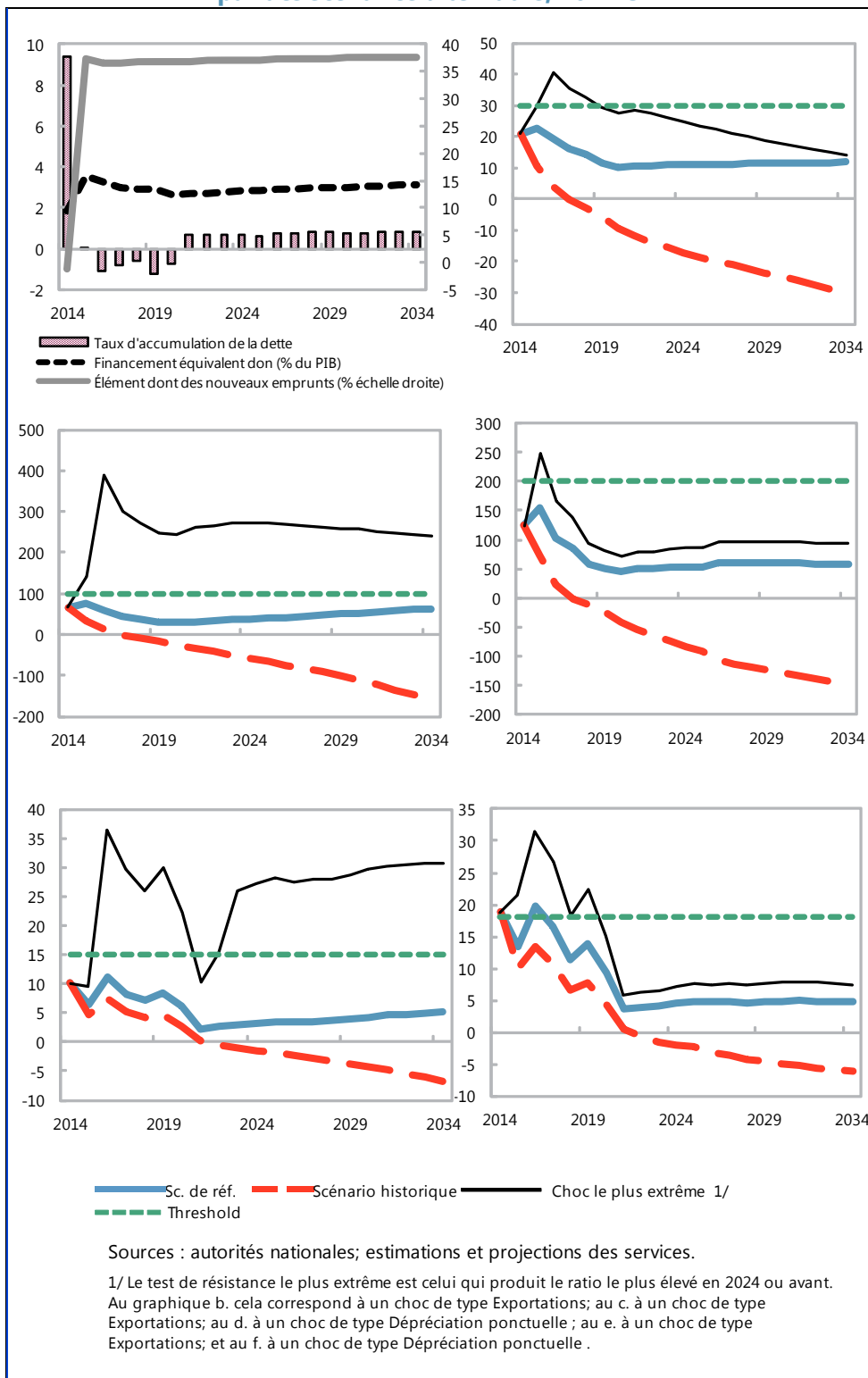
CONCLUSION

Selon l'évaluation des services du FMI, le Tchad a amélioré les perspectives de sa dette extérieure en atteignant le point d'achèvement de l'initiative PPTTE. La prise en compte de la dette intérieure du Tchad dans l'analyse renforce les conclusions de l'AVD extérieure. Du fait d'une baisse considérable des recettes pétrolières, un indicateur dépasse son seuil légèrement et de manière temporaire dans le scénario de référence au début de la période couverte par les projections, tandis qu'à long terme, tous les indicateurs se situent largement au-dessous de leurs seuils respectifs. Le fait d'avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE améliore sensiblement les perspectives de la dette par rapport aux AVD précédentes. Sans la baisse des prix du pétrole, la notation du risque de surendettement du Tchad serait même passée clairement à « modéré », comme indiqué dans l'autre scénario. Néanmoins, l'AVD fait état de risques considérables

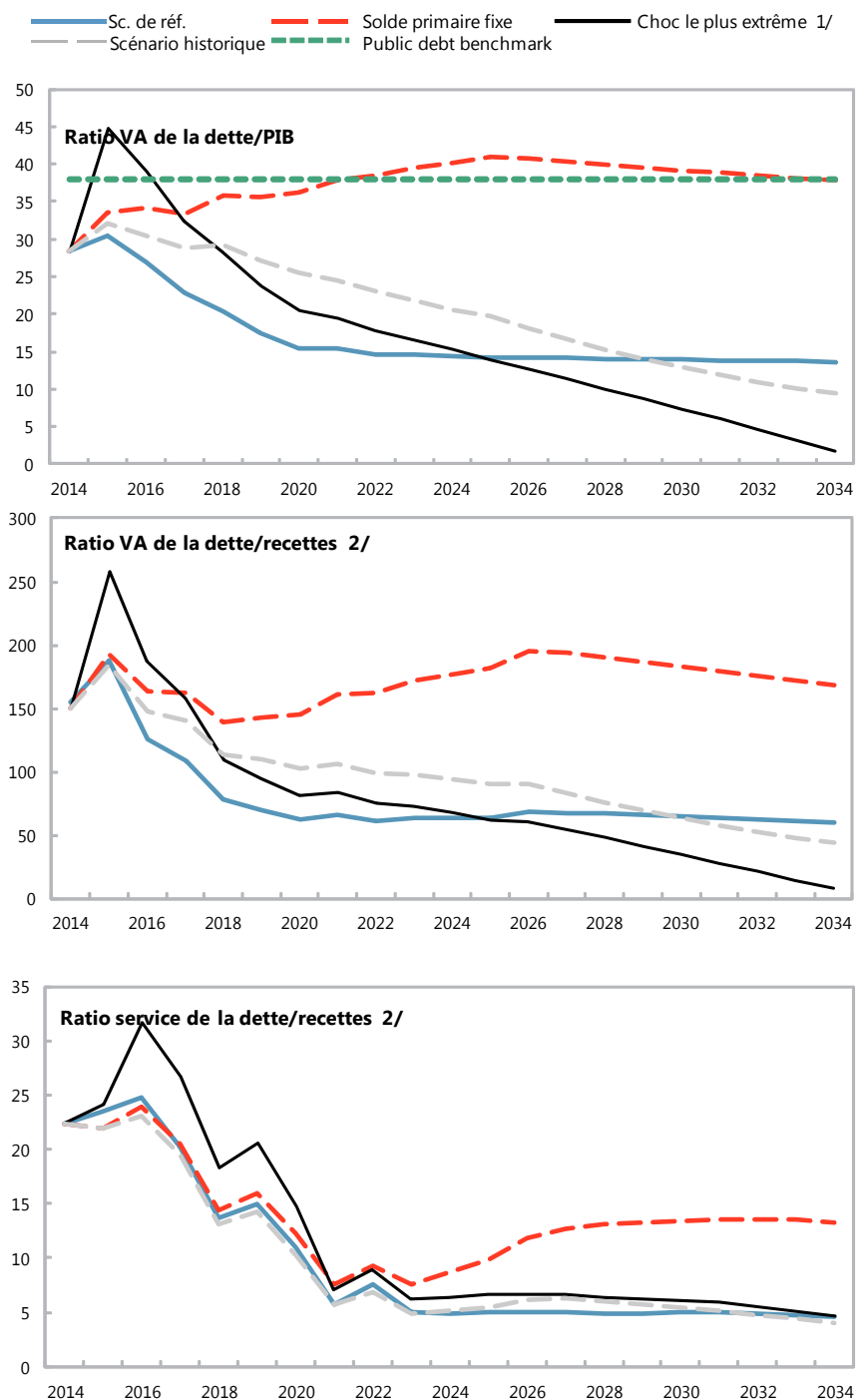
liés à des chocs extérieurs : un ajustement budgétaire soutenu est donc nécessaire mais pas suffisant pour réduire le risque de surendettement. Étant donné l'épuisabilité et la volatilité des recettes pétrolières, il convient, en plus d'ajuster les finances publiques, de renforcer la gestion des finances publiques et de la dette, de mener une politique prudente en matière d'emprunts extérieurs et de poursuivre la diversification de l'économie.

Les hypothèses et les conclusions de l'AVD ont été examinées avec les autorités, qui ont souscrit dans l'ensemble à l'évaluation effectuée par les services des deux institutions. Les autorités sont conscientes des préoccupations que peut susciter la viabilité de la dette, et soulignent que l'annulation de l'accord-cadre de financement avec Eximbank China et de financements non concessionnels dans le cadre du programme appuyé par la FEC témoigne de l'importance qu'elles accordent à cette question et à la nécessité d'obtenir des financements concessionnels à long terme. Elles s'attendent à ce que les réformes en cours se traduisent par une amélioration de la note CPIA, un relèvement correspondant des seuils de l'endettement extérieur et une amélioration de la note relative au risque de surendettement. Après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE, les autorités s'attendent aussi à recevoir davantage d'aide budgétaire de la part des bailleurs de fonds traditionnels, ce qui les aiderait à maintenir la dette sur une trajectoire viable.

Graphique 1. Tchad: Indicateurs d'endettement extérieur public et garanti par l'Etat générés par des scénarios alternatifs, 2014-34¹



Graphique 2. Tchad: Indicateurs d'endettement public générés par les scénarios alternatifs, 2014-34¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 2a. Tchad: Analyse de sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette externe publique et publiquement garantie, 2014-34

(en %)

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB+ envois de fonds								
Scénario de référence	21	23	19	16	14	12	11	12
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	21	11	4	0	-3	-6	-17	-30
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	21	23	21	18	17	15	16	21
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	21	25	22	19	16	14	13	14
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	21	29	40	35	33	29	25	14
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	21	19	18	15	13	11	10	11
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	21	26	26	22	20	17	15	13
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	21	17	17	15	13	11	10	11
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	21	36	31	26	23	19	18	19
Ratio VA de la dette/exportations+ envois de fonds								
Scénario de référence	66	74	58	43	37	31	38	63
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	66	35	13	-1	-7	-16	-59	-159
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	66	75	62	48	44	40	57	110
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	66	74	58	43	37	31	38	63
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	66	141	388	299	271	246	272	240
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	66	74	58	43	37	31	38	63
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	66	86	77	58	52	45	52	67
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	66	59	68	50	44	37	45	73
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	66	74	58	43	37	31	38	63
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	124	155	103	86	59	51	53	58
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	124	72	22	-2	-12	-26	-83	-146
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	124	157	110	98	71	66	80	102
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	124	169	120	101	69	60	63	68
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	124	199	217	191	136	128	121	70
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	124	130	97	81	56	48	50	55
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	124	180	137	118	82	74	73	61
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	124	114	94	79	54	47	49	52
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	124	247	165	138	94	82	86	93

Table 2b. Tchad: Analyse de sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette externe publique et publiquement garantie, 2014-34 (suite)

(en %)

Ratio service de la dette/exportations+ envois de fonds

Scénario de référence	10	6	11	8	7	8	3	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	10	5	8	5	4	5	-1	-7
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	10	6	3	2	2	4	2	4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	10	6	11	8	7	8	3	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	10	10	36	30	26	30	27	31
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	10	6	11	8	7	8	3	5
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	10	6	11	9	7	9	5	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	10	6	12	9	8	10	4	6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	10	6	11	8	7	8	3	5

Ratio service de la dette/recettes

Scénario de référence	18.8	13.5	19.7	16.7	11.5	14.0	4.5	4.7
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	19	10	13	11	7	8	-2	-6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	19	13	5	4	3	6	3	4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	19	15	23	19	13	16	5	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	19	13	20	19	13	16	12	9
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	19	11	19	16	11	13	4	4
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	19	13	20	17	12	14	7	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	19	11	17	15	10	12	4	4
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	19	22	31	27	18	22	7	7
<i>Pour mémoire :</i>								
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	33	33	33	33	33	33	33	33

Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Tchad: Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2011-34

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation					Projections				
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2013-18 Moyenne	2024	2034	2019-33 Moyenne
Dettes du secteur public 1/	29.5	28.2	30.1			38.2	33.2	30.4	26.5	24.4	21.7	29.1	18.8	18.7	18.7
<i>dont : libellée en devises</i>	21.8	20.1	21.2			30.8	25.5	22.6	19.6	18.1	15.9		15.4	16.9	
Variation de la dette du secteur public	-0.6	-1.3	2.0			8.1	-5.0	-2.8	-3.9	-2.1	-2.8		-0.1	0.0	
Flux générateurs d'endettement identifiés	-3.1	-1.7	-0.3			-1.9	-2.0	-6.2	-6.6	-7.6	-4.8		-0.7	-0.1	
Déficit primaire	-2.8	-1.5	1.1	0.3	3.9	2.3	-1.6	-4.4	-4.0	-6.1	-3.0	-2.8	0.2	0.9	0.4
Recettes et dons	24.8	24.4	20.8			18.9	17.6	20.9	20.6	26.0	25.0		22.7	22.8	
<i>dont : dons</i>	1.6	2.7	2.3			2.0	3.0	2.3	2.1	2.1	2.1		2.2	2.4	
Dépenses primaires (hors intérêts)	22.0	22.9	21.9			21.1	16.1	16.5	16.7	19.9	22.0		23.0	23.7	
Dynamique automatique de la dette	-0.3	-0.1	-0.9			0.3	0.7	-1.4	-2.3	-1.2	-1.5		-0.8	-0.9	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.6	-2.9	1.1			-1.4	-4.2	-1.9	-2.3	-0.7	-1.0		-0.6	-0.8	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-0.5	-0.4	2.6			0.5	-1.5	-0.4	0.0	0.5	0.2		0.0	-0.2	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	0.0	-2.4	-1.5			-1.9	-2.7	-1.5	-2.3	-1.3	-1.2		-0.6	-0.7	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.3	2.8	-2.0			1.7	4.9	0.5	0.0	-0.5	-0.5		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.1	-0.5			-4.4	-1.1	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3		-0.2	-0.1	
Produit des privatisations (néгатif)	0.0	-0.1	0.0			-4.0	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	-0.5			-0.4	-0.3	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3		-0.2	-0.1	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	2.4	0.3	2.3			9.9	-2.9	3.3	2.7	5.5	2.0		0.6	0.1	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	20.1			28.4	30.5	27.0	22.8	20.4	17.4		14.4	13.7	
<i>dont : libellée en devises</i>	11.2			21.0	22.7	19.2	15.9	14.1	11.7		11.0	11.8	
<i>dont : extérieure</i>	11.2			21.0	22.7	19.2	15.9	14.1	11.7		11.0	11.8	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur)	
Besoin de financement brut 2/	-1.9	0.5	3.8			6.5	2.6	0.8	0.2	-2.6	0.7		1.3	2.0	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	96.8			150.5	172.7	129.1	110.6	78.5	69.8		63.1	59.8	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	108.6			168.1	208.2	145.0	123.4	85.4	76.1		69.9	66.9	
<i>dont : extérieure 3/</i>	60.4			124.2	155.1	102.9	86.2	59.0	50.9		53.4	57.7	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	3.6	8.1	12.9			22.4	23.5	24.8	20.2	13.7	14.9		4.9	4.6	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	3.9	9.0	14.5			25.0	28.4	27.8	22.5	14.8	16.2		5.5	5.2	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-2.2	-0.2	-0.8			-5.8	3.4	-1.6	-0.1	-4.0	-0.3		0.3	0.9	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	0.1	8.9	5.7	8.1	9.8	6.9	7.6	4.9	8.3	5.0	5.1	6.3	3.3	3.8	3.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.8	3.5	3.3	1.6	1.0	2.8	3.6	4.2	3.6	3.0	2.4	3.2	1.3	1.3	1.3
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	...	9.1	5.8	7.4	2.3	1.3	4.2	2.6	2.3	2.9	1.8	2.5	2.6	2.7	2.5
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une)	1.3	14.6	-9.4	8.3	31.4	8.4
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.5	-4.0	-1.9	-1.9	9.3	3.2	1.9	3.6	3.1	2.4	3.3	2.9	2.9	3.0	2.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du F)	-3.9	19.5	-1.1	1.6	6.4	0.5	-24.6	11.1	11.4	25.3	16.0	6.6	3.1	4.4	3.4
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	-1.2	37.5	36.6	36.5	36.7	36.8	30.5	37.1	37.5	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Tchad : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2014-34

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	28	30	27	23	20	17	14	14
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	28	32	30	29	29	27	21	9
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	28	33	34	33	36	36	40	38
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	28	31	28	24	23	21	28	61
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	28	34	34	30	29	28	31	32
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	28	35	37	31	28	24	17	4
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	28	35	36	31	29	26	22	14
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	28	45	39	32	28	24	15	2
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	28	37	32	27	24	21	14	2
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	154	187	125	108	78	70	64	60
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	151	184	147	140	113	110	94	44
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	151	193	164	162	139	143	177	168
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	151	179	134	118	89	85	123	259
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	151	193	159	144	112	109	135	138
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	151	200	176	152	108	97	75	17
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	151	199	172	151	111	103	98	62
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	151	258	187	158	109	95	67	8
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	151	211	156	133	94	83	61	9
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	22	24	25	20	14	15	5	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	22	22	23	20	13	14	5	4
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	22	22	24	20	14	16	9	13
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	22	22	24	21	14	16	6	14
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	22	24	27	23	16	17	7	10
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	22	22	24	21	14	15	7	4
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	22	23	25	22	15	16	7	6
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	22	24	32	27	18	21	6	5
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	22	22	24	21	14	15	6	3

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.
2/ Les recettes incluent les dons.



Communiqué de press. PR 15/183
Le 29 avril 2015

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le FMI et la Banque mondiale annoncent un allègement de la dette de 1,1 milliard de dollars en faveur du Tchad

Le Fonds monétaire international (FMI) et [l'Association internationale de développement](#) (IDA) de la Banque mondiale ont décidé d'accorder au Tchad un allègement de la dette de 1,1 milliard de dollars, dont 1,0 milliard de dollars devrait être offert par des créanciers multilatéraux et le reste par des créanciers bilatéraux et commerciaux.

Les conseils d'administration des deux institutions¹ ont déterminé que le Tchad avait accompli des progrès satisfaisants pour remplir les conditions requises afin d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE), stade auquel l'allègement de la dette au titre de cette initiative devient irrévocable et le pays est admis à bénéficier de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le Tchad a pris les décisions et les mesures importantes nécessaires pour satisfaire aux quinze conditions (« déclencheurs »), à quatre exceptions près : il s'agit notamment de l'établissement d'un [document](#) complet de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) à l'issue d'un processus participatif et de son [application](#) satisfaisante pendant au moins un an, ainsi que du maintien de la stabilité macroéconomique, comme en témoigne l'exécution globalement satisfaisante du programme appuyé par la [facilité élargie de crédit](#) (FEC).

L'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE par tous les créanciers du Tchad était estimé à 170,1 millions de dollars en valeur actuelle de fin 2000. L'allègement de la dette accordé par le FMI atteindrait 18,0 millions de dollars et celui accordé par l'IDA, 68,1 millions de dollars. Après avoir atteint le point d'achèvement PPTE, le Tchad devient aussi admissible à une réduction du service nominal de la dette de la part de l'IDA (509 millions de dollars) et du Fonds africain de développement (236 millions de dollars) au titre de l'IADM.

« Pour le Tchad, atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE constitue un résultat et une étape importants. Cela témoigne de l'amélioration considérable de la gestion économique ces dernières années, notamment pendant la période couverte par un programme de référence, qui a été approuvé par la direction du FMI en juillet 2013, et le programme triennal en cours appuyé par la FEC, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en août 2014 », a déclaré Mauricio Villafuerte, chef de [mission](#) du FMI pour le Tchad. « Le Tchad pourra ainsi affecter davantage de ressources à la réduction de la pauvreté et à la [promotion](#) de la croissance économique. Après le point d'achèvement, il restera crucial de

poursuivre une saine gestion macroéconomique pour tirer pleinement parti de l'allègement de la dette », a déclaré M. Villafuerte.

« En atteignant le point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Tchad entre dans une nouvelle ère de développement. Il est ainsi rendu hommage aux nombreux efforts déployés par le Tchad pour sortir d'une décennie difficile de conflits et d'instabilité, et permet de réorienter l'attention et les ressources vers le programme d'émergence du pays. Dans les mois à venir, la Banque mondiale présentera son nouveau cadre de partenariat avec les pays pour appuyer les aspirations du Tchad sur la période 2016-20, notamment en ce qui concerne le développement rural, la santé, l'éducation, la [protection](#) sociale et la gouvernance », a déclaré Paul Numba Um, Directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Tchad.

L'application intégrale de l'allègement de la dette (initiative PPTE, IADM et aide bilatérale supplémentaire au point d'achèvement) réduira considérablement la charge de la dette du Tchad. Le ratio valeur actuelle de la dette/exportations tomberait de 55,1 % fin 2013 à 31,3 % fin 2015. Il devrait continuer de baisser pour atteindre 12,5 % fin 2019. Cependant, la trajectoire [future](#) de ces indicateurs sera sensible à l'évolution macroéconomique, en particulier aux exportations de pétrole et aux conditions des nouveaux financements extérieurs, ainsi qu'à la politique du gouvernement. En particulier, une bonne gestion macroéconomique, la poursuite de la diversification de l'économie et une amélioration de la gestion de la dette seront importantes pour assurer la viabilité de cette dernière.

Le Tchad est le 36^e pays à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE.